



HAL
open science

Philippe Maynau et Anne Touren : histoire d'une faille au coeur du bassin minier de Graissessac

Yvelise Descamps

► **To cite this version:**

Yvelise Descamps. Philippe Maynau et Anne Touren : histoire d'une faille au coeur du bassin minier de Graissessac. Histoire. 2024. dumas-04800312

HAL Id: dumas-04800312

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-04800312v1>

Submitted on 24 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

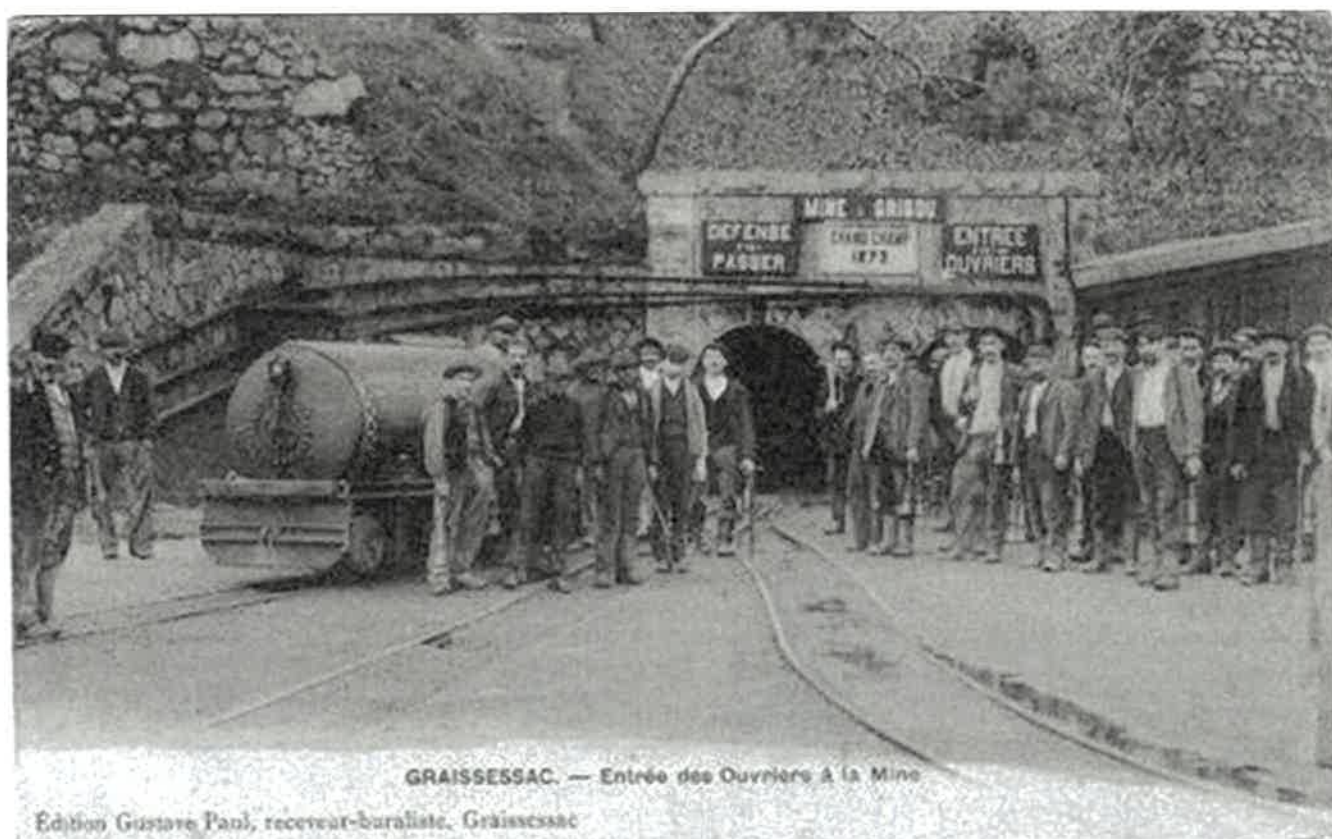
L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0
International License

Philippe MAYNAU et Anne TOUREN

Histoire d'une famille au cœur du bassin minier de Graissessac



Par DESCAMPS Yvelise

Promotion 2024 en présentiel :

« Le concile des 30 »

Directeur de recherche : Stéphane COSSON

REMERCIEMENTS

Par où commencer pour n'oublier personne ?

Par le commencement peut-être ? Gratitude infinie à Charline qui m'a guidée jusqu'à la généalogie, qui m'a boostée et encouragée pour vivre l'une des plus belles expériences de ma vie.

Ma famille parce qu'il a fallu tout réorganiser, me laisser partir à Nîmes et me laisser du temps pour moi.

Maguy et Sonia pour votre écoute, votre amitié et vos conseils quand ça n'allait pas !

Mariette, Sophie, le conseil municipal et mes collègues de travail, pour vos encouragements et aussi pour m'avoir laissé réorganiser mon emploi du temps et pour avoir été plus qu'indulgents à mon égard.

Isabelle, Xavier et Rosy, vous avez assuré à la mairie pour pallier mon absence : je connais tous les sacrifices et les heures supplémentaires que vous avez dû faire. Me permettre de suivre ce cursus est la plus belle preuve de notre amitié.

Je remercie l'ensemble des professeurs pour les cours dispensés et l'ensemble du personnel de l'université pour son accueil (même Gilles qui n'a jamais voulu garder ma valise). Une mention spéciale à Anne qui nous a accompagnés aux Archives : un vrai rayon de soleil !

Cette aventure n'aurait pas eu la même saveur sans cette fabuleuse promo ! Un GRAND merci à vous tous ! Je garderai en mémoire tous nos échanges, nos rires, nos doutes, nos craintes et surtout une solidarité à toute épreuve (et Dieu sait qu'on en a connu !), et nos moments conviviaux (Merci PM et Isabelle !)

Un clin d'œil à ma coloc' Audrey : nous avons vraiment TOUT partagé. Merci pour ton soutien, ton amitié, les révisions pour apprendre TOUS les rois (C'est La Fête Historique Faut Changer Heure Habituelle des 4L) et le reste... A Benjamin et Marie-Laure pour nos soirées à la Maison Diocésaine.

Aux pèques, pour nos discussions, nos sorties, nos rires et aussi pour la phrase la plus répétée pendant ce semestre : « On dirait ma daronne ! ».

Merci à ma cop's Fuckà pour la relecture de mon mémoire.

La fin de ce mémoire clôture aussi la fin de cette aventure et ouvre un chapitre de ma nouvelle vie.

Je terminerai avec ce proverbe africain : « Celui qui ne sait d'où il vient, ne sait pas où il va »

A Morgan et Raphaël

Rien n'est impossible, il suffit d'y croire,
même à 47 ans ...

SOMMAIRE

I Introduction	5
A/ Consignes	
B/ Méthodologie et choix du couple	
1/ Méthodologie	
2/ Choix du couple	
II Historique de la commune de Graissessac	7-13
A/ Présentation générale, anthroponymie et héraldique	
B/ La population de 1860 à nos jours	
C/ Un pays minier	
D/ Religion Catholique et Protestante	
III Présentation du couple central : Philippe MAYNAU et Anne TOUREN.....	14-26
A/ Philippe MAYNAU	15
B/ Anne TOUREN	20
C/ Le couple	23
IV Présentation des ascendants	27-36
A/ 1ère génération : Philippe MAYNAU et Marie TOUREN	27
1/ Philippe MAYNAU	
2/ Marie TOUREN	
B/ 2ème Génération : Philippe MAYNAU et Jeanne CLARY	32
1/ Philippe MAYNAU	
2/ Jeanne CLARY	
C/ 3ème génération : Philippe MAYNAU et Elizabeth CANCE	35
1/ Philippe MAYNAU	
2/ Elisabeth CANCE	
V Présentation des descendants	37-59
A/ Les enfants	37
1/ Philippine	
2/ Anne	
3/ Philippe	
4/ Jeanne	
B/ Les petits enfants	47
1/ de Philippine et Abraham SEGUI	47

a/ Anne	
b/ Abraham	
c/ Raymond	
d/ Marie	
e/ Louise	
2/ De Philippe et Marie MAYNAU	49
a/ Anne Marie	
b/ Anne	
c/ François	
d/ Angélique	
3/ De Jeanne et Barthélémy DARRODES	57
a/ Clotilde	
b/ Noémie	
c/ Elie	
VI 14 février 1877 : Catastrophe minière à Graissessac.....	60-69
VII Conclusion.....	70-71
Annexes	72-91

Engagement :

« Je, soussignée Yvelise DESCAMPS, certifie que le contenu de ce mémoire est le résultat de mon travail personnel. Je certifie également que toutes les données, tous Les raisonnements et toutes les conclusions empruntés à la littérature sont soit exactement copiés et placés entre guillemets dans le texte, soit spécialement indiqués et référencés dans une liste bibliographique en fin de volume. Je certifie enfin que ce document, en totalité ou pour partie, n'a pas servi antérieurement à d'autres évaluations, et n'a jamais été publié. »

I Introduction

A/ Les consignes du mémoire

Ce mémoire doit répondre à des critères bien définis par M. Cosson à savoir :

- Le couple central s'est marié entre 1833 et 1842
- Présenter le couple et leurs frères et sœurs
- Remonter trois générations au-dessus avec les frères et sœurs dans une même lignée
- Présenter les enfants et tous les petits-enfants du couple (y compris donc les enfants des filles du couple)
- L'histoire de la commune ou de la paroisse du lieu du mariage du couple central (XVIème – XXIème s)
- Utiliser au moins un document de chaque type :
 - o Cadastre
 - o Recensement
 - o Notaire
 - o Armée (états signalétiques par exemple)
 - o Hypothèques
 - o Succession
 - o État civil (NMD)
 - o Archives religieuses (BMS)
 - o documents en fonction des recherches tels que justice, listes électorales...

B/ Méthodologie et choix du couple

1/ Méthodologie

Mes recherches se sont concentrées au début de la formation à faire l'arbre de mon couple, ce qui m'a pris beaucoup de temps car les registres paroissiaux sont parfois manquants, ou avec des pages arrachées, ou l'encre a bavé....Et c'est au fur et à mesure de l'avancée de la formation, grâce à l'enseignement reçu, comme la généalogie ou la paléographie, que mon mémoire a pris lentement forme. La plupart des documents a été trouvée aux archives de l'Hérault à Montpellier ou grâce à des documents numérisés sur internet comme sur le site de l'association « Des Pierres et du Charbon » à Graissessac.

Les difficultés rencontrées ont été nombreuses ! La plus importante a été mon manque d'organisation et de méthode : c'est difficile de parler de ses difficultés car en tant que secrétaire de mairie de Graissessac et Maire de Dio-et-Valquières, je peux vous assurer que je suis une femme très organisée (mes copines m'appellent même « to do list ») et pourtant, je me suis laissée déborder, en oubliant de noter des cotes, de noter les recherches déjà effectuées, cela m'a valu des heures entières à repasser des registres pour rien, de revenir plusieurs fois aux archives pour consulter les mêmes documents...

Et puis, le manque de temps car concilier les cours du vendredi et samedi, mon activité professionnelle, mes responsabilités d'élue, mes enfants et aussi réviser les sacrés partiels ! Les archives étant à une d'heure de chez moi, je n'ai pas pu y aller autant de fois que je l'aurais souhaité. Enfin, je vais avouer que je suis tellement curieuse et avide de connaissance que j'ai rapporté à des collègues des pépites sur leur commune trouvées aux archives, alors que j'étais censée chercher pour mon mémoire.

2/ Choix du couple

J'ai beaucoup réfléchi avant de proposer mon choix de couple à M. Cosson. En faisant cette formation j'avais quand même une idée en tête, je ne souhaitais pas faire de la généalogie que pour faire uniquement des « arbres » et remonter le plus loin possible, mais aussi pour intégrer ces familles dans l'histoire de notre pays avec un grand H.

Je travaille à Graissessac depuis plus de 11 ans, et je connais l'histoire de cette commune et en particulier celle de la catastrophe minière de 1877. J'ai donc cherché dans les quarante-cinq actes de décès, un homme de Graissessac (pour limiter le rayon des recherches) dont les parents se sont mariés entre 1833 et 1842 : il n'y en avait qu'un de Graissessac : Philippe MAYNAU, fils de Philippe MAYNAU et Anne TOUREN mariés en 1833.

Le jour où j'ai trouvé cet acte a été très particulier pour moi : tout d'abord parce que j'avais trouvé mon couple point de départ de cette formation et de cette nouvelle aventure avec beaucoup de questions sur cette famille, mais surtout une certaine tristesse parce que j'ai beaucoup pensé, en passant tous ces actes de décès, au secrétaire de mairie qui, en ce lendemain de catastrophe, a rédigé trente-neuf actes de décès dont des enfants âgés de 11 à 15 ans. Je me suis dit que j'avais vraiment envie de parler de ces gens de courage. J'ai donc choisi de remonter la lignée des hommes de la famille MAYNAU.

II - Historique de la commune de Graissessac

A/ Présentation générale

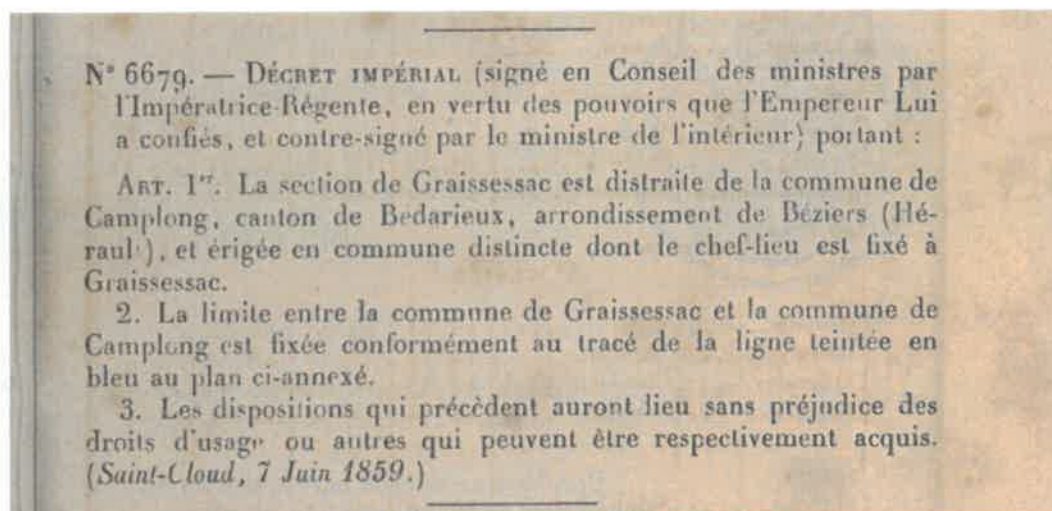
Graissessac, est un village de 570 habitants (2024), situé dans l'ouest du Département de l'Hérault, limitrophe de l'Aveyron, d'une superficie de 1003 hectares.



(Plan cadastre napoléonien original en mairie de Graissessac)

Anthroponymie : Le nom de Graissessac provient sans doute d'un domaine gallo-romain, avec le gentilice *Grassicius* + suffixe *-acum*, cependant son nom a évolué au fil des siècles en passant de Graxamarias en 806 ou Graissensiaco en 1200.

Sous l'Ancien Régime, Graissessac dépendait de la commune de Boussagues puis, en l'an III elle dépend de la commune de Camplong jusqu'en 1859, où Graissessac devient Commune par décret impérial n°6679¹.



Ces dates sont très importantes pour les recherches généalogiques car il faut toujours jongler entre les communes suivant le registre recherché :

Pour l'état civil :

- avant 1792, il faut chercher dans les registres BMS des paroisses
- de 1793 à 1858, il faut chercher dans les registres NMD de la commune de Camplong
- à partir de 1859, il faut chercher dans les registres NMD de la commune de Graissessac.

Pour le cadastre :

- avant l'an III, les données sont dans le compoix de Boussagues
- de l'an III à 1859, les données sont dans le compoix et le cadastre de Camplong
- après 1859, les données sont dans le cadastre de Graissessac.

¹<https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9736679n/f989.item.r=d%C3%A9cret%201859D%C3%A9cret%20i mp%C3%A9rial%201859%206679>

Héraldique :



Les armoiries de Graissessac :

Blasonnement : « De gueules à la grappe de raisin d'or à dextre et d'une lampe de mineur du même à sénestre, accompagnée d'une machine à fabriquer les clous d'argent en pointe, au chef d'azur ».

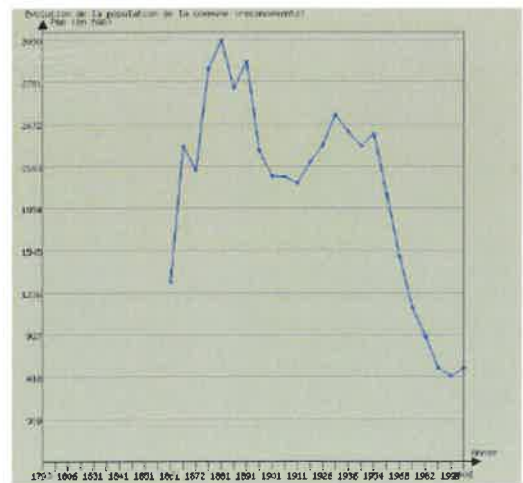
Ces armoiries récentes rappelle les 3 activités principales sur cette commune :

- La machine à fabriquer les clous : activité importante à Graissessac et les communes aux alentours (plus de 150 ouvriers qui fabriquaient plus de 8 millions de clous par an)
- La lampe de mineur pour les mines de charbon
- la vigne qui était à l'époque très présente, il ne reste quasiment plus un cep à l'heure actuelle

B/ Population :

L'évolution de la population s'est complètement calquée au développement de l'activité minière et de la création de la ligne ferroviaire Béziers-Graissessac en 1858.

La population est d'environ 600 habitants selon un procès-verbal du 23 août 1802² lors de la création de la nouvelle concession « Le Devois ». La population a atteint son apogée en 1881 avec 3089 habitants puis a décliné inexorablement avec la fermeture des mines de fond puis de la « découverte » (mine à ciel ouvert) pour arriver à 574 habitants en 2021.



(source cassini.ehess.fr)

² « Le haut pays minier » de Gilbert CREPEL p38-38

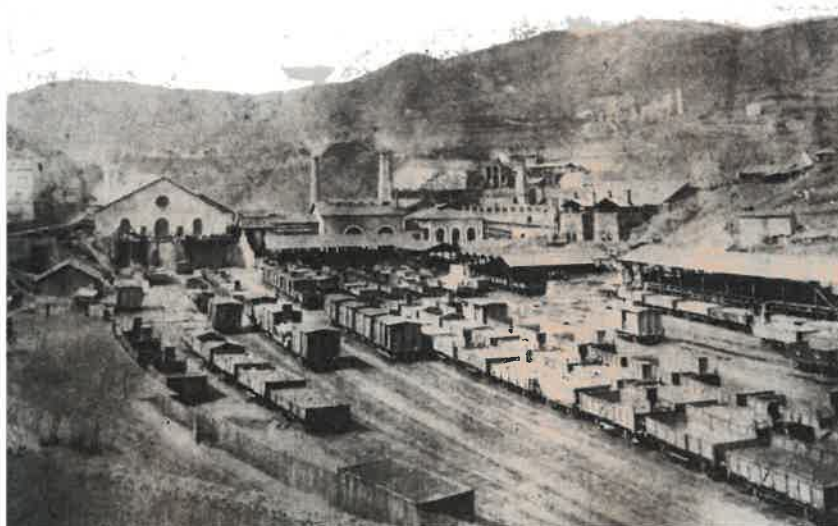
C/ Mines de Graissessac³ :



Il est impossible de parler de Graissessac sans parler des mines. Le bassin houiller de Graissessac est d'une taille modeste et mesure un peu plus de 20km de long sur 2km de large, allant de St Geniès de Varensal au Bousquet d'Orb. Les premières concessions sont

attribuées par le roi Louis XVI, la concession du « Devois » de Graissessac est finalement créée le 25 août 1804 mais c'est avec l'arrivée du chemin de fer en 1858 et la création des Quatre Mines Réunies de Graissessac en 1863 que l'exploitation minière prend une dimension industrielle. La compagnie s'attache à moderniser les techniques d'extraction et de traitement du charbon. Les premiers puits sont creusés à cette époque. Sous l'égide de la nouvelle Compagnie des Mines de Graissessac créée en 1925 la commune connaît une activité intense jusqu'au milieu du XX^{ème} siècle. Au cours des décennies de 1950, la modernisation de l'exploitation par le groupe Les Houillères des Cévennes entraîne progressivement le transfert de l'activité de Graissessac au Bousquet d'orb. Les dernières galeries souterraines et le puits Padène ferment dans les années 1950. Il ne reste plus que la « découverte » carrière à ciel ouvert où l'on extrait le charbon avec des engins mécaniques.

La fin de l'exploitation minière se fera en 1993, année où mon papi Raoul pris sa retraite bien méritée. Pour la petite histoire, on lui remit une statuette de mineur que j'ai gardée bien précieusement et qui sert de modèle pour une magnifique statue en marbre qui est, à ce jour, en cours de fabrication. Elle sera installée sur la place Gambetta d'ici la fin de cette année.



³ Carte postale datant de 1872 AD34 Images Graissessac 1850W231

L'extraction du charbon a duré 220 ans de 1769 à 1993 sur la commune de Graissessac.

La Compagnie des 4 mines réunies ainsi que les suivantes, ont développé la commune de Graissessac pour pouvoir accueillir les ouvriers mineurs (plus de 3000 habitants en 1881) : construction de toutes les infrastructures minières bien entendu mais aussi des « bâtisses », les « Maisons Neuves », les « Sapinettes » maisons des mineurs, de la gendarmerie, du « château » accueillant le siège social de la Compagnie, la comptabilité ainsi que le logement de l'ingénieur en chef, des magasins, les cantines, et même un centre aéré «Les Cazalets ».

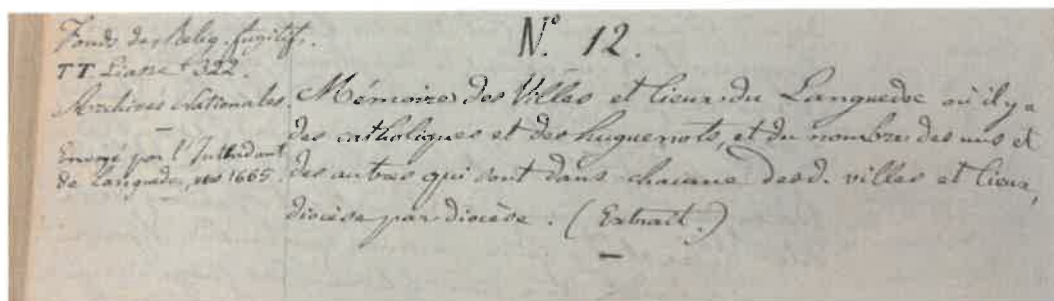
D/ Religion catholique et protestante :

Lorsque j'ai commencé à travailler à Graissessac, j'ai été étonnée de trouver dans un si petit village, une église et un temple. C'est en faisant les recherches pour mon mémoire que je me suis vraiment rendu compte de la présence de ces deux religions dans ce village.

Grâce aux cours d'histoire, j'ai réellement pu comprendre la portée de la période du Désert ainsi que la tenue de registres clandestins.

Au XVIème siècle, le protestantisme est déjà bien implanté à Graissessac et subit les guerres de Religion puis la répression sous Louis XIII. Le 10 février 1622, les troupes d'Henri II de Montmorency se lancent à l'assaut du village.

Vers 1665, l'intendant du Languedoc fait un relevé par Diocèse en dénombrant le nombre de Catholiques et de Huguenots par village :



Diocèse de Besons

<i>Communités.</i>	<i>Catholiques.</i>	<i>Huguenots.</i>
<i>Posiers</i>		<i>330.</i>
<i>Cassels.</i>	<i>1062.</i>	<i>29.</i>
<i>Montblanc</i>	<i>461.</i>	<i>17.</i>
<i>Cornillan</i>	<i>432.</i>	<i>8.</i>
<i>Munviel.</i>	<i>810.</i>	<i>10.</i>
<i>S. Basile.</i>	<i>371.</i>	<i>6.</i>
<i>Plairen</i>	<i>150.</i>	<i>7.</i>
<i>Abignan</i>	<i>550.</i>	<i>7.</i>
<i>Puget.</i>	<i>540.</i>	<i>8.</i>
<i>Faugères.</i>	<i>124.</i>	<i>232.</i>
<i>Boujan</i>	<i>555.</i>	<i>42.</i>
<i>Gignac</i>	<i>1597.</i>	<i>215.</i>
<i>Boujan</i>	<i>780.</i>	<i>48.</i>
<i>Graissessac</i>	<i>148.</i>	<i>804.</i>
<i>Vendernan</i>	<i>385.</i>	<i>125.</i>
<i>Cardonnat</i>	<i>70.</i>	<i>4.</i>
<i>Belange</i>	<i>160.</i>	<i>13.</i>
<i>Vendres.</i>	<i>669.</i>	<i>6.</i>
<i>Crosan</i>	<i>204.</i>	<i>22.</i>
<i>S. Tanguier.</i>	<i>623.</i>	<i>266.</i>
<i>Chesin</i>	<i>750.</i>	<i>1.</i>
<i>S. Espignan</i>	<i>406.</i>	<i>2.</i>
<i>Lunas.</i>	<i>365.</i>	<i>15.</i>
<i>S. Xist</i>	<i>322.</i>	<i>4.</i>
<i>S. Etienne de Mourdan</i>	<i>150.</i>	<i>60.</i>
<i>Bedarrioux</i>	<i>875.</i>	<i>382.</i>
<i>Total.</i>	<i>12554.</i>	<i>2648.</i>

On note que la population protestante est le double de la population catholique.

Les protestants continuent à célébrer leur culte dans des endroits « cachés » même si à Graissessac, étant majoritaires, ils ne se cachent pas beaucoup.

Entre 1685 et 1792, ils sont quand même surveillés : en annexe (page 80-82) rapport d'un espion établi en 1730 sur les familles protestantes de Graissessac avec commentaires. Le grand-père de Philippe fait partie de la liste et est décrit comme « véritable mutin aussi entêté que sa mère (Pouderoux) »

N° Isaïe Mayneau & Mathieu son frère Pierre Mayneau dit la Bourguignote & Marguerite sa sœur, logeant chez Isaïe & Mathieu.	facturier	Chez eux on s'assemble pour les chants Isaïe : véritable mutin et camisard Pierre : conducteur des ministres Pierre et Marguerite : vont de maison en maison pour apprendre les filles et les garçons à lire et chanter les psaumes
Jean Maineau, sa femme + 1 garçon et 3 filles		Logement ordinaire des prédicants, l'aînée va dans les maisons des malades pour les exhorter
Philippe Mayneau fils du susdit Ponderoux (4)	Jeune garçon facturier	Véritable mutin aussi entêté que sa mère
Barthélémy Fabre	Cloutier	Fort entêté dans sa religion
Daniel Causse	Cloutier	Idem
Barthélémy Haugues	Brassier	Idem
Pierre Comte	Cloutier	Dangereux, mutin, armé

En 1751, des amendes très lourdes obligent les réformés à faire baptiser leurs enfants, c'est pour cela que l'on retrouvera dans des fratries, des enfants enregistrés sur les registres catholiques et d'autre sur les registres protestants.

En 1789, la liberté religieuse est évoquée dans l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, et sera réellement appliquée le 21 février 1795 quand la Convention proclamera la liberté de culte.

Les protestants graissessacois font donc une pétition à l'intention du Préfet pour solliciter l'utilisation de l'église en proposant de la partager avec les catholiques le dimanche : le matin pour les catholiques et l'après-midi pour eux. En premier lieu, le préfet prend un arrêté pour accorder leur demande, mais se rétracte rapidement avec un nouvel arrêté en mars 1803 pour que l'église reste à usage exclusif des catholiques (annexes page 72-74)

Le temple protestant de Graissessac sera construit en 1840.



Croix du XVII



Croix près de la Fournaque



Temple de Graissessac (2024)

III - Présentation du couple central :

Philippe MAYNAU et Anne TOUREN

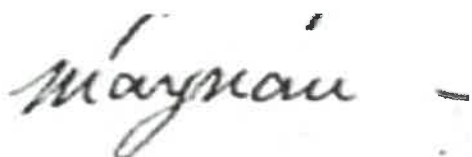
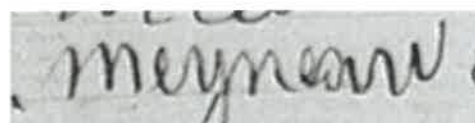
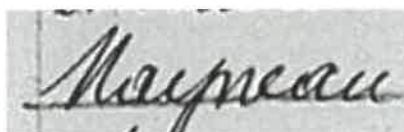
Avant de débiter la présentation de mon couple central, je tiens à faire un point sur le choix de l'orthographe du nom MAYNAU. Vous allez voir, tout au long de mon mémoire, ce nom va beaucoup varier. A cette époque, on écrivait comme on entendait, l'orthographe variait aussi en fonction du secrétaire, du notaire.

Il m'a fallu faire un choix pour une meilleure lisibilité, j'ai retenu MAYNAU pour deux raisons : la première c'est que c'est l'orthographe du nom de mon couple central, et la deuxième parce qu'il y a un pont sur la commune et qu'il s'écrit de la même façon.

Pour compléter les propos, j'ai fait des recherches sur le fameux pont, et personne dans le village ne sait pourquoi ce pont s'appelle « le pont de MAYNAU ». Deux hypothèses ont été émises par les habitants :

- soit la maison à côté de ce pont appartenait à la famille « MAYNAU » : dans toutes les recherches cadastrales, je n'en ai pas trouvé trace. Cependant, tout au long de mes recherches j'ai vu qu'il y avait aussi la famille de Mathieu MAYNAU, et c'était d'importants propriétaires.
- Soit le pont menait à un jardin appartenant à la famille MAYNAU.

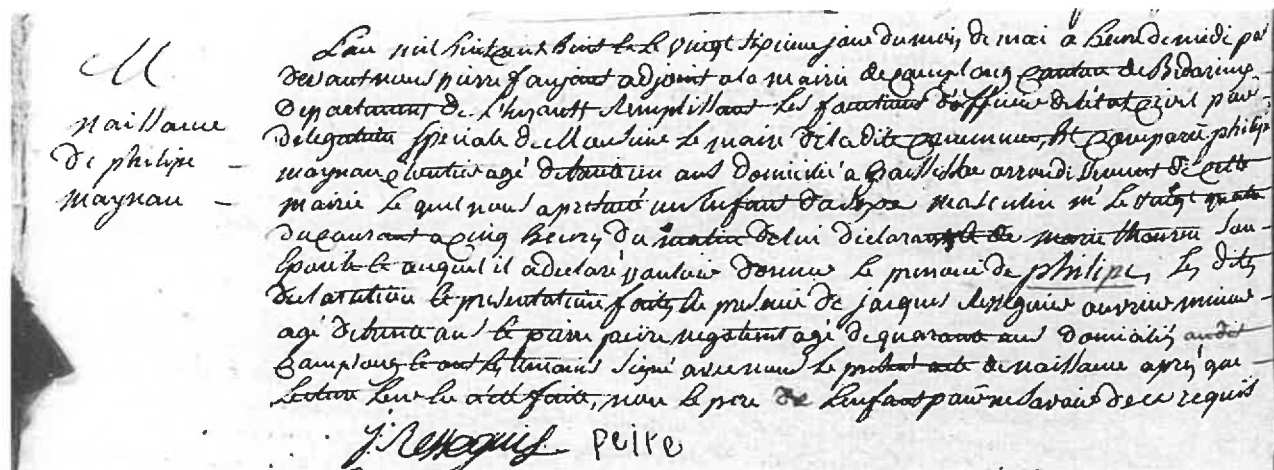
J'ai cru au début de mes recherches que cela pouvait être un hommage à Philippe, chef aux Mines, décédé tragiquement, mais il n'en n'est rien.



A/ Philippe MAYNAU (Sosa 1)

Philippe est né le 24 mai 1808⁴ à Graissessac, commune de Camplong. Il est le fils de Philippe MAYNAU et de Marie TOUREN.

acte de naissance de Philippe :



Transcription :

L'an mil huit cent huit et le vingt sixième jour du mois de mai à l'heure de midi par devant nous Pierre Fanjaut adjoint à la mairie de Camplong canton de Bédarieux département de l'Hérault remplissant les fonctions d'officier d'état civil par délégation spéciale de Monsieur le Maire de ladite commune, ont comparu Philippe Maynaud cloutier âgé de trente un ans domicilié à Graissessac arrondissement de cette mairie le quel nous a présenté un enfant de sexe masculin né le vingt quatre auparavant à cinq heures du matin de lui déclarant de Marie Thourou son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Philippe, les dites déclaration et présentation faites, en présence de Jacques Resseguier ouvrier mineur âgé de trente ans et Pierre Peire, négociant âgé de quarante ans domiciliés audit Camplong et ont les témoins signés avec nous le présent acte de naissance après que Lecture leur en a été faite, non le père de l'enfant paru ne savoir de ce requis.

Après recherche dans l'état civil de la commune de Camplong, je trouve un frère et une sœur comme suit :

- MAYNAU Antoine né le 12 juillet 1811⁵
- MAYNAU Jeanne née le 11 septembre 1814⁶

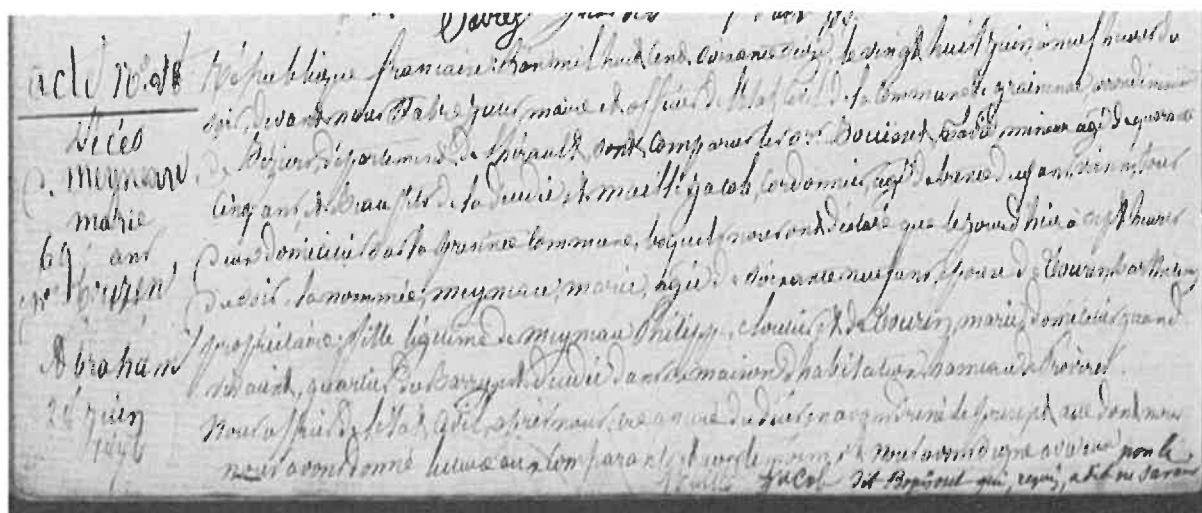
⁴ AD34 Camplong Naissances 1798-1811 5MI 15/9 vue 112

⁵ AD34 Camplong Naissances 1798-1811 5MI 15/9 vue 146

⁶ AD34 Camplong Naissances 1812-1823 5MI15/9 vue 29

Lors de la recherche des frères et sœurs de Philippe, je trouve rapidement en feuilletant les tables décennales des naissances, Antoine et Jeanne. C'est en recherchant, bien plus tard, dans les actes de décès que je tombe par hasard sur Marie Maynau et là, je m'interroge : **qui est-elle ?**

Acte de décès⁷ de Marie Meyneau:



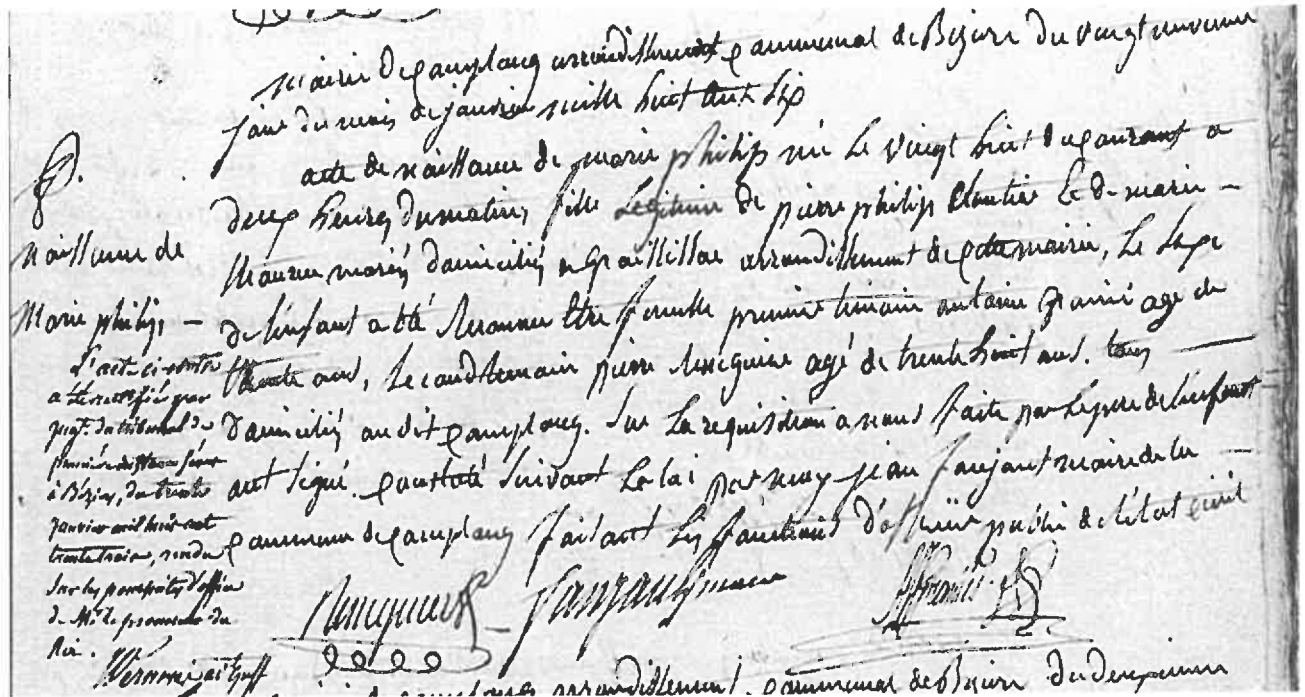
Transcription :

République française : l'an mil huit cent soixante seize, le vingt huit juin à neuf heures du soir, devant nous Fabre Jules maire et officier de l'état Civil de la commune de Graissessac arrondissement de Béziers, département de l'Hérault, sont comparus les Seurs Bouïssset, David, mineur âgé de quarante cinq ans et beau fils de la décédée et Maillé Jacob, cordonnier, âgé de trente deux ans, voisin tous deux domiciliés sur la présente commune, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à sept heures du soir, la nommée Meyneau Marie, âgée de soixante neuf ans, épouse de Touren Barthélemy propriétaire ; fille légitime de Meyneau Philippe, cloutier et de Touren Marie domiciliés quand vivaient, quartier du Barry, est décédée dans sa maison d'habitation, hameau de Provères. Nous officier de l'état civil, après nous être assuré du décès en avons dressé le présente acte dont nous nous avons donné lecture aux comparants et aux témoins, et nous avons signé avec eux, non le dit Bouïssset qui, requis, a dit ne savoir.

Ses parents sont Philippe et Marie MEYNEAU, à part l'orthographe du nom qui diffère, tout me permet de penser que c'est bien une sœur de Philippe. Comme elle est âgée de 69 ans à son décès, je recherche l'année 1807, mais elle n'apparaît pas dans les actes de naissance. J'élargis donc mon champ de recherche à 1806 : et en passant les actes un par un, je trouve l'acte suivant :

⁷ AD34 Graissessac Décès 1873-1882 5MI70/23 vue 41

Acte de naissance⁸ de Marie Philip:



Transcription :

Mairie de Camplong arrondissement communal de Béziers du vingtunième jour du mois de janvier mil huit cent six
 acte de naissance de Marie Philip née le vingt huit du courant à deux heures du matin, fille légitime de Pierre Philip cloutier et de Marie Thouren mariés domiciliés à Graissessac arrondissement de cette mairie, le sexe de l'enfant a été reconnu être femelle premier témoin Antoine Granié âgé de trente ans, second témoin Pierre Resseguier âgé de trente huit ans tous domiciliés audit Camplong . Sur la réquisition à nous faite par le père de l'enfant ont signé. Constaté suivant la loi par moy Jean Fanjaut maire de la commune de Camplong faisant les fonctions d'officier public et d'état civil

En mention marginale :

Naissance de Marie Philip

L'acte ci-contre a été rectifié par jug[emen]t du tribunal de première instance (...) à Béziers, du trente janvier mil huit cent trente trois, rendu sur les poursuites d'office de M. le procureur du Roi

Il s'agit de l'acte de naissance de Marie Philip, fille de Pierre Philip et de Marie Thouren. Il y a en marge de l'acte une mention d'un jugement du tribunal pour rectifier cet acte de naissance. L'acte n'est pas numérisé, je dois donc me rendre aux archives départementales pour trouver ce document. Mais comme je suis de nature plutôt

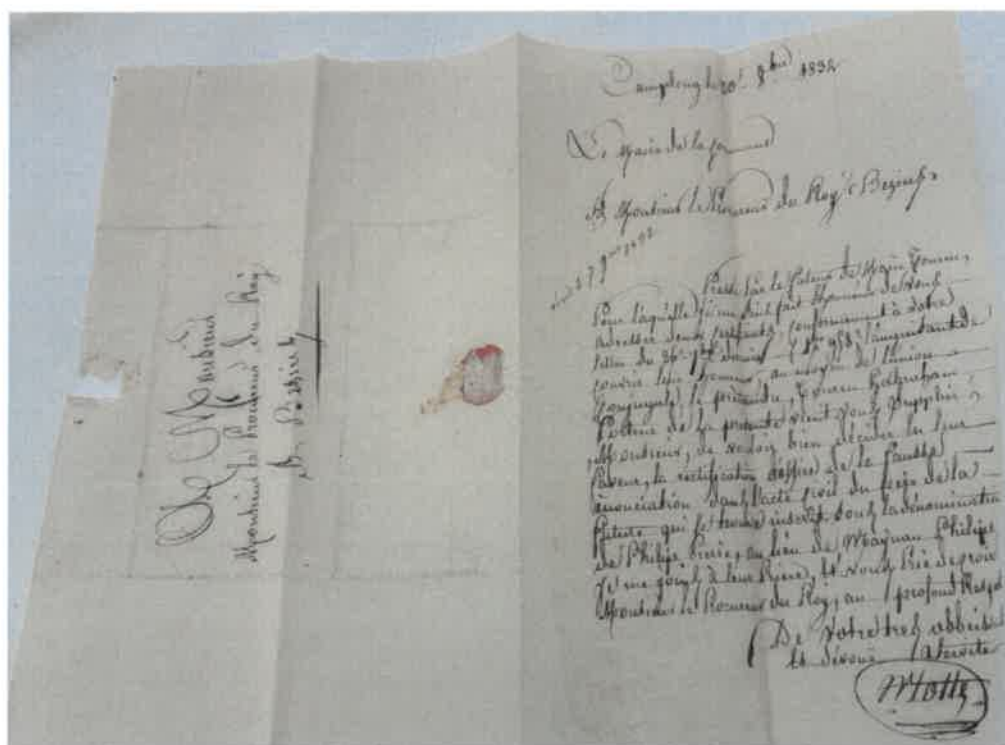
⁸ AD34 Camplong Naissances 1798-1811 5MI 15/9 vue 87

curieuse, je me pose plutôt la question : que s'est-il passé en 1833 pour justifier cette mention rectificative ? Peut-être un mariage ?

Je continue donc mes recherches dans le registre des mariages de 1833 car je sais, grâce à son acte de décès, qu'elle est mariée avec Abraham TOUREN.

Je trouve leur acte de mariage : il est bien écrit que Marie est « née le vingt-huit janvier mil huit cent six fille majeure et légitime de Pierre Philippe Maineau et de Maire Touren », il s'agit donc bien d'une sœur de Philippe. A noter que Marie et son frère Philippe se sont mariés le même jour à Graissessac.

Je suis donc allée aux archives pour trouver ce jugement : j'ai d'abord fait mes recherches en recherchant le jugement tribunal de 1ère instance de Béziers⁹, « jugement civil », mais comme je n'ai pas trouvé j'ai cherché dans « jugement sur requête » année 1833-1834¹⁰. J'ai uniquement déniché au milieu de ce « gros » dossier¹¹ les 4 lettres de demandes de M. le Maire de Camplong de rectification de l'acte car elle doit se marier. (les autres lettres sont dans les annexes page 75-78)



⁹ AD34 Justice Tribunal de Béziers Jugements civil 1830-1839 3U 1/119

¹⁰ AD34 Justice Tribunal de Béziers Jugements sur requête 1833-1834 3U 1/465

¹¹ AD34 3U 1/119

Transcription :

Camplong le 20 octobre 1832

Le Maire de la Commune

A Monsieur le procureur du roy à Béziers

Pressé par le futur de Marie Touren pour laquelle je me suis fait l'honneur de vous adresser deux certificats, conformément à votre lettre du 26 septembre dernier (...) l'anguissante couvrir leur honneur, au moyen de l'union conjugale, le prétendant vient vous supplier, Monsieur, de vouloir bien décider en leur faveur, la rectification d'office de la fausse énonciation dans l'acte civil du père de la future qui se trouve inscrit sous la dénomination de Philippe Pierre, au lieu de Maynau Philippe. Je me joins à leur prière, et vous prie de croire Monsieur le Procureur du Roy, au profond respects

De votre très obbeissant et dévoué serviteur

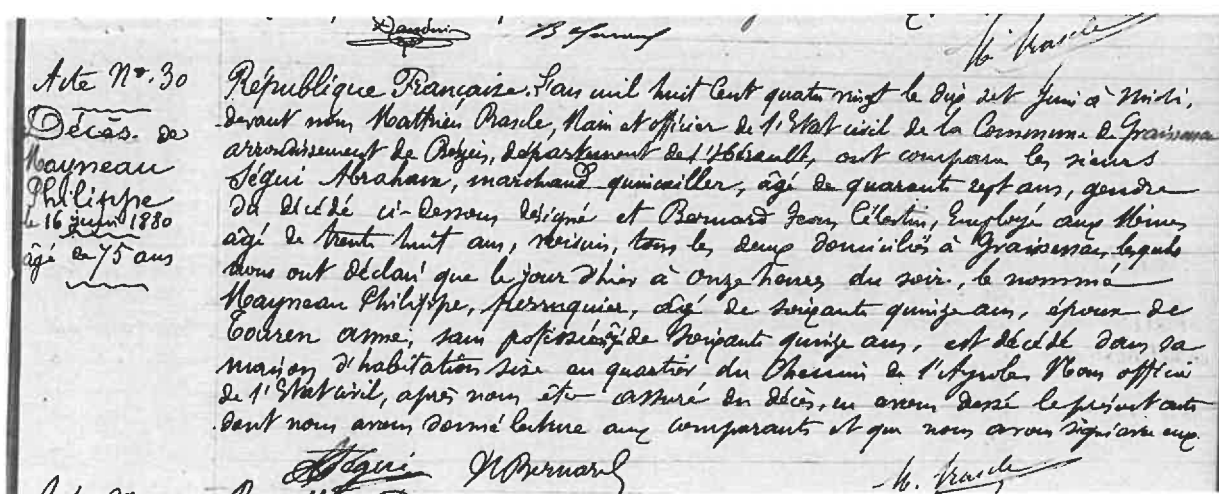
Motte

Mais avec la date du jugement, en 1833, j'ai aussi recherché dans les registres de naissance car j'avais déjà aperçu, au gré de mes recherches, un jugement du tribunal au milieu des actes de naissance. Effectivement je retrouve dans l'acte du 09 février 1883¹² la transcription du jugement du tribunal (annexe p.79)

Cela a été une des difficultés rencontrées qui m'a permise d'être plus attentive sur mes recherches et de ne pas me concentrer essentiellement sur des tables décennales qui peuvent aussi contenir des erreurs.

Philippe décède le 16 juin 1880 à Graissessac.

Acte de décès de Philippe :



Transcription : Acte n°30 Décès de Mayneau Philippe le 16 juin 1880 à l'âge de 75 ans¹³.

¹² AD34 Camplong Naissances 1824-1835 5M115/9 vues 112-113

¹³ NB : Il est âgé de 72 ans

République française. L'an mil huit cent quatre vingt le dix set juin à midi, devant nous Mathieu Rasclé Maire et Officier de l'Etat civil de la commune de Graissessac, arrondissement de Béziers, département de l'Hérault, ont comparu les sieurs Ségui Abraham, marchand quincailler, âgé de quarante sept ans, gendre du décédé ci-dessous désigné et Bernard Jean Célestin, employé aux mines, âgé de trente huit ans, voisin, tous les deux domiciliés à Graissessac, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à onze heures du soir, le nommé Mayneau Philippe, perruquier, âgé de soixante quinze ans, époux de Touren Anne, sans profession âgée de soixante quinze ans, est décédé dans sa maison d'habitation sise au quartier chemin de l'Ayrole. Nous officier de l'Etat civil, après nous être assuré du décès, en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux comparants et que nous avons signé avec eux.

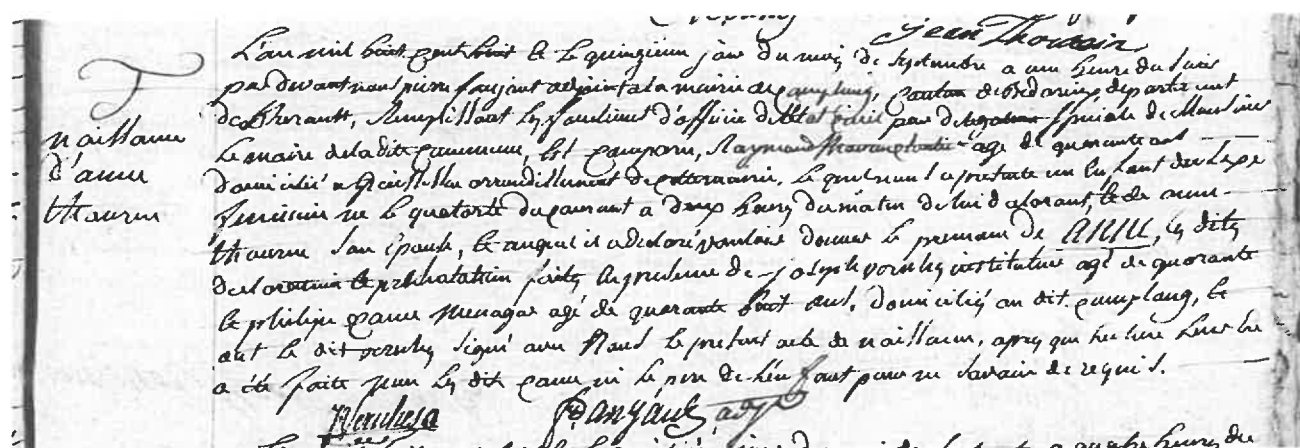
B / Anne TOUREN

Anne est née le 14 septembre 1808¹⁴ à Graissessac, commune de Camplong. Elle est la fille de Raymond TOUREN et de Anne TOUREN. Elle décède à Graissessac le 16 mars 1888, elle est âgée de 80 ans.

Son père Raymond TOUREN est décédé à Graissessac en 1816, à l'âge de 50 ans. Je n'ai pas trouvé l'acte de baptême dans le registre BMS catholique de Graissessac. Comme Graissessac est un village à dominante protestante et malgré l'existence d'un registre protestant clandestin (période du Désert) ma recherche est infructueuse : l'acte n'est pas dans ce registre (années manquantes).

Sa mère, Anne TOUREN, est née le 09 avril 1774 à Graissessac et baptisée le 10 avril 1774¹⁵ par le pasteur Ducros.

Acte de naissance de Anne Touren :



¹⁴ AD34 Camplong Naissances 1798-1811 5 MI 15/9 vue 115

¹⁵ AD34 Graissessac actes paroissiaux protestants 1748-1779 276J5 vue 40

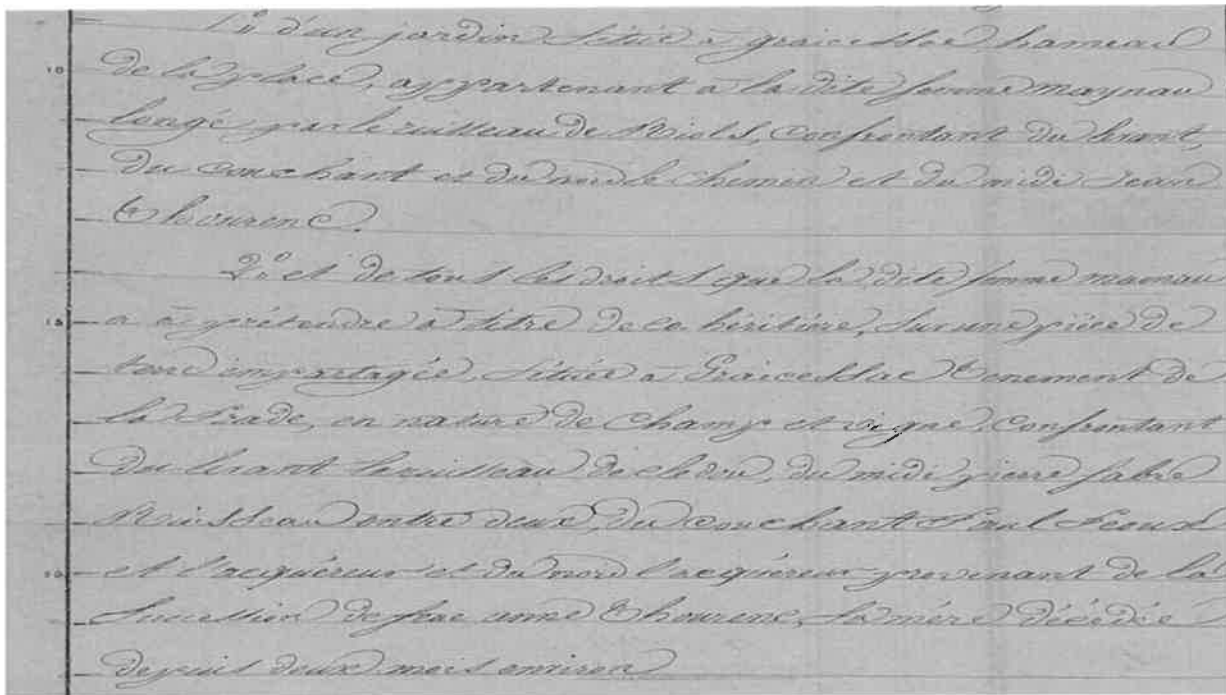
Transcription :

L'an mil huit cent huit et le quinziesme jour du mois de septembre à une heure du soir par devant nous Pierre Fanjaut adjoint à la mairie de Camplong, canton de Bédarieux, département de l'hérault remplissant les fonctions d'officier d'état civil par délégation spéciale de Monsieur le maire de ladite commune de Camplong est comparu Raymond Thouren cloutier âgé de quarante ans domicilié à Graissessac, arrondissement de cette mairie, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin née le le quatorze du courant à deux heures du matin de lui déclarant , et de Anne Thouren son épouse, et auquel il a déclaré vouloir donner le prénom de Anne, lesdites déclaration et présentation faites en présence de Joseph Veruhes instituteur âgé de quarante et Philippe Cance ménager âgé de quarante huit ans, domiciliés au dit Camplong, et ont le dit Veruhes signé avec nous le présent acte de naissance après que lecture leur en a été faite, non les dits Cance ni le père de l'enfant paru ne savoir de ce requis

Elle a deux sœurs et un frère comme suit :

- Marie TOUREN née le 15 septembre 1798¹⁶
- Raymond TOUREN né le 12 novembre 1800¹⁷
- Jeanne TOUREN née le 20 janvier 1811¹⁸
-

Le 20 octobre 1841¹⁹, article n°87 : elle vend un jardin et un terrain impartagé, avec l'accord de son époux, à Guillaume THOUREN pour la somme de 300 francs.



¹⁶ AD34 Camplong Naissances 1793-1800 5 MI 15/9 vue 119

¹⁷ AD34 Camplong Naissances 1793-1800 5 MI 15/9 vue 146

¹⁸ AD34 Camplong Naissances 1798-1811 5 MI 15/9 vue 142

¹⁹ AD34 Transcription acte de mutation 46Q 1/222

Transcription : 1° d'un jardin situé à Graissessac hameau de la place, appartenant à la dite femme Mayneau longé par le ruisseau de Riols confrontant du levant, du couchant et du nord le chemin et du midi Jean Thourenc 2° et de tout les droits que la dite femme Mainau a à prétendre à titre de co-héritière sur une pièce de terre impartagée, située à Graicessac tenement de la Prade, en nature de champ et vigne, confrontant du levant le ruisseau de cledou, du midi Pierre Fabre ruisseau entre deux, du couchant Paul XX et l'acquéreur et du XXX l'acquéreur provenant de la succession de feue Anne Thourenc sa mère décédée depuis deux mous environ.

Elle décède le 16 mars 1888²⁰ à Graissessac :

Acte N° 13
 Décès de Touren
 Anne
 âgée de 85 ans
 le 16 Mars 1888

République Française. L'an mil huit cent quatre vingt huit le dix sept Mars à dix heures du matin devant nous, Mathieu Rasclé, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Graissessac, arrondissement de Béziers, département de l'Hérault ont comparu les sieurs Bernard Jean Célestin, employé aux mines âgé de quarante cinq ans et Combès Félix, garde champêtre âgé de quarante deux ans l'un et l'autre domiciliés à Graissessac, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à six heures et demie du soir la nommée Touren Anne, sans profession, âgée de quatre vingt cinq ans, née et domiciliée sur la présente commune et dont la filiation est inconnue; veuve de Mayneau Philippe est décédée dans sa maison d'habitation sise à Graissessac quartier du chemin de l'Ayrole. Nous, officier de l'Etat civil après nous être assuré du décès en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux comparants et que nous avons signés avec eux.

M. Rasclé
 Combès
 M. Bernard

Transcription : Décès de Touren Anne âgée de 85 ans le 16 mars 1888²¹

République Française. L'an mil huit cent quatre vingt huit le dix sept mars à dix heures du matin devant nous, Mathieu Rasclé, Maire et officier de l'Etat civil de la commune de Graissessac, arrondissement de Béziers, département de l'Hérault ont comparu les sieurs Bernard Jean Célestin, employé aux mines, âgé de quarante cinq ans et Combès Félix, garde champêtre âgé de quarante deux ans l'un et l'autre domiciliés à Graissessac, lesquels nous ont déclaré que le jour d'hier à six heures et demie du soir la nommée Touren Anne, sans profession, âgée de quatre vingt cinq ans, née et domiciliée sur la présente commune et dont la filiation est inconnue; veuve de Mayneau Philippe est décédée dans sa maison d'habitation sise à Graissessac quartier du chemin de l'Ayrole. Nous, officier de l'Etat civil après nous être assuré du décès en avons dressé le présent acte dont nous avons donné lecture aux comparants et que nous avons signés avec eux.

²⁰ AD34 Graissessac Décès 1883-18925MI 70/24 vue 71

²¹ NB : Elle est âgée de 80 ans

C/ Le couple :

Ils se marient le 20 février 1833²² à Camplong :



Transcription :

L'an mil huit cent trente trois et le vingtième jour du mois de février à deux heures du soir par devant nous Jean Antoine Salles adjoint et officier de l'état civil de la commune de Camplong, canton de Bédarieux, département de l'Hérault en l'absence de Monsieur le maire de ladite commune sont comparus le Sieur Philippe Maineau cloutier âgé de vingt quatre ans huit mois né le vingt quatre mai mil huit cent huit fils majeur et légitime d'autre Philippe Maineau aussi cloutier et de Marie Touren mariés tous les trois domiciliés à Graissessac dépendant de cette mairie ci-présents et consentants ; et demoiselle Anne Touren sans profession particulière âgée de vingt quatre ans cinq mois née le quatorze septembre mil huit cent huit fille majeure et légitime de feu Raymond Touren décédé dans cette commune le vint sept avril mil huit cent seize, et de vivante Anne Touren sans profession toutes les deux domiciliées au dit Graissessac-ci-présente et consentante ;lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entr'eux et dont les publications ont été

faites devant la principale porte d'entrée de cette maison commune savoir : la première le second dimanche dixième jour du mois de février courant à midi, et la seconde le troisième dimanche dix septième jour dudit mois de février à la même heure, aucune opposition audit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur réquisition après avoir en donné lecture de toutes les pièces ci-dessus mentionnée et du chapitre six du titre du Code Civil intitulé du mariage avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacuun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement déclaront au nom de la loi que Philippe Maineau et Anne Touren sont unis par le mariage de quoi avons dressé acte en présence de Pierre Thomas tisserand de toiles âgé de cinquante six ans, d'Alexandre barthélémy propriétaire, âgé de vingt cinq ans d'Etienne Fages ouvrier mineur âgé de trente un ans domiciliés au dit Camplong et de François Rey propriétaire âgé de trente deux ans domicilié à Boussagues, lesquels ont signé avec nous le présent acte de mariage après qu'il leur en a été fait lecture ainsi que le futur époux et son père non sa mère ni de même la futur épouse ni sa mère par ne savoir de ce requis. Fait et célébré publiquement dans la maison commune.

Philipe et Anne Maynau ont vécu toute leur vie à Graissessac en témoignent les recensements successifs. Dans le recensement de 1836²³ :

1838	34j	Maynau	Philippe	Clotche	1		18	
1839	34j	Touren f ^e Maynau	anne	"		1	27	
1850	34j	Maynau	Philippe	"		1	3	
1841	34j	Maynau	anne	"		1	6 Mois	

Dans le recensement de 1841²⁴ :

1841	151	363	Maynau	Philippe	Clotche	1		€
1840	152	363	Touren f ^e Maynau	anne	"		1	€

Dans le recensement de 1866 :

11	Maynau	Philippe	Clotche	1		58
15	Touren	Anne	à faire	1		18

Avec ces recensements, je sais qu'ils résident sur le village de Graissessac mais ils n'ont pas noté le nom des rues.

²³ AD34 Camplong recensement 1836 6M 304 vue56

²⁴ AD34 Camplong recensement 1841 6M 304 vue58

Je recherche dans les hypothèques la case n° 11²⁵ où j'apprends que le 1^{er} avril 1827 il a fait une acquisition pour 1300 francs.

CASE N° 11 *M. Meunier Philippe, propriétaire de Gravelle*

112	1827	1827	1300	112	112	112	112
113	1827	1827	1300	113	113	113	113
114	1827	1827	1300	114	114	114	114
115	1827	1827	1300	115	115	115	115

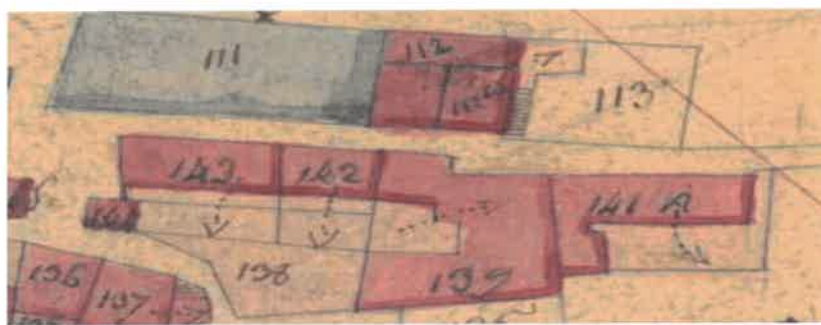
le registre des transcriptions²⁶, je dois chercher la case n°155

1	155	1827	1300	155	155	155	155
2	156	1827	1300	156	156	156	156
3	157	1827	1300	157	157	157	157

Ils habitent à la parcelle F142 : Hameau de la Place

LIGNES	INDICATION				CLASSE	REVENU		CASIS DE LA MATRIQUE d'où sont tirées et où sont portées les propriétés régaliées ou vendues.		ANNÉE de LA MUTATION.		NOMBRE d'OUVERTURES (rapportées)	
	de la section	du numéro du plan.	DU LIEU-DIT, de quartier, de la rue, etc.	de LA NATURE de la propriété.		NET PRODUIT	TOTAL	TIRÉ de	PORTÉ à	Entrée.	Sortie.	Sans valeur, sans rapport de valeur.	Autre CATEGORIE
1	F	142	Hameau de la Place	Maisons	5	4	191	101	1827	1827			
2													
3	F	141	Hameau de la Place	Maisons	5	4	191	101	1827	1827			
4													

Grâce au cadastre napoléonien, je retrouve la parcelle F142²⁷



²⁵ AD34 Hypothèques bureau de Béziers 1798-1955 46Q 8/102 vue 10

²⁶ AD34 Enregistrement Bureau de Béziers Transcription actif 46Q 1/145

²⁷ AD34 Plan Graissessac 3P3545 section F1 (1826)



Grâce au cadastre de 2024, je peux situer la parcelle sur cette carte à l'aide d'une croix.



Ci-contre la photo de la maison « Maynau » correspondant à la parcelle F142
(Photo prise en juin 2024)

IV - Présentation des ascendants

A/ 1^{ère} génération : Philippe MAYNAU et Marie TOUREN

1/ Philippe MAYNAU (SOSA 2)

Il est né le 12 juillet 1776²⁸ à Graissessac, et baptisé par le Pasteur le 14 juillet.

Il est le fils de Philippe MAYNAU et de Jeanne CLARY.

Il a 4 sœurs et 1 frère, nés à Graissessac :

- Jeanne née le 26 mars 1771²⁹
- Judith née le 08 avril 1773³⁰
- Antoine né le 27 juin 1778³¹, et décède le 10 janvier 1788³²
- Elisabeth née le 19 mai 1781³³
- Anne née le 04 décembre 1785³⁴

Après plusieurs recherches, je retrouve Philippe dans le compoix de Boussagues, hameau qui, aujourd'hui, est rattaché à la commune de La Tour Sur Orb et qui compte moins d'une centaine d'habitants (alors qu'il comptait, au milieu du XIV^{ème} S, plus de 245 feux, soit entre 1300 et 1500 personnes). En 1797, Boussagues regroupait les communes actuelles de Camplong, Graissessac, Estréchoux et la Tour Sur Orb.

Philippe, avant son mariage avec Marie, est donc propriétaire d'une maison d'habitation située au « Barri bas de la place [...] allivré pour sa part un sol quatre deniers », une vigne, une chatenette et vigne, une chatenette, 1/3 d'un champ et barres de terre en indivis avec Pierre MOUTOU, les deux autres propriétaires sont Thomas ALIAS et Guillaume Touren, et un jardin. Le tout représente la somme de 11 sous et 3 deniers, il est noté qu'il reste sur son allivrement la somme de 9 sous et 8 deniers.

Je note que la maison située rue du Barri est l'héritage de la maison familiale, son père étant décédé en 1796. Je retrouve ces biens dans le compoix au nom de son père (voir Philippe Maynau suivant).

²⁸ AD34 5MI 15/15 vue 217 et 276J4 vue 38

²⁹ AD34 276J5 vue 32

³⁰ AD34 276J5 vue 35 + ADH 276J4 vue 12

³¹ AD34 5MI 15/15 vue 237

³² AD34 Paroisse St Sauveur BMS 1713-1792 5MI 15/15 vue 316

³³ AD34 5MI15/15 vue 265 + ADH 276J4 vue 73

³⁴ AD34 5MI 15/15 VUE 293

Il se marie avec Marie TOUREN en date du 12 mai 1805³⁵ à Camplong, il n'y pas de contrat de mariage.

Il est cloutier, le métier le plus répandu à Graissessac à cette époque car la mine est au début de son exploitation (1768). Les cloutiers se servent des affleurements de houille pour alimenter les forges des clouteries³⁶.



ier cloutier de Graissessac : Justin Granier, dit « Poupette », originaire des Nières, et son fils Loi
i.

Graissessac était connue pour sa fabrication de clous qui étaient utilisés par de nombreux corps de métier comme les menuisiers, les couvreurs, les maçons, les cordonniers, les chaudronniers...

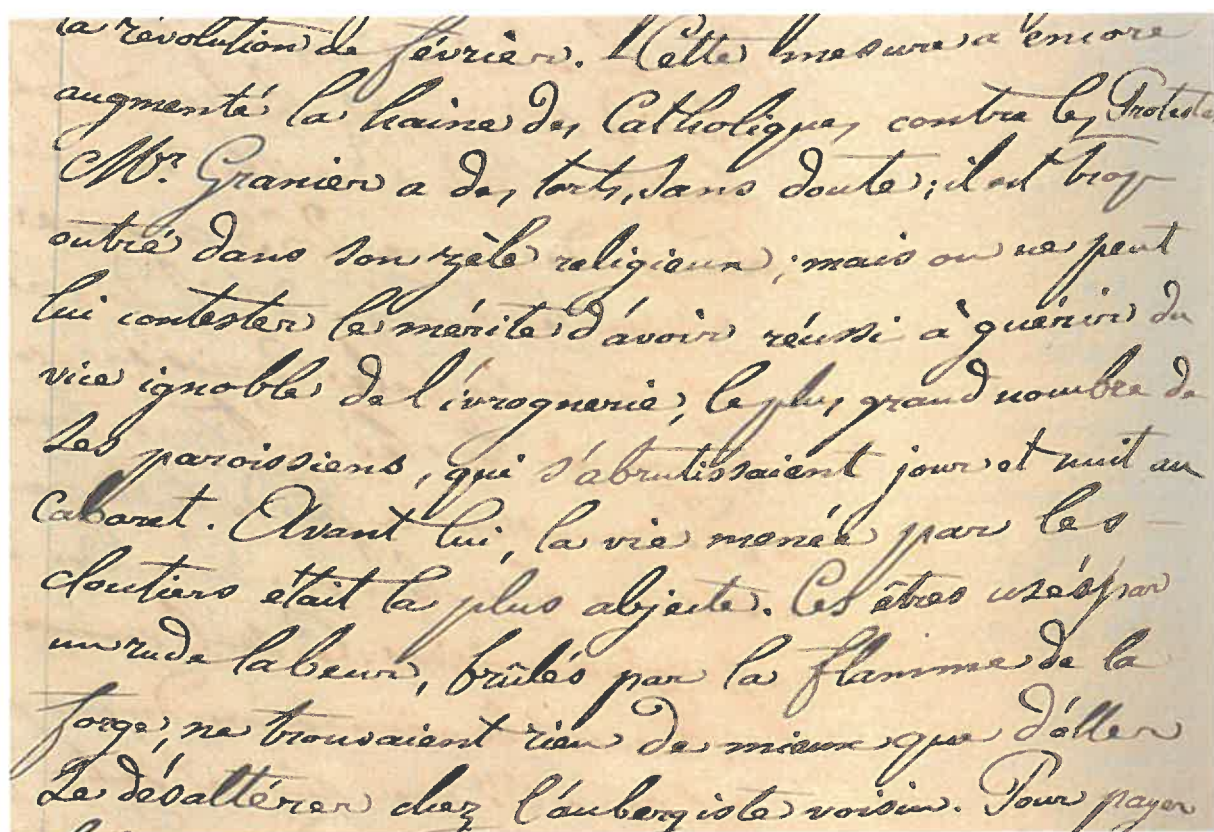
Les clous sont vendus à des marchands qui organisent la commercialisation. Cloutier est un métier très dur, il travaille environ 12 heures par jour et il faut une certaine force physique et aussi une certaine habileté : il faut 12 coups de marteaux pour faire 1 clou, un bon ouvrier fabrique entre 80 et 100 clous à l'heure.

Ce métier va disparaître peu à peu avec l'apparition des machines à clou anglaises (1820) produisant en moyenne 10 à 50 fois plus qu'un cloutier.

³⁵ AD34 5MI 15/10 vue 95

³⁶ <https://sites.google.com/site/dpetdc/les-cloutiers>

Aux archives de l'Hérault, j'ai trouvé un dossier sur des notes manuscrites du notaire de Bédarieux sur des communes avoisinantes dont Graissessac de 1848 à 1856³⁷. C'est une vraie pépite, mais le contenu doit être pris avec des pincettes car il n'y a pas que des faits avérés !



la révolution de février. Cette mesure a encore augmenté la haine des Catholiques contre les Protestants. M^r. Granier a des torts, sans doute; il est trop outré dans son zèle religieux; mais on ne peut lui contester le mérite d'avoir réussi à guérir du vice ignoble de l'ivrognerie, le plus grand nombre de ses paroissiens, qui s'abrutissaient jour et nuit au cabaret. Avant lui, la vie menée par les cloutiers était la plus abjecte. Ces êtres usés par un rude labeur, brûlés par la flamme de la forge, ne trouvaient rien de mieux que d'aller se désaltérer chez l'aubergiste voisin. Pour payer

Transcription : « Cette mesure a encore augmenté la haine des catholiques contre les protestants, Mr Granier (Le curé de Graissessac) a des torts, sans doute, il est trop outré dans son zèle religieux, mais on ne peut lui contester le mérite d'avoir réussi à guérir du vice ignoble de l'ivrognerie, le plus grand nombre de ses paroissiens, qui s'abrutissaient jour et nuit au cabaret. Avant lui, la vie menée par les cloutiers était la plus abjecte. Ces êtres usés par un rude labeur, brûlés par la flamme de la forge, ne trouvaient rien de mieux que d'aller se désaltérer chez l'aubergiste voisin. »

Il décède à Graissessac le 29 juillet 1839³⁸, à l'âge de 63 ans.

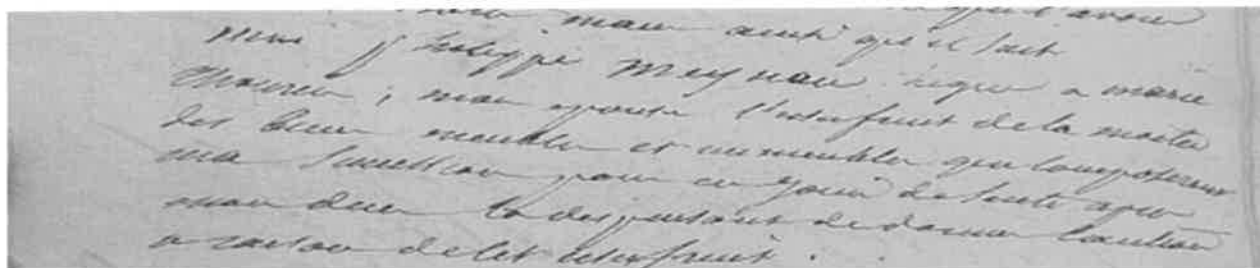
Philippe MAYNAU a rédigé 2 testaments : je les ai trouvés grâce à la table des testaments³⁹ :

³⁷ AD34 Manuscrits isolés d'érudits, monographies locales 11F377

³⁸ AD34 Graissessac décès 1836-1849 5MI15/11 vue 30

³⁹ AD34 Table testaments Bédarieux 1809-1849 3Q1037 vue 112

- 1^{er} rédigé le 04 mai 1839⁴⁰ : il lègue le quart de ses biens meubles et immeubles à son fils Antoine
- 2^d rédigé le 26 juin 1839⁴¹ : sa femme est désignée usufruitière de la moitié des biens meubles et immeubles, et lègue à son fils Antoine le quart de ses biens meubles et immeubles, il pourra en jouir après le décès de Marie, sa mère. Antoine deviendra donc propriétaire de la maison cadastrée F137.



Transcription : *Moi Philippe Meynau lègue à Marie Thouren, mon épouse l'usufruit de la moitié des biens meubles et immeuble que comportera ma succession pour en jouir de suite après mon décès la dispensant de donner caution à raison de cet usufruit.*

La loi de janvier 1794 prévoit une stricte égalité entre tous, mais la loi prévoit aussi que le père dispose d'une quotité disponible qu'il peut léguer par testament. Pour 4 enfants, cette quotité est d'un quart, la part est attribuée à Antoine, son fils aîné. Le second testament a pour but de protéger son épouse car la femme n'apparaît pas dans l'ordre successoral. Pour mémoire, il faut attendre la loi de 2002 qui modifie le code civil pour que le conjoint survivant soit le premier dans l'ordre de succession.

2/ Marie TOUREN (SOSA 3)

Elle est née 02 septembre 1778⁴² à Graissessac, fille de Antoine TOUREN (SOSA 6) et de Elisabeth FABRE (SOSA 7). Elle a 3 sœurs et 3 frères, nés à Graissessac :

- Jeanne née en 1764 (Idem ci-dessus acte non enregistré sur le registre BMS) mariée le 31 mars 1782⁴³ et décédée le 13 décembre 1785⁴⁴
- Elizabeth née le 5 juin 1768⁴⁵ mariée le 10 avril 1792⁴⁶
- Antoine né le 26 décembre 1770⁴⁷

⁴⁰ AD34 Notaire Théron à Bédarieux 2E7/394 page 183

⁴¹ AD34 Notaire Théron à Bédarieux 2E7/395 page 262

⁴² AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 238

⁴³ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 268

⁴⁴ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 293

⁴⁵ AD34 actes paroissiaux baptême et mariage protestant 276J5 1748-1779 vue 28

⁴⁶ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 342

⁴⁷ AD34 actes paroissiaux baptême et mariage protestant 276J5 1748-1779 vue 32

- Barthélémy né le 21 mars 1773⁴⁸
- Abraham né le 14 mars 1776 et baptisé le 16 avril 1776⁴⁹
- Anne née le 29 mai 1783⁵⁰

Retrouver les fratries de Philipe et Anne n'a pas été une mince affaire ! Ils m'ont causé beaucoup de nœuds au cerveau pour plusieurs raisons :

- Le registre BMS 5MI15/15 de la paroisse Saint Sauveur à Graissessac a été relié dans le désordre en incluant en plus des baptêmes et mariages célébrés par un pasteur. Afin de m'y retrouver j'ai dû établir un sommaire du registre par date avec le numéro des vues correspondantes, cela m'a pris beaucoup de temps, mais j'en ai gagné beaucoup par la suite car ce registre couvre 80 ans.

Après échange avec M.Cosson, on peut émettre deux hypothèses :

- o Soit le relieur a relié les actes comme il les a trouvés en vrac sans faire attention qu'il y avait un registre catholique et un registre protestant.
 - o Soit c'est peut-être une manière de cacher les registres protestants au milieu des registres catholiques pour qu'ils ne soient pas vus par les soldats du Roi et détruits dans un autodafé⁵¹
- Les baptêmes ont été enregistrés souvent 2 fois , ou dans l'un des registres suivants :
 - o Dans le registre décrit ci-dessus
 - o Dans le registre tenu par le ministre et pasteur itinérant François Ducros de 1772-1782
 - o Dans le registre des actes paroissiaux protestants de 1748-1779

Pour bien appréhender cette pratique, il faut comprendre dans quelle période cette famille se situe : grâce aux enseignements reçus pendant ce DU, je sais que nous sommes dans la période dite du « Désert ». Cette période débute en 1685 avec la révocation de l'Edit de Nantes et se terminera en 1789, à la révolution française. C'est une époque où le culte protestant est interdit, les pratiquants se cachent dans des endroits isolés pour vivre clandestinement leur foi.

⁴⁸ AD34 actes paroissiaux baptême et mariage protestant 276J5 1748-1779 vue 36

⁴⁹ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 216 et AD34 actes baptême et mariage célébrés au désert par Ducros, ministre et pasteur itinérant 276J4 1772-1782 vue 37

⁵⁰ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 273

⁵¹ Autodafé : Destruction par le feu d'un objet (en particulier des livres) que l'on désavoue, que l'on condamne.

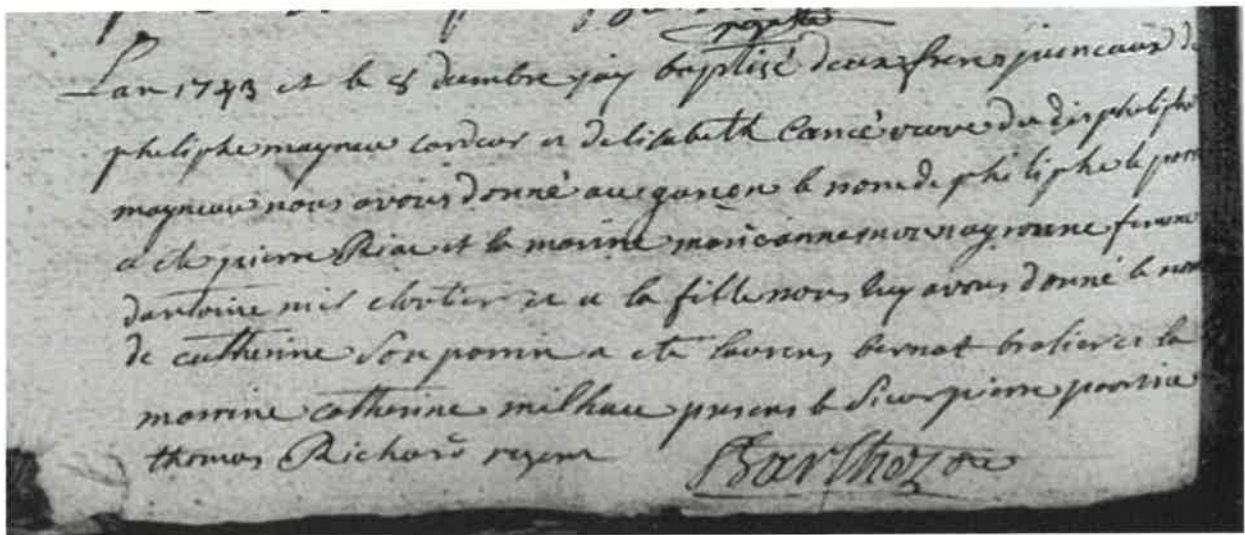
Sur le village de Graissessac, deux sites sont reconnus comme lieux où se tenaient les assemblées clandestines : le Prat-Long au fond de la vallée de Riols et une zone appelée « Croyant » le long du ruisseau de Provères⁵².

Marie décède le 23 mai 1848⁵³ à Graissessac.

B/ 2^{ème} Génération : Philippe MAYNAU et Jeanne CLARY

1/ Philippe Maynau (SOSA 4)

Il est né le 06 décembre 1743⁵⁴ à Graissessac et a une sœur jumelle Catherine. Il est le fils de Philippe MAYNAU et Elizabeth CANCE.



Transcription : L'an 1743 et le 8 décembre jay baptisé deux frères jumeaux de Philippe Mayneau cardeur et delisabeth Cance veuve dudis Philippe Mayneau nous avons donné au garçon le nom de Philippe le parrin a été Pierre Riac et la marrine Marianne [...] femme dantoine mil cloutier et a la fille nous luy avons donné ke nom de Catherine son parrin a été Laurens Bernat brasier et la marrine Catherine Milhau presens et le sieur Pierre Pource Thomas Richard regent

⁵² <https://sites.google.com/site/dpetdc/le-village>

⁵³ AD34 Graissessac décès 1836-1849 5MI15/11 vue 112

⁵⁴ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 121

12

L'an 1743 et le 8 décembre jay baptisé deux freres jumeaux
 qui sont nés le 6 xbre fils légitimes et naturels de feu philippe —
 mayneau cardeur et Elisabeth Cancé veuve du dit philippe mayneau
 nous avons donné au garçon le nom de philippe le parrain a été
 pierre Riach cardeur et la marine marianne mourayroure
 épouse d'antoine niel cloutier, et à la fille nous luy avons donné
 le nom de catherine son parrain a été laurens bemat et la
 marine catherine milhau tous de la présente paroisse
 presens les sieurs Thomas Richard regent et antoine bemat

B. H. H. H. H. H.

Transcription : Lan 1743 et le 8 décembre jay baptisé deux frères jumeaux qui sont nés le 6 xbre fils légitimes et naturels de feu Philippe Mayneau cardeur et Elisabeth Cancé veuve du dit Philippe Mayneau nous avons donné au garçon le nom de Philippe le parrain a été Pierre Riach et la marine Marianne Mourayroure épouse d'Antoine Niel cloutier et à la fille nous luy avons donné le nom de Catherine son parrain a été Laurens Bemat et la marine Catherine Milhau tous de la présente paroisse presens les sieurs Thomas Richard regent et Antoine Bemat

Je n'ai pas de suite compris que ce registre était un mélange de plusieurs registres : ces deux actes sont donc dans le même registre l'un à la page 121 et l'autre à la page 201 et ne sont pas identiques mot pour mot. C'est grâce à la confection « maison » d'un sommaire que j'ai pu me repérer dans ce registre.

Philippe a 4 sœurs nées à Graissessac :

- Anne née le 22 mai 1735⁵⁵
- Elizabeth née le 17 août 1737⁵⁶
- Marie née le 18 décembre 1739⁵⁷
- Catherine née le 06 décembre 1743⁵⁸

Je trouve dans le registre en date du 23 avril 1757 un mariage d'une certaine Judith MAYNAU avec Robert Triol :

⁵⁵ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 79

⁵⁶ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 91

⁵⁷ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 103

⁵⁸ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 201

- Première hypothèse : j'ai « oublié » un acte de naissance dans ma première lecture des registres. Mais en repassant intégralement les actes de 1733 (date du mariage) jusqu'à 1743, date maximale due au décès de Philippe MAYNAU : il n'y a pas de Judith.
- Deuxième hypothèse : Judith est une des 4 sœurs de Philippe mais comme les registres sont très abîmés, qu'il manque des pages et que nous sommes dans la période du désert, recherche infructueuse.

J'ai tout de même cherché pour voir s'il n'y avait pas d'enfants à la suite du mariage, je n'en ai pas trouvé. Je n'ai pas non plus trouvé de mariage des autres sœurs.

Je n'ai pas non plus trouvé d'acte de mariage, dû certainement à la période du Désert, j'ai aussi recherché s'il n'y a avait pas eu un contrat de mariage avant la naissance de Jeanne (1768-1171) : recherche infructueuse.

Après plusieurs recherche, je retrouve Philippe dans le compoix de Boussagues (annexe page 83), hameau qui, aujourd'hui, est rattaché à la commune de La Tour Sur Orb et qui compte moins d'une centaine d'habitant. En 1797, Boussagues regroupait les communes actuelles de Camplong, Graissessac, Estréchoux et la Tour Sur Orb.

Philippe est donc propriétaire d'une maison d'habitation située au « Barri bas de la place [...] allivré pour sa part un sol quatre deniers », une vigne, une chatenette et vigne, une chatenette, 1/3 d'un champ et barres de terre en indivis avec Pierre MOUTOU, les deux autres propriétaires sont Thomas ALIAS et Guillaume Touren, et un jardin. Le tout représente la somme de 11 sous et 3 deniers, il est noté qu'il reste sur son allivrement la somme de 9 sous et 8 deniers.

Il décède le 22 septembre 1796⁵⁹.

2/ Jeanne CLARY (SOSA 5)

Jeanne est née le 9 mai 1751⁶⁰ à Graissessac, elle est la fille de Antoine CLARY (SOSA 10) et Anne TOUREN (SOSA 11).

Elle a 2 sœurs :

- Anne née le 01 juillet 1753⁶¹ à Graissessac
- Marguerite née le 14 mars

⁵⁹ AD34 Camplong décès 1793-1805 5MI 15/10 vue47

⁶⁰ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 135

⁶¹ AD34 Actes paroissiaux baptême et mariage protestant 276J5 1748-1779 vue 12

- 1756⁶² à Graissessac

Anne a été la seule à être enregistrée sur le registre Protestant, Jeanne et Marguerite ont été baptisées par le curé Vernhet. A noter que dans l'acte de naissance de Marguerite, il est mentionné le mariage des parents, Antoine Clary et Anne Touren, au Désert.

C/ 3^{ème} génération : Philippe MAYNAU et Elizabeth CANCE

1/ Philippe MAYNAU (SOSA 8)

Il est né le 02 mai 1705⁶³ fils de Philippe MAYNAU (SOSA 16) et POUDEROUX Judith (SOSA 17) qui se sont mariés le 28 février 1702⁶⁴ à Graissessac (annexe page 86)

Dans le compoix de 1697, Philippe MAYNAU, son père, SOSA 16, est propriétaire de la maison rue du Barri que l'on retrouvera dans les compoix successifs. (Annexes page 84-85)

Il a 1 sœur et 1 frère :

- Marie née le 07 décembre 1702⁶⁵ à Graissessac
- Pierre né le 14 juin 1708⁶⁶ à Graissessac

Il se marie le 9 septembre 1733⁶⁷ avec Elizabeth CANCE à Graissessac.

Dans le compoix de Boussagues de 1737⁶⁸ (annexe page 86) , je trouve qu'il est propriétaire de la maison rue du Barri et plusieurs terres pour la somme de 11 sous et 4 deniers maille. Cette maison et les terrains se retrouvent dans la propriété de Philippe MAYNAU, son fils, dans le compoix de 1797.

Il décède aux environs de 1743 car à la naissance des jumeaux, Philippe et Catherine, dans l'acte de naissance du 1^{er} registre il est stipulé : « Elizabeth CANCE veuve » et dans le 2^d registre « Feu Philippe MAYNAU et Elizabeth CANCE veuve » Seulement j'ai cherché partout son acte de décès, y compris dans les communes voisines pas de traces.

⁶² AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 170

⁶³ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1682-1761 vue 72

⁶⁴ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1682-1761 vue 67

⁶⁵ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1682-1761 vue 68

⁶⁶ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1682-1761 vue 85

⁶⁷ AD34 Paroisse St Sauveur 5MI15/15 BMS 1713-1792 vue 75

⁶⁸ AD34 Compoix de Boussagues 1737 49EDT2 vue 161

C'est quelques semaines plus tard que je trouve dans la table des successions et absences en 1814⁶⁹ où il est inscrit que son décès n'a pas été constaté, c'est comme cela que je comprends que c'est bien lui car son fils Philippe est décédé en 1796 et son décès a été constaté et enregistré.

Ses héritiers sont Philippe (qui est décédé en 1796), Anne, Elizabeth et Jeanne (qui est Marie ou Catherine) pour la maison de Graissessac d'une valeur de 400 francs.

2/ Elizabeth CANCE (SOSA 9)

Elle est née le 20 mai 1708⁷⁰ fille de Daniel CANCE (SOSA 18) et Isabel COMPTE (SOSA 19) qui se sont mariés à Graissessac le 16 février 1706⁷¹

Elle a 3 sœurs et 3 frères :

- Anne née le 15 avril 1706⁷², seulement deux mois après le mariage des parents
- Denis né le 13 avril 1710⁷³
- Denis né le 20 mai 1711⁷⁴ (après recherche, je n'ai pas trouvé d'acte de décès du Denis ci-dessus, ce n'est donc pas en enfant de remplacement)
- Marie née le 18 février 1714⁷⁵
- Catherine le 16/04/1716⁷⁶
- Jacques né le 4/12/1721⁷⁷, décédé le 24/06/1722⁷⁸

Elizabeth décède à Graissessac le 20 mars 1782⁷⁹.

⁶⁹ AD34 Tableau successions et absences 3Q 1039 vue 49

⁷⁰ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1682-1761 vue 85

⁷¹ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1682-1761 vue 76

⁷² AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1682-1761 vue 76

⁷³ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1682-1761 vue 89

⁷⁴ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1682-1761 vue 90

⁷⁵ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1713-1793 vue 11

⁷⁶ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1713-1793 vue 18

⁷⁷ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1713-1793 vue 33

⁷⁸ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1713-1793 vue 35

⁷⁹ AD34 Paroisse St Sauveur 5M15/15 BMS 1713-1792 Vue 267

V Présentation des descendants

A/ Enfants

Philippe et Anne MAYNAU ont 4 enfants :

1/ Philippine

Elle née le 29/06/1833⁸⁰ à Graissessac et se marie avec Abraham SEGUI le 09/01/854⁸¹ à Camplong avec qui elle aura 5 enfants.

Un contrat de mariage est déposé chez Maître Théron à Bédarieux le 01/11/1853⁸² : ils adoptent le régime dotal. A titre d'avance d'hoirie, Philippe MAYNAU, donne à sa fille la somme de 200 francs. Il est bien stipulé que s'il survit à sa fille, il récupèrera la dot.

Grâce au recensement de 1856⁸³, je sais que Philippine s'installe avec son mari chez ses beaux-parents au Hameau de Riols où elle donne naissance à Anne, leur première fille.

180	256	2	Segui-jin	abraham-jin	chef de ménage	1	*	*	*	7	jeune
		3	Marie	anne	sa femme	"	"	"	1	"	jeune
		4	Segui-fils	abraham-fils	chef de ménage	1	"	"	"	7	jeune
		5	Maynan	philippine	sa femme	"	"	"	1	"	jeune
		6	Segui	anne	leur fille	"	"	"	1	"	jeune

Puis en 1861⁸⁴, Philippine s'est installée avec son mari au Hameau de la Place avec ses 3 enfants : Felisse (Anne à l'état civil), Emile (Abraham) et Raymond.

2	6	Segui	abraham	leur fils	1	*	*	*	*	31	ans
	7	Maynan	philippine	sa femme	"	"	"	1	*	28	ans
	8	Segui	felisse	leur fille	"	"	"	1	"	6	ans
	9	Segui	emile	leur fils	1	*	*	*	*	4	ans
	10	Segui	raymond	leur fils	1	"	"	"	"	8	ans

⁸⁰ AD34 Camplong Naissances 1824-1835 5MI 15/9 vue 116

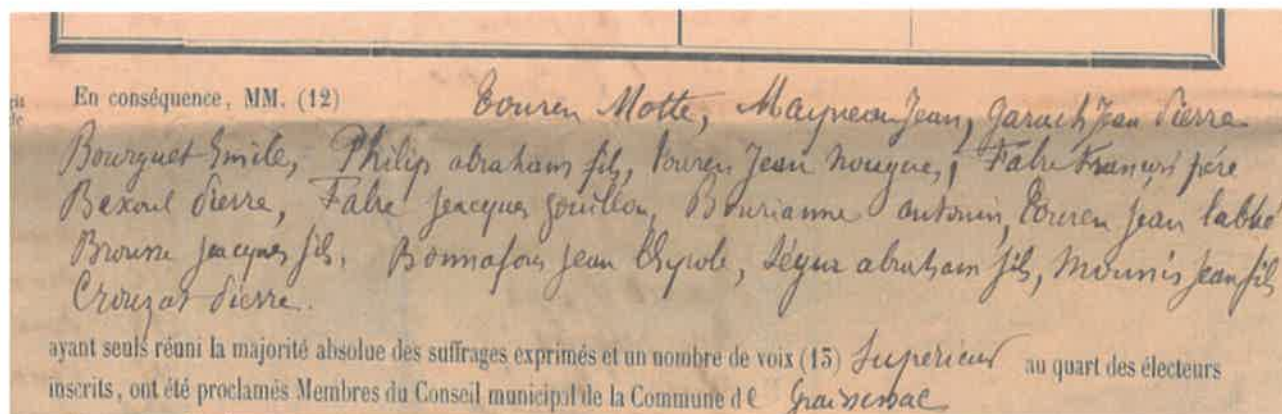
⁸¹ AD34 5MI 70/14 vue 136

⁸² AD34 Bédarieux Notaire Théron 2^E7/425 n°546

⁸³ AD34 Camplong recensement 1856 6M304 vue 52

⁸⁴ AD34 Graissessac recensement 1861 6M304 vue 14

En 1871⁸⁵, Abraham est élu conseiller municipal à Graissessac dès le 1er tour. Il récolte 243 voix sur 500 votants (Procès-verbal en annexe page 88-90)



En 1872⁸⁶, le lieu de vie est toujours le même, sauf que l'on s'aperçoit que des adresses ont été créées dans les hameaux : chemin de l'Ayrole . De plus, la composition de la famille a changé : ils ont perdu deux enfants Anne et Raymond. Ils ont eu, entre-temps, deux filles Marie en 1863 et Louise en 1867. La maman d'Abraham, veuve, vit désormais avec eux.

Cours de l'Ayrole	Veyry	Abraham	Quinault	1	1	1	1	1	42	1/2	1	1
	Weyman	Philippine	de Jean	1	1	1	1	1	58	1/2	1	1
	Veyry	Emil	de Jean	1	1	1	1	1	15	1/2	1	1
	Veyry	Maria	de Jean	1	1	1	1	1	7	1/2	1	1
	Veyry	Louise	de Jean	1	1	1	1	1	1	1/2	1	1
	Claris	Abraham	Weyman	1	1	1	1	1	1	1/2	1	1

En 1876, Philippine n'apparaît plus dans le recensement de Graissessac. Grâce à sa case hypothécaire, je la recherche à Saint Pargoire, elle n'y est pas non plus, elle y réapparaît en 1891⁸⁷, l'année de son décès.

Recherches infructueuses de 1876 à 1891 à Graissessac et Saint-Pargoire. Grace aux différents recensements, je m'aperçois que son mari Abraham a exercé plusieurs métiers : cloutier, serrurier, quincailler et horloger. Ils ont dû partir pour le travail pendant ces quelques années.

⁸⁵ AD34 Elections municipales 3M1948

⁸⁶ AD34 Graissessac recensement 1872 6M304 vue 14

⁸⁷ AD34 Saint-Pargoire recensement 1891 6M701 vue 46

Dans la table alphabétique du répertoire des formalités hypothécaires⁸⁸, je trouve une case hypothécaire au nom de Philippine volume n° 305 et case n°558. J'ai donc recherché la case 558⁸⁹ : il est inscrit une vente le 16 avril 1891 : ce sont des biens propres car cette vente n'apparaît pas dans la case d'Abraham n° 533⁹⁰.

NOMS inscrits en tête de chacune des cases du répertoire.	PRÉNOMS en tête y a lieu, indiquant les certifications ou mentions, accusations et ajournements.	DATE ou mention de la constatation diffinitive des ventes, adjudications ou aliénations.	LIEU DE NAISSANCE ou, s'il y a lieu, nombre d'inscriptions au registre analytique de naissance.	PROFESSIONS.	DOMICILES ou autres lieux.	RÉPERTOIRE.	
						nombre de volumes.	nombre de la case.
Maynaud	Eugénie ou Jeanne dite Eugénie ou Jeanne Judith ou Julie Louis Philippine			g ^e Douxade g ^e Fabre g ^e Seguy	Graissesse Graissesse Paris Cazouls le Vy. St Pargoire	275	312
						286	547
						296	116
						305	558

Case de Philippine⁹⁰:

Case N°	Noms	Prénoms	Date	Lieu de naissance	Professions	Domiciles	Répertoire
1170	Maynaud	Eugénie ou Jeanne dite Judith ou Julie Louis Philippine			g ^e Douxade g ^e Fabre g ^e Seguy	Graissesse Graissesse Paris Cazouls le Vy. St Pargoire	275 312

Case d'Abraham⁹¹ :

Case N°	Noms	Prénoms	Date	Lieu de naissance	Professions	Domiciles	Répertoire
533	Seguy	Abraham					

Elle décède le 26 décembre 1891⁹¹ à Saint Pargoire.

⁸⁸ AD34 Hypothèques Bureau de Béziers registre d'ordre 46Q 7/153 vue 171

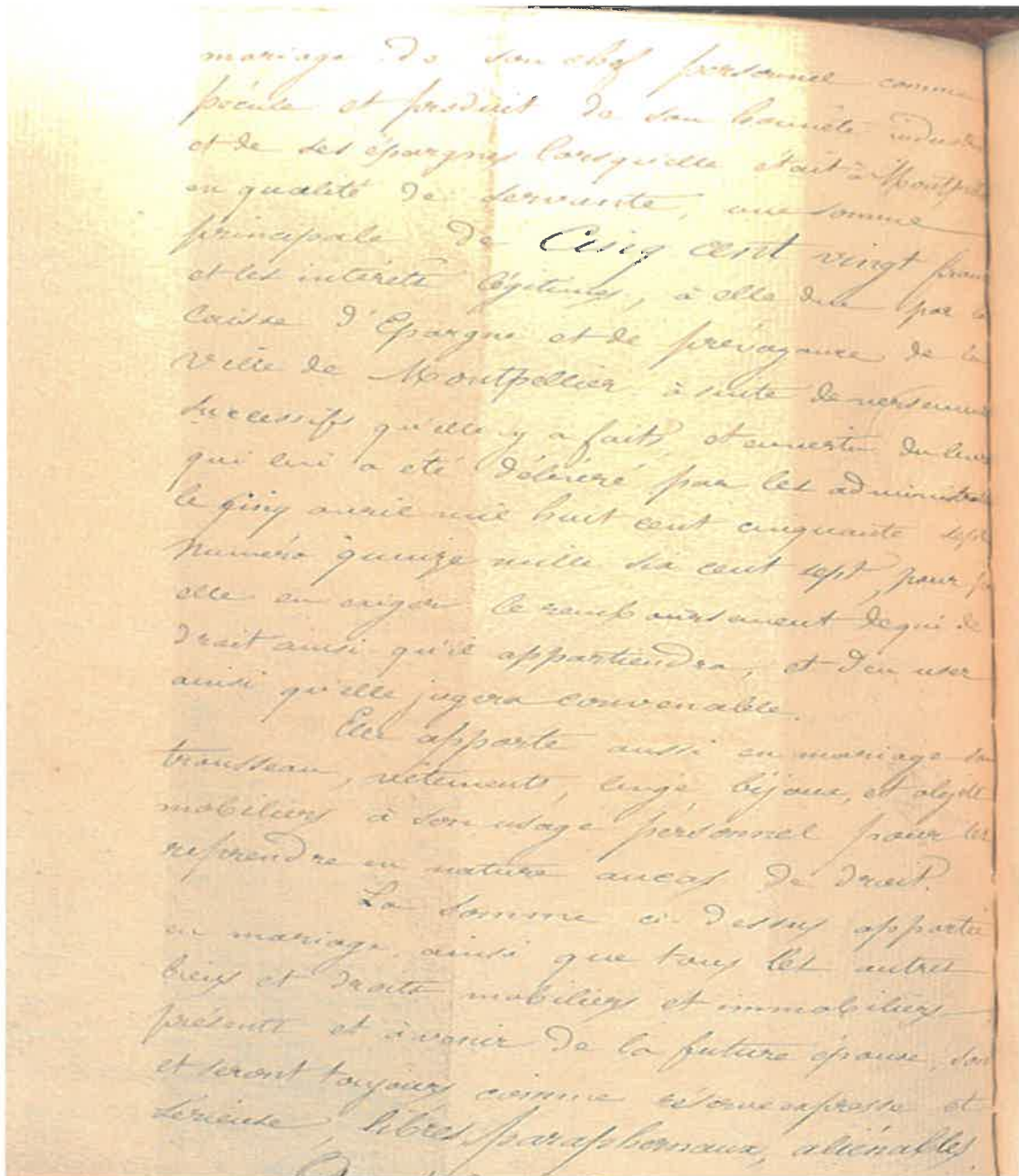
⁸⁹ AD34 Hypothèques Bureau de Béziers registre d'ordre 46Q 8/305 vue 188

⁹⁰ AD34 Hypothèques Bureau de Béziers registre d'ordre 46Q 8/261 vue 182

⁹¹ AD34 Saint-Pargoire NMD 1886-1900 5MI 43/17 vue 214

2 / Anne

Elle est née le 10 janvier 1836⁹² à Graissessac et se marie avec Jean-Louis Boudet le 4 décembre 1861⁹³ à Graissessac avec un contrat de mariage établi le 5 novembre 1861⁹⁴ chez Maître Théron à Bédarieux, ils adoptent le régime dotal.



Transcription : De son chef personnel comme pécule et produit de son honnête industrie et de ses épargnes lorsqu'elle était à Montpellier en qualité de servante une somme principale de cinq cent vingt francs et les intérêts légitimes, à elle due par la Caisse d'Épargne et de prévoyance de la ville

⁹² AD34 Camplong Naissances 1836-1849 5MI 15/9 vue 3

⁹³ AD34 Graissessac Mariages 1859-1872 5MI 70/22 vue 31

⁹⁴ AD34 Notaire Théron Bédarieux 2E 7/442

de Montpellier à suite de versements successifs qu'elle y a fait et (...) du livret qui lui a été délivré par les administrations le cinq avril mil huit cent cinquante sept numéro quinze mille sic cent sept, pour par elle en exiger le remboursement de qui de droit ainsi qu'il appartiendra, et d'en user ainsi qu'elle en jugera convenable.

Elle apporte aussi en mariage son trousseau, vêtements, linge, bijoux et objets mobiliers à son usage personnel pour les reprendre en nature (...) de droit.

La somme ci-dessus apportée en mariage ainsi que tous les autres biens et droits mobiliers et immobiliers présents et à venir de la future épouse, sont et seront toujours comme réserve expresse et sérieuse libres paraphernaux, aliénables.

Par contre, il convient de noter qu'elle ne bénéficie pas comme ses deux sœurs de l'avance d'hoirie de 200 francs.

Je trouve le couple dans le recensement de 1866, ils vivent avec 3 mineurs VERNHES Louis, RIVIERE Joseph et FERRAND Jean mais ils n'ont pas d'enfant.

2	6	Boudet Jules	mineur	1								67
	7	Weymae Anne	mineure	1								68
	8	Vernhes Louis	mineur	1								69
	9	Riviere Joseph	mineur	1								70
	10	Ferrand Jean	mineur	1								71

Je ne les trouve pas au recensement de 1872 à Graissessac, ni à Camplong commune voisine.

Je recherche le décès de Jean BOUDET dans la table des successions et absences de 1865-1873, 1873-1881, le volume suivant n°13 de 1882-1891 est manquant aux archives.

Dans ces recherches, je trouve le décès de Boudet Jules-Jean, je dois vérifier si c'est un enfant du couple : non, recherche infructueuse, le registre suivant est manquant.

Le 02 août 1884⁹⁵, Anne épouse en seconde noce Auguste RIVIERE sans contrat de mariage : est-ce le frère de RIVIERE Joseph qui apparaît dans le recensement ci-dessus ? C'est une question qui malheureusement restera en suspend pour ce mémoire !

Anne décède le 24 avril 1897⁹⁶ à Graissessac elle est veuve RIVIERE : je ne retrouve pas le décès de Auguste à Graissessac ni au Bousquet d'Orb, ni dans les tables décennales des décès, ni dans les tables des registres eux-mêmes. J'ai aussi épluché le fichier du sommier général de 1865 à 1961 : recherche vaine.

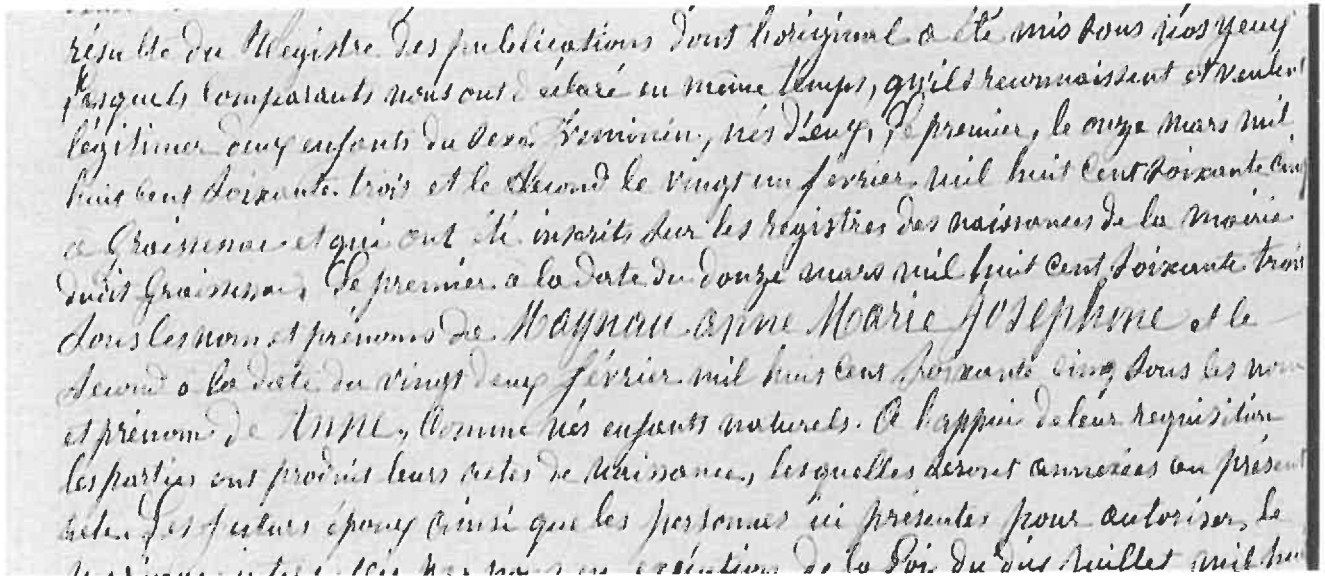
⁹⁵ AD34 Graissessac Mariage 1883-1892 5MI70/22 vue 28

⁹⁶ AD 34 Graissessac Décès 1893-1904 5MI 70/24 vue 54

Elle n'aura pas eu d'enfant, ni avec Jean-Louis, ni avec Auguste

3/ Philippe

Il né le 26 janvier 1839⁹⁷ à Graissessac et se marie avec Marie BERTRAND le 5 mars 1868⁹⁸ sans contrat de mariage. Par contre, ce mariage permet de légitimer deux enfants nés hors mariage : Anne-Marie (1863) et Anne (1865)



résulte du Ministère des publications dont l'original a été mis sous nos yeux
parquels comparant nous ont déclaré en même temps, qu'ils reconnaissent et veulent
légitimer deux enfants du sexe féminin, nés d'eux, Le premier, le onze mars mil
huit cent soixante trois et le second le vingt un février mil huit cent soixante cinq
à Graissessac et qui ont été inscrits sur les registres des naissances de la mairie
dudit Graissessac. Le premier à la date du onze mars mil huit cent soixante trois
sous les nom et prénoms de Maynau Anne Marie Joséphine et le
second à la date du vingt deux février mil huit cent soixante cinq sous les nom
et prénom de Anne, comme nés enfants naturels. Et l'appui de leur requête
les parties ont produit leurs actes de naissance, les quelles devant annexes au présent
acte. Les futurs époux ainsi que les personnes ici présentes pour autoriser, le
notaire soussigné a été tenu en exécution de la Loi du six Aillet mil huit

Transcription : « Lesquels comparant nous ont déclaré en même temps, qu'ils reconnaissent et veulent légitimer deux enfants du sexe féminin, nés d'eux. Le premier, le onze mars mil huit cent soixante trois et le second le vingt un février mil huit cent soixante cinq à Graissessac et qui ont été inscrit sur les registres des naissances de la mairie dudit Graissessac. Le premier à la date du douze mars mil huit cent soixante trois sous les nom et prénoms de Maynau Anne Marie Joséphine et le second à la date du vingt-deux février mil huit cent soixante cinq sous les nom et prénom de Anne, comme nés enfants naturels. »

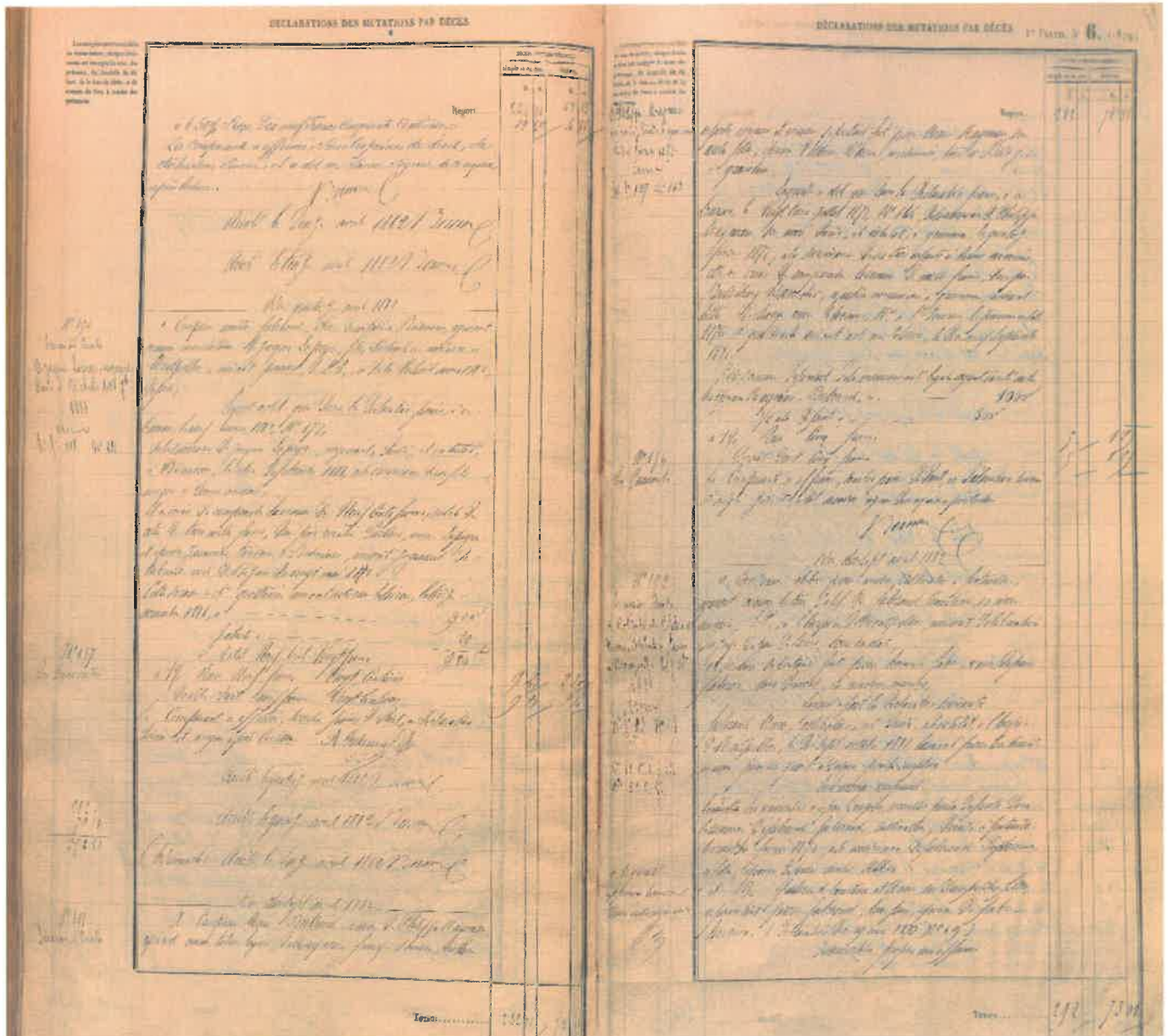
Au recensement de 1872, il vit avec sa femme et ses 3 enfants, au hameau de la Place ainsi qu'avec un mineur italien.

Au recensement de 1876, il vit toujours au Hameau de la Place et plus précisément 5, rue du Barry. Le village s'agrandit avec l'essor des mines, des adresses sont mises en place. Il vit toujours avec sa femme et ses trois enfants.

Philippe décède le 14 février 1877 dans une des plus grandes catastrophes minières de France. Cet évènement sera traité spécifiquement dans le chapitre V.

⁹⁷ AD34 Camplong Naissances 1836-1849 5MI15/9 vue 36

⁹⁸ AD34 Graissessac Mariages 1883-1892 5MI70/22 vue 95



Transcription : Le dix-sept avril 1882, a comparu Marie Bertrand, veuve de Philippe Mayneau, agissant comme tutrice légale de Mayneau François et Louise, ses deux enfants mineurs et comme se portant fort pour Marie Mayneau son autre fille, épouse d'Etienne Vaisse, cordonnier, tous à B(...) à Graissessac.

Laquelle a dit que dans la déclaration passée, à ce bureau, le vingt trois juillet 1877 n°146, de succession de Philippe Mayneau, son mari, décédé, ab intestat, à Graissessac, le quatorze février 1877, à la surveillance deux trois enfants ci-dessus nommés, elle a omi de comprendre la somme de mille francs, due par Barthélémy Darrodes, ajusteur mécanicien à Graissessac, suivant lettre de change avec Thomas, N[otai]re à St Gervais, le premier octobre 1876 et quittance suivant acte reçu Théron, le dix neuf septembre 1881.

Cette somme dépendait de la communauté légale ayant existé entre les époux Mayneau – Bertrand 1000 francs

½ à la défunte 500 francs

4/ Jeanne

Elle est née le 10 mars 1842⁹⁹ à Graissessac et elle se marie avec Barthélémy DARRODES le 22 septembre 1859¹⁰⁰ à Graissessac. Un contrat de mariage est établi le 25 juillet 1859¹⁰¹ chez Maître Théron à Bédarieux : ils adoptent le régime dotal. Comme pour Philippine Jeanne reçoit un dot de 200€ de son père à titre d'avance d'hoirie, Il est bien stipulé que s'il survit à sa fille, il récupèrera la dot.

Avec Barthélémy, ils ont 3 enfants.

Le 7 juillet 1877¹⁰², Barthélémy vend une maison située quartier de la Fournaque pour la somme de 11 000 francs à la Compagnie des Mines. Après recherche auprès de Mme le Maire de Graissessac et de M. André Fabre, habitant de la commune, il s'avère que cette construction va servir à installer la « COOP ». Il s'agit du premier « supermarché » où l'on y trouvait tout ce dont on avait besoin. Il y avait des dames à l'entrée à qui l'on remettait un coupon et elle vous préparait les courses. Le paiement s'effectuait par quinzaine ou, pour les mineurs, il était prélevé sur le salaire.

Il achète le 06 août 1877¹⁰³ à Antoine MAYNAU un terrain avec une petite construction servant de séchoir.

En 1883, on retrouve dans la case hypothécaire de Jeanne n° 318¹⁰⁴ un achat – donation en 1883 et 4 ventes en 1910 (après le décès de son mari, je suppose qu'elle vend ses biens avant de partir chez sa fille)

The image shows a handwritten notary record on a grid. At the top, it reads 'CASE N° 318 Maynaud' followed by 'Jeanne et le Doyen Eugène Jeanne Darrodes à Graissessac' and 'Per S'. Below this, there is a table with columns for case number, date, description, and amount.

Case N°	Date	Description	Montant
1100 31	15.2.1883	achat terrain	2000.
2102 14	18/juin 1910	vente	100
2110 20	16/Jan 1910	vente	200
2111 40	9/4-1910	vente	1100
2112 11	3 oct 1910	vente	500

⁹⁹ AD34 Camplong Naissances 1836-1849 5MI 15/9 vue 73

¹⁰⁰ AD34 Graissessac Mariages 1859-1872 vue 9

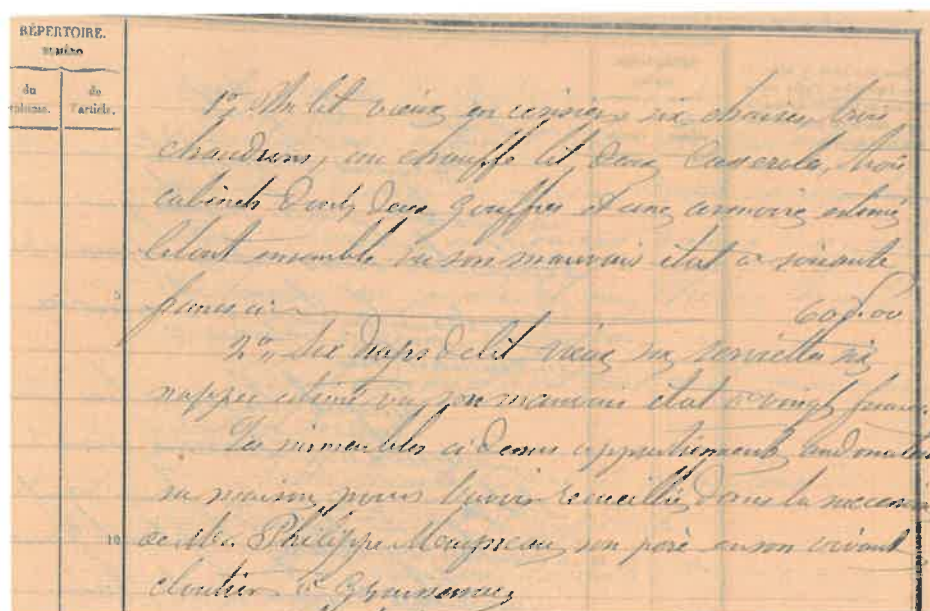
¹⁰¹ AD34 Bédarieux Notaire Théron 2E 7/438 n°332

¹⁰² AD34 Bédarieux Notaire Rivez 2E7 476 n°401

¹⁰³ AD34 Bédarieux Notaire Rivez 2E7 476 n°430

¹⁰⁴ AD34 Hypothèques 1798-1955 46Q8/275 volume n°275 case n°318 vue 110

Aux archives de l'Hérault, je recherche cet acte d'achat-donation en date du 13 décembre 1883¹⁰⁵ : Il s'agit d'une donation de son oncle Antoine MAYNAU (je retrouve aussi cette donation dans sa case n°560) au profit de sa nièce Jeanne, dite Eugénie, d'une maison d'habitation, héritée de son père Philippe en 1839 par testament, sise Barry Bas ainsi que les terres (compoix 1787). Il y a aussi un état descriptif des meubles :



Transcription :

Un lit vieux en cerisier, six chaises, trois chaudrons, un chauffe lit, deux casseroles, trois cabinets dont deux gauffres et une armoire estimés le tout ensemble vu son mauvais état à soixante francs 60 F

Six draps de lit vieux six serviettes six nappes estimé vu son mauvais état à vingt francs les immeubles ci-dessus appartiennent au donateur sa maison pour l'avoir recueillie dans la succession de Mr. Philippe Mayneau, son père en son vivant cloutier à Graissessac.

A l'aide des registres de recensements, je m'aperçois que Antoine n'a pas eu d'héritier et comme son neveu Philippe est décédé en 1877, il choisit Jeanne comme son unique héritière.

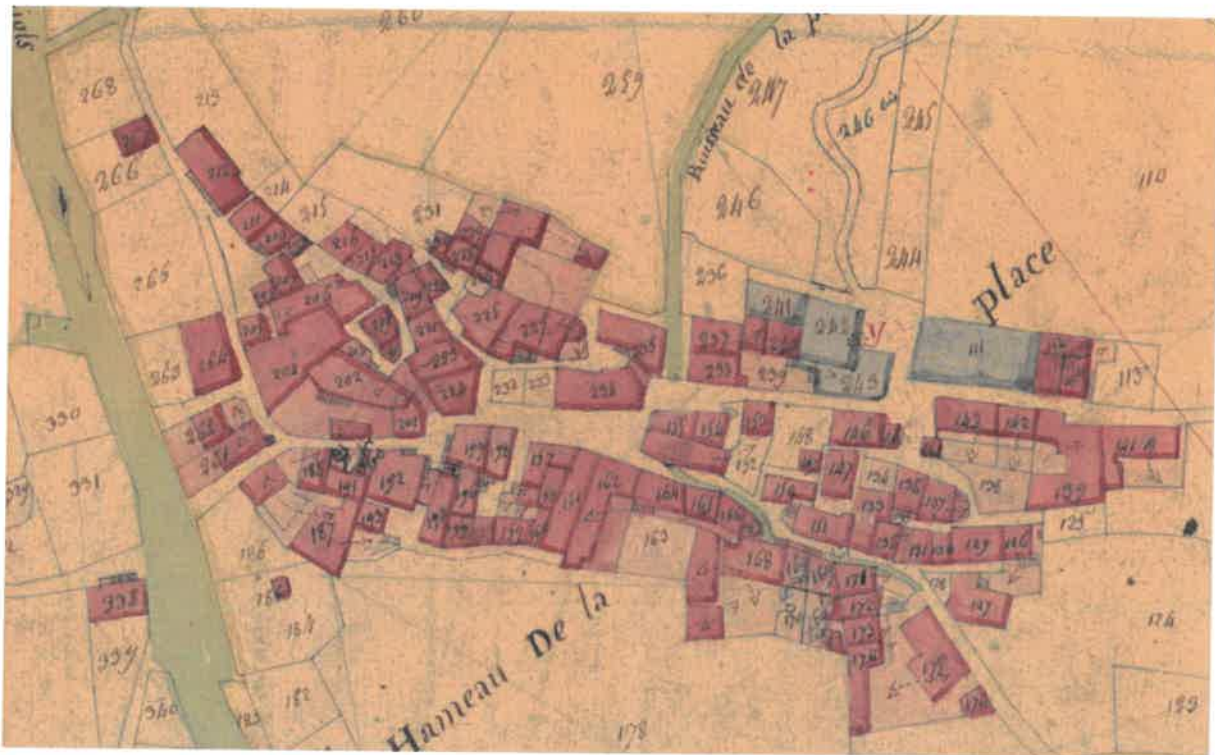
¹⁰⁵ AD34 Hypothèques bureau de Béziers Transcription des actes 46Q 1/1100



En regardant les recensements, j'apprends qu'à partir de 1886, Jeanne est épicière à Graissessac. Grâce à la mémoire collective, j'apprends que cette épicerie se trouvait à la parcelle AB258 du cadastre actuel. En transposant avec le cadastre napoléonien, la parcelle était numérotée F157.

Photo du bâtiment où se trouvait l'épicerie de Jeanne DARRODES (cadastrée AB 258 anciennement F157)

Malgré mes recherches, je n'ai pas retrouvé d'où provenait cette parcelle.



J'é mets l'hypothèse que cela provient de son époux qui était un grand propriétaire immobilier. J'apprends aussi qu'ils vivent avec leurs enfants chemin de l'Ayrole et, au recensement de 1906,

il manque Barthélémy. Après recherches, je trouve son acte de décès en date du 23 mai 1903¹⁰⁶ dans leur maison d'habitation..

Jeanne décède le 01 juin 1921¹⁰⁷ à Vers Pont du Gard car après le décès de son mari elle part vivre chez sa fille Sarah Clotilde.

B/ PETITS ENFANTS

1/ **Philippine et Abraham SEGUI** ont eu cinq enfants, tous nés à Graissessac :

a/ **Anne Félicie** née le 15 aout 1855¹⁰⁸ et elle est décédée le 27 novembre 1861¹⁰⁹

b/ **Abraham Emile** né le 31 décembre 1856¹¹⁰. Il se marie avec Catherine SAGNES à Faugères le 27 avril 1882 avec un contrat de mariage. Ils ont eu quatre enfants :

- **Emile** né le 11 mars 1883¹¹¹ à Graissessac qui obtiendra la légion d'honneur en 1952¹¹² et est promu au grade de Chevalier.

The image shows a military record card for Abraham Emile Segui. The card is filled with handwritten information and has several official stamps. At the top, it says 'LEONORE D'HONNEUR' and 'DE LA NATION' with the number '517-5331'. The name 'Segui' is written in large cursive. Below that, it lists 'Prénoms: Emile, Abraham', 'né le 31 Mars 1856', and 'à Graissessac, Hérault'. The card is divided into sections for different ranks: 'Chevalier' (awarded 22 Oct 1882), 'Officier' (awarded 26 Nov 1892), and 'Commandeur' (awarded 24 Dec 1895). Each section includes the date of departure and the date of the award. The card is signed 'Segui, Emile, Abraham' on the left side.

¹⁰⁶ AD34 Graissessac Décès 1893-1904 vue 113

¹⁰⁷ AD30 Vers Pont du Gard Décès 1913-1922 vue 58

¹⁰⁸ AD34 Camplong NMD 1850-1857 5MI 70/14 vue 159

¹⁰⁹ AD34 Camplong Décès 1859-1872 5MI 70/23 vue 18

¹¹⁰ AD34 Camplong NMD 1850-1857 5MI 70/14 vue 205

¹¹¹ AD34 Graissessac Naissances 1883-1892 5MI 70/20 vue 9

¹¹² AN Léonore SEGUI Emile <https://www.leonore.archives-nationales.culture.gouv.fr/ui/notice/342554>

- Paul Louis né le 08 janvier 1885¹¹³ à Graissessac
- Paule Félicie Madeleine née le 09 juillet 1886¹¹⁴ à Faugères : il est marqué jumelle sur l'acte de naissance. Je recherche donc dans les décès, au 09 juillet 1886¹¹⁵ et je trouve l'acte de décès de Marie « mort-née »

c/ Raymond né le 28 janvier 1861¹¹⁶ et décédé le 21 août 1862¹¹⁷

d/ Marie née le 13 novembre 1863¹¹⁸. Elle se marie avec Paul DURAND le 27 mars 1884¹¹⁹ à Graissessac. Recherches infructueuses : recensement 1886 à Graissessac et Faugères ainsi que tables des naissances 1886-1892 sur Graissessac, Faugères et Béziers. Je retrouve le couple à partir de 1906 à Faugères : ils vivent avec Louise, la sœur de Marie, et Abraham, le père de Marie qui est veuf, et qui décède le 5 août 1907¹²⁰ à Faugères.

En 1921¹²¹, ils vivent tous les deux avec Louise à Beauvoisin (Gard)

119	Durand	Paul	1884	Homme	chef	agriculteur	Beauvoisin
120	Durand	Marie	1863	Femme	épouse	sp	
121	Legu	Marie	1863	Femme	soeur		

En 1926, Marie et Paul sont recensés à Beauvoisin, puis en 1931, Marie vit seule à Faugères. Paul n'est pas décédé à Beauvoisin et je n'ai pas accès au registre en ligne 3E 101/33 aux AD34.

e/ Louise née le 12 août 1867¹²². Elle reste célibataire et vit avec sa sœur Marie jusqu' à son décès le 26 août 1925¹²³ à Beauvoisin (Gard)

¹¹³ AD34 Graissessac Naissances 1883-1892 5MI 70/20 vue 36

¹¹⁴ AD34 Faugères Naissances 1883-1892 5MI 70/17 vue 23

¹¹⁵ AD34 Faugères Décès 1883-1892 5MI 70/19 vue 23

¹¹⁶ AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 28

¹¹⁷ AD34 Graissessac Décès 1859-1872 5MI 70/23 vue 24

¹¹⁸ AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 51

¹¹⁹ AD34 Graissessac Mariages 1883-1892 5MI 70/22 vue 23

¹²⁰ AD34 Faugères NMD 1905-1907 2MI EC 96/1 vue 51

¹²¹ AD30 Beauvoisin 1921 Recensement 6M186 vue 12

¹²² AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 119

¹²³ AD30 Beauvoisin Décès 1907-1930, 1932 5E7785 vue 233

2/ Philippe et Marie MAYNAU ont eu quatre enfants nés à Graissessac :

a/ Anne Marie Joséphine née le 11 mars 1863¹²⁴ : « fille naturelle (...) vivant ensemble avec ledit Maynau et en ménage comme marié ». Elle sera légitimée lors du mariage de ses parents (voir page 42)

Elle se marie avec Etienne VAYSSE le 28 mai 1881¹²⁵ sans contrat de mariage avec qui elle aura un enfant Etienne né le 21 juillet 1882¹²⁶. Ils sont recensés tous les trois en 1886¹²⁷ à Graissessac, chemin de l'Ayrole et Etienne, âgé de quatre ans, est cordonnier comme son père.

1877	VAYSSE	Etienne	7 ans	2 ^e	Non marié	Famille
1892	VAYSSE	Etienne	39 ans	2 ^e	Cordonnier	Chef de famille
1893	MAYNAU	Marie	25 ans	2 ^e	Veuve	Epouse
1894	VAYSSE	Etienne	14 ans	2 ^e	Cordonnier	Famille

Elle est veuve le 23 mai 1889¹²⁸ et se remarie le 18 juillet 1890¹²⁹ avec Antoine NIEL à Graissessac avec contrat de mariage.

Ils ont ensemble une fille Marie Antoinette qui est née le 20 avril 1892¹³⁰ à Graissessac.

En 1911, ils vivent à Estréchoux le Vieux qui deviendra dans le recensement en 1931 rue de la Gare.

Grâce à sa case hypothécaire n°763¹³¹, je trouve un achat pour 400 francs et sa succession en 1940 pour un montant de 2500 francs suite à son décès le 26 novembre 1939.

¹²⁴ AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 45

¹²⁵ AD34 Graissessac Mariages 1873-1882 5MI 70/22 vue 108

¹²⁶ AD34 Graissessac Naissances 1873-1882 5MI 70/20 vue 183

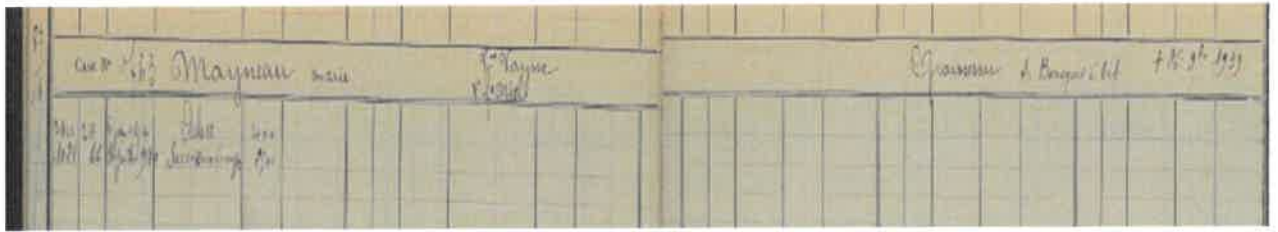
¹²⁷ AD 34 Graissessac Recensement 1886 6M404 vue 37

¹²⁸ AD34 Graissessac Décès 1883-1892 5MI 70/24 vue 80

¹²⁹ AD34 Graissessac Mariages 1883-1892 5MI 70/22 vue 103

¹³⁰ AD34 Graissessac Naissances 1883-1892 5MI 70/20 vue 136

¹³¹ AD34 Hypothèques Bédarieux 46Q 8/402 vue 194

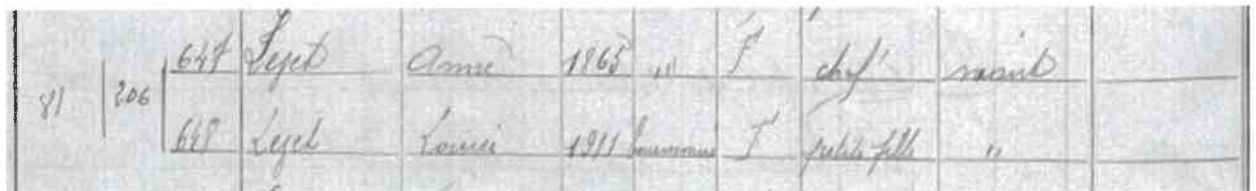


b/ Anne née le 21 février 1865¹³². Comme sa sœur Anne Marie elle sera légitimée par le mariage de ses parents. Dans cet acte, il est bien spécifié que c'est une fille naturelle et que ses parents sont non mariés.

Elle se marie le 29 août 1882¹³³ avec Jean-Baptiste LEVET avec qui elle aura trois fils :

- Gaston né le 17 mai 1883¹³⁴
- Raoul Paul né le 04 septembre 1889¹³⁵
- Marcel Léon né le 20 mars 1899¹³⁶. il décède à l'âge de 4 ans le 22 mars 1903¹³⁷.

Elle tient une mercerie, elle en est la patronne. En 1926¹³⁸, elle est recensée avenue Gambetta avec sa petite fille Louise, puis elles n'apparaissent plus dans le recensement de 1931.



c/ François né le 08 mars 1869¹³⁹. Il fait son service militaire à partir du 15 novembre 1890 : son numéro de matricule est le 990 et fait partie de la classe de 1889. Il fait son service militaire normalement et est renvoyé dans son foyer à compter du 02 octobre 1893.

¹³² AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 71
¹³³ AD34 Graissessac Mariages 1873-1882 5MI 70/22 vue 125
¹³⁴ AD34 Graissessac Naissance 1883-1892 5MI 70/20 vue 11
¹³⁵ AD34 Graissessac Naissance 1883-1892 5MI 70/20 vue 100
¹³⁶ AD34 Graissessac Naissance 1893-1904 5MI 70/20 vue 94
¹³⁷ AD34 Graissessac Décès 1893-1904 5MI 70/24 vue 111
¹³⁸ AD34 Graissessac Recensements 1926 6M405 vue 22
¹³⁹ AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 148

Il épouse Félicité LALOUR le 16 mars 1894¹⁴⁰ à Graissessac sans contrat de mariage. Le père de Félicité a donné son autorisation devant notaire.

Avec Félicité, ils ont 3 enfants :

- François MAYNAU né le 28 août 1895¹⁴¹.

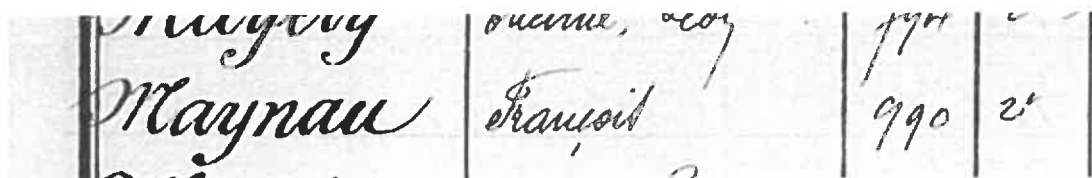
J'apprends dans le dossier du tribunal que François a été placé à l'orphelinat après le décès de sa mère. Je n'ai pas eu le temps de creuser cette histoire pour mon mémoire, et cela fera partie de mes prochaines recherches aux archives !

Dans sa fiche matricule n°291¹⁴² de l'année de classe 1915, j'apprends qu'il est cultivateur à Magalas, canton de Roujan (Hérault). Ses états militaires sont tellement longs qu'une seconde feuille a été ajoutée. Il a été sur de nombreux champs de bataille et a été blessé à la tête par des éclats d'obus.

Il a reçu la médaille de la victoire, la médaille commémorative de la Grande Guerre ainsi que l'insigne des blessés.

- Enfant « mort-né » du sexe féminin le 23 juillet 1897¹⁴³
- Etienne Arthur né le 28 octobre 1899¹⁴⁴

Je recherche dans la table alphabétique¹⁴⁵ pour trouve le numéro de matricule de François : il s'agit du 990 Classe 1889.



¹⁴⁰ AD34 Graissessac Mariage 1893-1904 5MI 70/23 vue 24

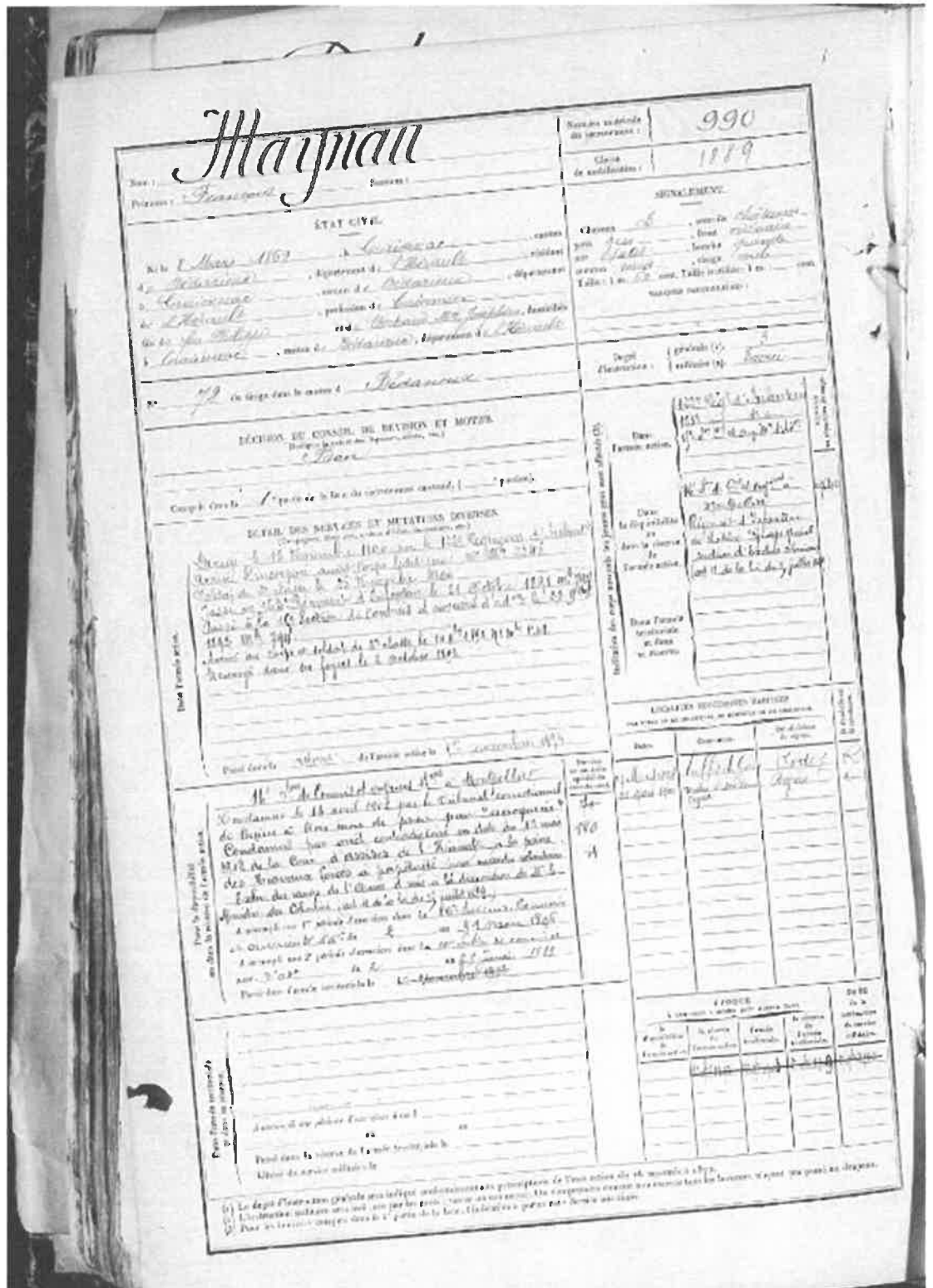
¹⁴¹ AD34 Graissessac Naissances 1893-1904 5MI 70/20 vue 48

¹⁴² AD34 Registre matricule – 1915- Béziers – 1R 1285 vue 56-57

¹⁴³ AD34 Graissessac Décès 1893-1904 5MI 70/24 vue 56

¹⁴⁴ AD34 Graissessac Naissances 1893-1904 5MI 70/20 vue 98

¹⁴⁵ AD34 Registre matricule – Tables 1889 – Béziers 1R 1031 Vue 20



C'est un document qui contient une mine d'information, du coup de nombreuses recherches se sont offertes à moi !

Pendant sa période de disponibilité, François est condamné le 14 avril 1902 par le Tribunal correctionnel de Béziers à 3 mois de prison pour « escroquerie ». Puis il a été condamné par arrêt contradictoire en date du 14 mai 1902 de la Cour

d'assises de l'hérault à la peine des travaux forcés à perpétuité pour incendie volontaire. Il est exclu des rangs de l'armée et mis à la disposition de M. Le Ministre des colonies.

Avant de faire des recherches sur son passé de détenu, je veux savoir ce qu'il a fait exactement. Et c'est grâce à la presse que je vais en apprendre le plus :

Article paru dans « L'Eclair » le 27 avril 1902¹⁴⁶ :

3. François Maynau, 33 ans, cordonnier, né à Graissessac, domicilié à Roujan, accusé d'incendie volontaire. Le 21 mars 1901, Meynau mettait volontairement le feu, à Roujan, à une écurie appartenant à M. Firmin Thomas.

Il y a une coquille dans l'article car les faits se sont déroulés le 21 mars 1902

Article paru dans « L'éclair » le 3 mai 1902¹⁴⁷ :

Mercredi 14. — *1re affaire*: François Maynau, 33 ans, cordonnier, né à Graissessac, domicilié à Roujan, accusé d'incendie volontaire. Le 21 mars 1901, Maynau mettait volontairement le feu, à Roujan, à une écurie appartenant à M. Firmin Thomas.
Ministère public: M. Balmay, avocat général.
5 témoins

La même coquille que dans l'article précédent

¹⁴⁶ AD34 Presse L'éclair PAR 992/1 n°8647 27/04/1902 vue 3

¹⁴⁷ AD34 Presse L'éclair PAR 992/2 n°8653 03/05/1902 vue 3

GOURS D'ASSISES DE LA RÉGION

HÉRAULT

Audience du 14 mai 1902

Présidence de M. Ronquet, conseiller

1re affaire. — **Incendie volontaire.** — Cette affaire amène sur le banc des accusés le nommé François Meynau, âgé de 33 ans, cordonnier, né à Graissessac, domicilié à Roujan.

Bien que n'ayant pas d'antécédent judiciaire, l'accusé jouit, à Roujan, d'une triste réputation. On le considère comme un voleur et il a été soupçonné d'être l'auteur de 3 incendies qui se sont déclarés dans l'espace de cinq mois.

En novembre dernier, il fut l'objet d'une information pour incendie volontaire, mais, faute de preuves, il bénéficia d'une ordonnance de non-lieu.

Le 21 mars dernier, vers 9 h. 1/2 du soir, M. Firmin Thomas, qui habite à Roujan une maison construite en planches, se disposait à se coucher ainsi que sa femme et ses trois enfants, lorsque son attention fut attirée par un crépitement inusité. Il voulut se rendre compte de ce qui se passait et constata que son écurie, construite en roseaux et attenante à la maison d'habitation, était en flammes. Au même instant, il aperçut Maynau qui après être sorti de l'écurie fuyait à toutes jambes. Il put le rattraper, mais, pressé d'éteindre l'incendie, il dut le lâcher.

Les pertes causées par l'incendie ont été évaluées par M. Thomas à la somme de 800 fr.

Le matin du 21, Maynau avait dit à M. Thomas d'un air menaçant : « Ce soir, je te ferai chauffer ! »

M. Palozzi fit connaître aussi qu'il avait aperçu Maynau rôder, un peu avant le sinistre, autour de l'écurie.

L'accusé, qui semble avoir agi dans cette histoire par esprit de vengeance, nie énergiquement tous les faits.

Le jury rend un verdict déclarant l'accusé coupable d'incendie volontaire dans une maison habitée, sans circonstances atténuantes.

En conséquence, la cour condamne Maynau à la peine des travaux forcés à perpétuité.

Il est déclaré coupable d'incendie volontaire dans une maison habitée. La cour le condamne à la peine de travaux forcés à perpétuité ! Quelle aubaine ! Et déjà, dans ma tête, les questions fusent ? Comment vais-je faire ? Dans quels registres je vais trouver ces informations ? Où effectue-t-on les travaux forcés ?

J'ai effectué des recherches dans les archives du Tribunal de 1^{ère} instance de Béziers :

07 avril 1902¹⁴⁹ : le tribunal de 1^{ère} instance demande à Monsieur le Maire de Graissessac des renseignements sur « la moralité, la conduite habituelle, la réputation et les moyens d'existence » de François . La réponse de Monsieur le Maire indique que son épouse est décédée le 04 juin 1901. Ils ont ensemble deux garçons âgés de sept et trois ans. L'aîné a été placé à l'orphelinat et le plus jeune est resté chez les parents de son épouse. François avait abandonné son épouse et ses enfants pour vivre à Roujan où il fut garde champêtre. Il indique aussi : « A Graissessac, il a toujours passé pour avoir une mauvaise moralité et une mauvaise conduite. Les antécédents ne sont guère bons. »

Je commence par le registre d'écrou

Registre d'écrou 1902¹⁵⁰ :



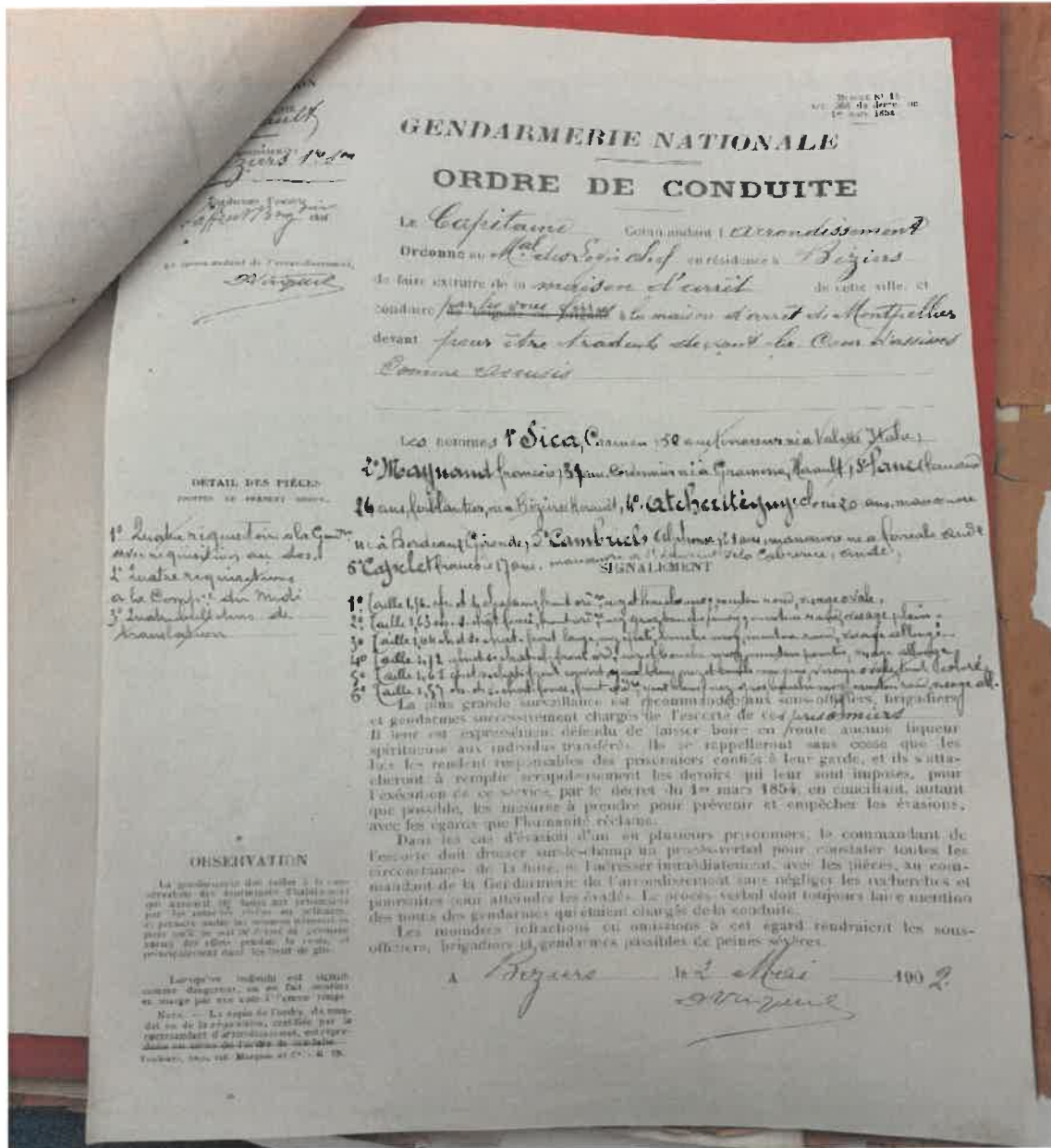
Grâce à ce document j'apprends que le numéro d'écrou est le 183.

C'est à ce moment précis, où je dois dérouler l'ensemble des documents trouvés, car il y en a eu ! Comment vous dire que je ne les retrouve plus ? Qu'ils ont disparu de ma clé USB ? Ou peut-être les ai-je mal indexés ? Le résultat est bien là : par manque de temps, je ne peux retourner aux archives. Ce mémoire m'aura fait vivre les montagnes russes entre joie extrême quand on trouve un document atypique ou que l'on recherchait depuis longtemps, et la déception que j'ai en écrivant ces lignes !

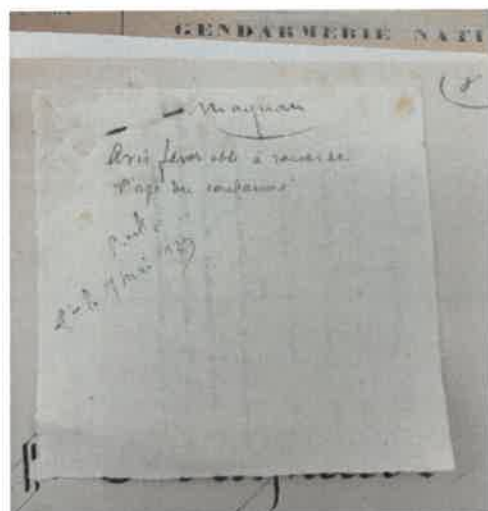
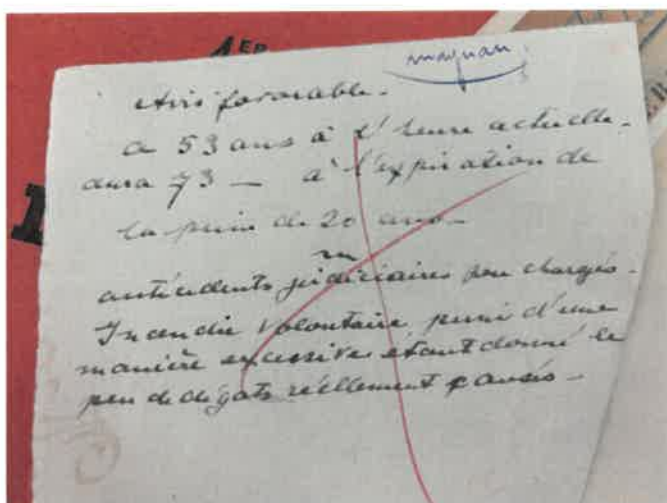
Je ne peux vous présenter qu'un ordre de conduite entre la maison d'arrêt de Béziers et la cours d'assises de Montpellier :

¹⁴⁹ AD34 Tribunaux de 1^{ère} instance de Béziers contentieux pénal jugement 3U 1/1045

¹⁵⁰ AD34 Maison d'arrêt de Béziers – répertoires généraux 2Y240 1899-1906 vue 83



Et deux malheureux morceaux de papier qui sont, cependant, de la plus grande importance !



Grâce à son âge, François n'exécutera pas sa peine aux travaux forcés, j'avoue qu'à ce moment précis j'ai été déçue.

Je n'ai pas retrouvé d'acte plus formel, cela paraît incroyable qu'une décision aussi importante soit juste écrite sur un « post-it » !

d/ Angélique née le 08 mars 1869¹⁵¹, c'est la sœur jumelle de François. Elle décède le 20 mars 1869¹⁵².

3/ Jeanne MAYNAU et Barthélémy DARRODES ont eu trois enfants nés à Graissessac :

a/ Clotilde Sara née le 03 juin 1866¹⁵³ : elle se marie le 04 juin 1885¹⁵⁴ avec Eugène BONNET qui décède le 27 septembre 1886¹⁵⁵ à Ceilhes et Rocozels, ils n'ont pas eu d'enfants.

Puis elle se marie, en secondes noces, avec Alphonse ABAUZIT le 13 juin 1889¹⁵⁶ à Graissessac, ils déménagent de suite dans le Gard à Vers-Pont-du-Gard avec qui elle n'aura pas d'enfant. Grâce aux recensements, je sais qu'ils vivent tous les deux de 1891 à 1931 à Vers-Pont-du-Gard, Alphonse n'apparaît plus en 1936 et après recherche je trouve son acte de décès le 12 février 1936¹⁵⁷.

b/ Noémie Laurentie née le 15 janvier 1870¹⁵⁸. Elle se marie avec Ferdinand Albert COMBES le 13 juin 1889¹⁵⁹ en même temps que sa sœur Clotilde. Elle est recensée avec son mari qui exerce le métier d'ajusteur en 1891 et 1896, ils n'ont pas d'enfants. Elle décède le 12 février 1958 à Perpignan.

c/ Elie Barthélémy né le 14 janvier 1874¹⁶⁰

Grâce à sa fiche matricule, je sais qu'en 1894, il est domicilié à Aigues-Mortes dans le Gard et il exerce la profession de boulanger.

¹⁵¹ AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 148

¹⁵² AD34 Graissessac Décès 1859-1872 5MI 70/23 vue 92

¹⁵³ AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 99

¹⁵⁴ AD34 Graissessac Mariages 1883-1892 5MI 70/22 vue 36-37

¹⁵⁵ AD34 Ceilhes et Rocozels NMD 1870-1890 vue 403

¹⁵⁶ AD34 Graissessac Mariages 1883-1892 5MI 70/22 vue 88-89

¹⁵⁷ AD30 Vers Pont du Gard 1926 5E 9212

¹⁵⁸ AD34 Graissessac Naissances 1859-1872 5MI 70/20 vue 159

¹⁵⁹ AD34 Graissessac Mariages 1883-1892 5MI 70/22 vue 89

¹⁶⁰ AD34 Graissessac Naissances 1873-1882 5MI 70/20 vue 25

Au recensement de 1896, il est revenu sur Graissessac où il est boulanger puis il devient chef mineur à la compagnie des Mines (recensement 1901¹⁶¹)

669 Parrodes Eli 1894 377 1 Chef Mineur (1891-1901)

Classe 1894¹⁶² : table alphabétique : Eli a le numéro de matricule 377

Parrodes Eli Barthelémy 377 1

Je recherche donc sa fiche matricule :

Nom : Parrodes		Numéro matricule du recensement : 377
Prénoms : Eli Barthelémy		Année de matriculation : 1894
ÉTAT CIVIL. Né le 13 Janvier 1854 à Graissessac (canton de Graissessac, département de l'Hérault) à Dapelle sur Saïre (canton de Graissessac, département de l'Hérault) de Mara (profession de Boulangier) et de Armande Marie (profession de Blanchisseuse) N° 107 de trois dans la maison de Bidassou		ÉCONOMIEMENT. L'individu est : <input checked="" type="checkbox"/> marié <input type="checkbox"/> célibataire <input type="checkbox"/> veuf <input type="checkbox"/> divorcé
DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DÉVIÉES. (Compagnies, batteries, sections d'infanterie, etc.) Classé comme Ouvrier à 3 Décembre 1878 (dépote au 11 ^e Rég' d'Artillerie) à l'époque de la guerre de 1870-71, a été affecté au 11 ^e Rég' d'Artillerie compagnie de réserve 1878 (Canton de Graissessac) jusqu'à la fin de la guerre de 1870-71. En 1878, il a été affecté au 11 ^e Rég' d'Artillerie dans le cadre de l'État-Major de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie.		DANS LA FAMILLE. Dans la famille active : Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie.
ÉTAT DES ÉVALUÉS POUR LE SERVICE MILITAIRE. Date : 21 Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie.		ÉVALUÉS POUR LE SERVICE MILITAIRE. Date : 21 Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie.
ÉVALUÉS POUR LE SERVICE MILITAIRE. Date : 21 Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie.		ÉVALUÉS POUR LE SERVICE MILITAIRE. Date : 21 Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie. Affecté à la Compagnie de Réserve de la Division de l'Artillerie.

¹⁶¹ AD34 Graissessac recensements 1906 6M405 vue 23

¹⁶² AD34 Registre matricule – Tables 1894 – Béziers 1R 1081 Vue 8

Avec cette fiche, j'apprends tout d'abord qu'il a eu le n° 108 lors du tirage sur le canton de Bédarieux. Puis qu'il a été placé en service auxiliaire à cause d'une myopie supérieures à 4 dioptries.

Il se marie avec Noémie Julie COMBES, née le 11 juillet 1878, commune de Camplong, en date du 19 mars 1896¹⁶³ à Saint-Etienne-Estréchoux sans contrat de mariage. Ils ont trois filles nées à Graissessac

- Jeanne née le 09 août 1897¹⁶⁴
- Augusta née le 26/10/1900¹⁶⁵
- Yvonne née le 05/12/1905¹⁶⁶

Ayant accès au registre du cimetière de Graissessac, j'y ai retrouvé Augusta et Yvonne qui sont enterrées ensemble dans le caveau familial de la famille DARRODES.

Elie est inscrit en 1898¹⁶⁷ sur les listes électorales de la commune

293	Volpy Jules	1871	Union St Barthe	2
294	Voumroque Pierre	1843	Union Canton	2
295	Vannodes Elie	1874	Soulanges St. Cyrille	2
296	Vassal Laurent	1860	Gerblantou aux Goubettes	2

Mais la guerre de 14-18 fait qu'il est mobilisé le 3 décembre 1914 et affecté au 121ème Régiment d'Infanterie, Il a 40 ans. Puis il est classé dans le service auxiliaire par la commission de réforme de Béziers le 20 février 1915 pour « vue défectueuse ». Il est renvoyé dans ses foyers le 5 mars 1915, puis rappelé le 5 novembre 1915. Finalement, le 6 décembre 1915, il est « mis en sursis » au titre des « 4 mines de Graissessac » (pour mémoire depuis environ 1906, il est chef mineur à Graissessac) . Puis il est maintenu au titre de sursitaire aux mines de Graissessac. Il est finalement libéré du service militaire le 1^{er} octobre 1922.

¹⁶³ AD34 St Etienne-Estréchoux Mariage 1886-1904 5MI 70/27 vue 67

¹⁶⁴ AD34 Graissessac Naissances 1893-1904 5MI 70/20 vue 74

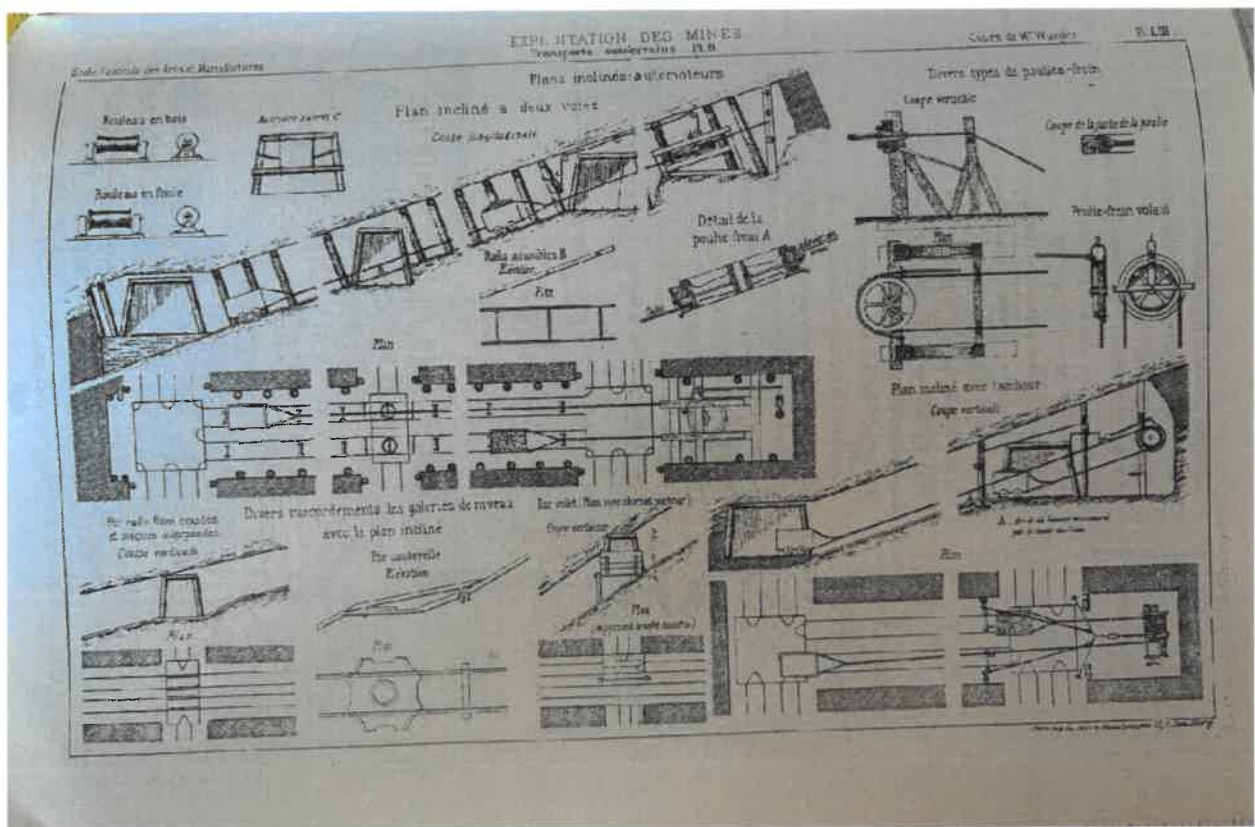
¹⁶⁵ AD34 Graissessac Naissances 1893-1904 5MI 70/20 vue 109

¹⁶⁶ AD34 Graissessac Naissances 1905-1907 2MI EC 117/1 vue 15

¹⁶⁷ AD34 Elections Listes électorales, tableaux Arrondissement Béziers 3M272

VI - Catastrophe du 14 février 1877 à Graissessac

Grâce à la rédaction de ce mémoire, j'ai découvert aussi le monde de l'exploitation minière où des hommes ont fait preuve d'ingéniosité pour améliorer coûte que coûte les techniques d'extraction, avec plus ou moins de succès. Dès le 19 mars 1783, une ordonnance du Roi Louis XVI fonde l'école royale des mines dans le but de former des ingénieurs et de développer l'exploitation minière.



(Extrait « Le haut pays minier » de Gilbert CREPEL page 127)

Ces ingénieurs ont dû adapter ces techniques sur place avec plus ou moins de réussite : l'un d'entre eux, Napoléon GARELLA a marqué l'histoire de l'exploitation minière de Graissessac qui laissera son nom au plan incliné de la Mine Simon Supérieur.

Date	Concession ou Mine	Faits marquants nouveaux
1811	Boussagues	Premières pompes aspirantes à bras (deux) desservies par deux hommes
1820	Devois de Graissessac	Premier essai d'une voie sur plan incliné - Echee
1839	Boussagues	Premier plan incliné souterrain équipé d'un chemin de fer - Premier treuil à frein
1841		Apparition du premier chemin de fer dans la galerie maîtresse et le travers bancs de la mine Brochin - 250 mètres
1843	Mine de Caylus bassin de Roujan	Premier cheval utilisé à l'extérieur
	Mine du Bousquet de Roquebrune - bassin de Roujan	Premiers chevaux utilisés à l'extérieur (deux)
1844	Mine du Bousquet de Roquebrune	Première molette à deux chevaux - Il s'agit du premier manège*
1845	Mine du Caylus	Première machine à vapeur alimentant un treuil
1848	Bousquet	Premier plan automoteur intérieur
	Boussagues	Premier plan automoteur intérieur (deux) (un à la mine Brochin, un à la Veine St-Etienne) à chariot porteur
	Devois de Graissessac	Premier plan automoteur intérieur (deux)
	Bousquet	Premier chemin de fer intérieur 1100 m Premier chemin de fer extérieur - 50 m

(Extrait « Le haut pays minier » de Gilbert CREPEL page 129)

Malgré toutes ces innovations, le plus grand risque qui pose le plus de problème est le « coup

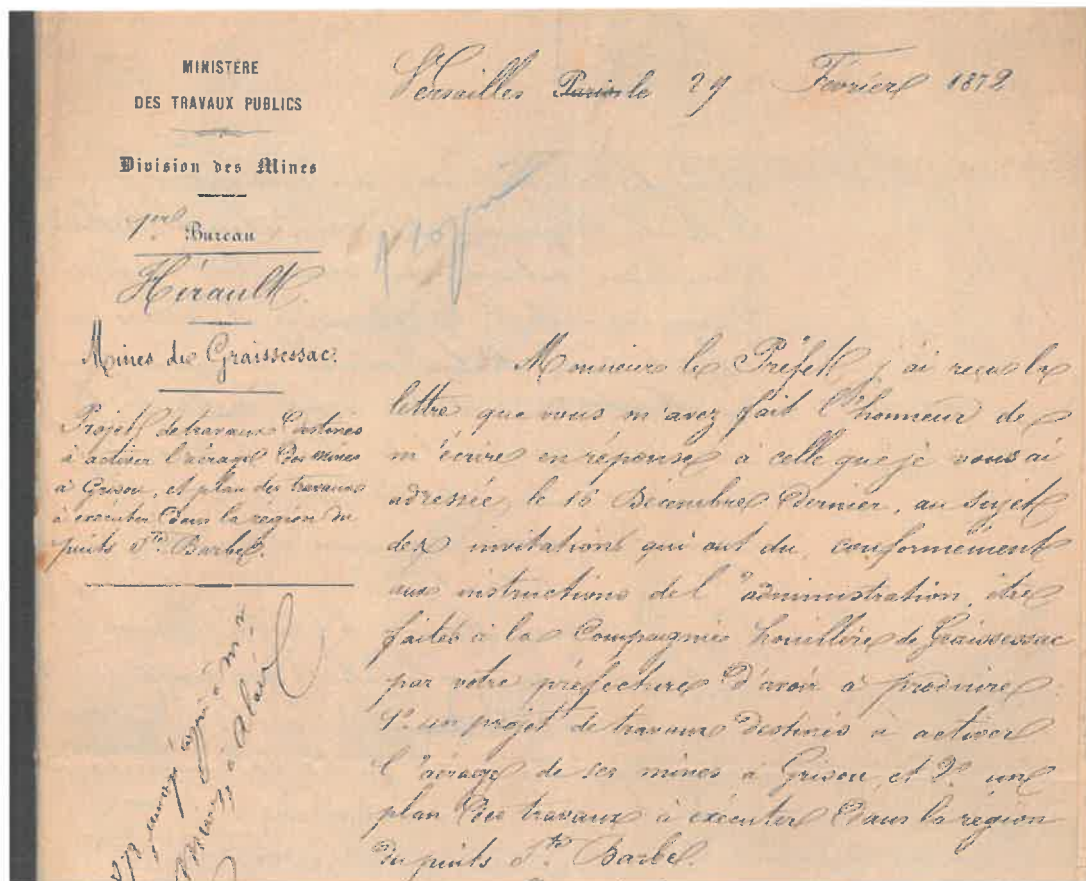


de Grisou ». Dès mars 1805, on s'aperçoit que le grisou est très présent dans les travaux souterrains à Graissessac. L'aérage est le plus grand problème des exploitants : il faut permettre la circulation de l'air dans les galeries afin d'en dissoudre ce gaz. En cas d'absence ou de manque d'efficacité de l'aérage, les « pénitents » devaient intervenir : un

homme portait un habit semblable à celui des hommes d'église, : ils s'enveloppaient dans une sorte de chasuble, se recouvrait la tête d'une cagoule, le tout abondamment mouillé, et rampait sur le sol en tendant le bras muni d'une torche vers le haut pour enflammer le gaz. Cette

flambée du grisou pouvait bien entendu provoquer une détonation et auquel cas, la mort était certaine.

Suite à un accident survenu au puits Ste barbe en date du 23 septembre 1869, causant le décès de deux ouvriers, la préfecture et le ministère des travaux publics ne cessent de demander à la compagnie de faire le nécessaire pour l'aérage des mines à Grisou.

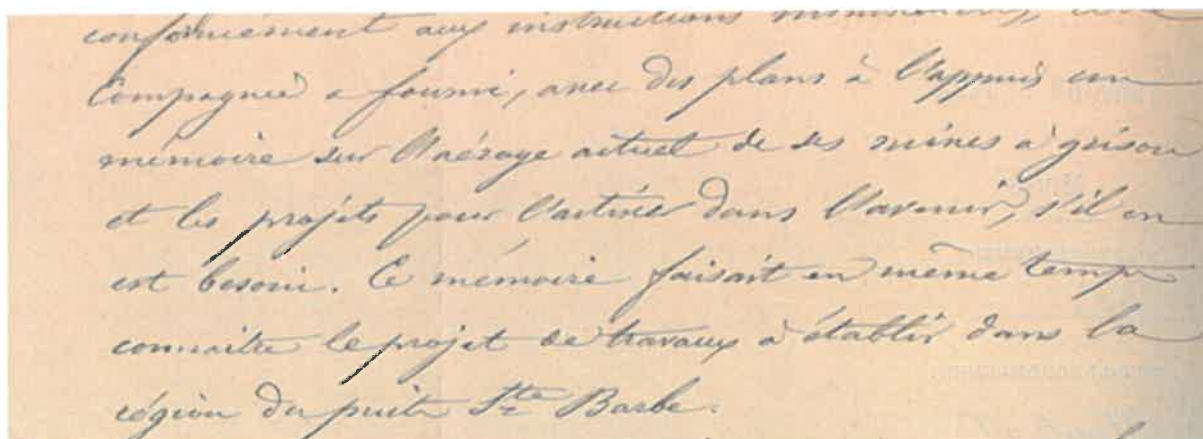


29 Février 1872¹⁶⁸ : Lettre du Ministère des Travaux Publics à l'intention du Préfet :

Transcription : « Monsieur le Préfet, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en réponse à celle que je vous ai adressée, le 16 décembre dernier, au sujet des invitations qui ont du, conformément aux instructions de l'administration, être faites à la Compagnie houillère de Graissessac par votre préfecture d'avoir à produire 1° un projet de travaux destinés à activer l'aérage des mines à Grisou et 2° un plan des travaux à exécuter dans la région du puits Ste Barbe »

¹⁶⁸ AD34 Travaux publics Mines 8S100

Réponse du Préfet au Ministère des Travaux Publics :



Transcription : « Cette compagnie a fourni, avec des plans à l'appui un mémoire sur l'aéragé actuel de ses mines à grisou et les projets pour l'activer dans l'avenir, s'il en est besoin. Ce mémoire faisait en même temps connaître le projet de travaux à établir dans la région du puits Ste Barbe ».

Ces documents montrent que dans les plus hautes sphères de l'Etat, le risque du « coup de Grisou » est pris très au sérieux, malgré la réponse approximative de la Compagnie « pour l'activer dans l'avenir, s'il en est besoin » : chronique d'une catastrophe annoncée ?

J'ai épluché les archives de l'Hérault, avec l'aide précieuse des archivistes, pour feuilleter tous les dossiers¹⁶⁹ pouvant contenir des informations sur cette catastrophe : j'en ai trouvé sur quasiment l'ensemble des incidents dont la mine Bascoul, du tunnel de Grand Champ, les wagons du plan incliné de Garella mais je n'ai trouvé aucun rapport circonstancié sur cet accident. De plus, après lecture de l'ensemble du dossier, il se trouve que les rapports établis par la compagnie en réponse aux demandes de la Préfecture sont toujours les mêmes : les ouvriers mineurs n'ont pas respecté les consignes de sécurité, ou ont commis une imprudence.

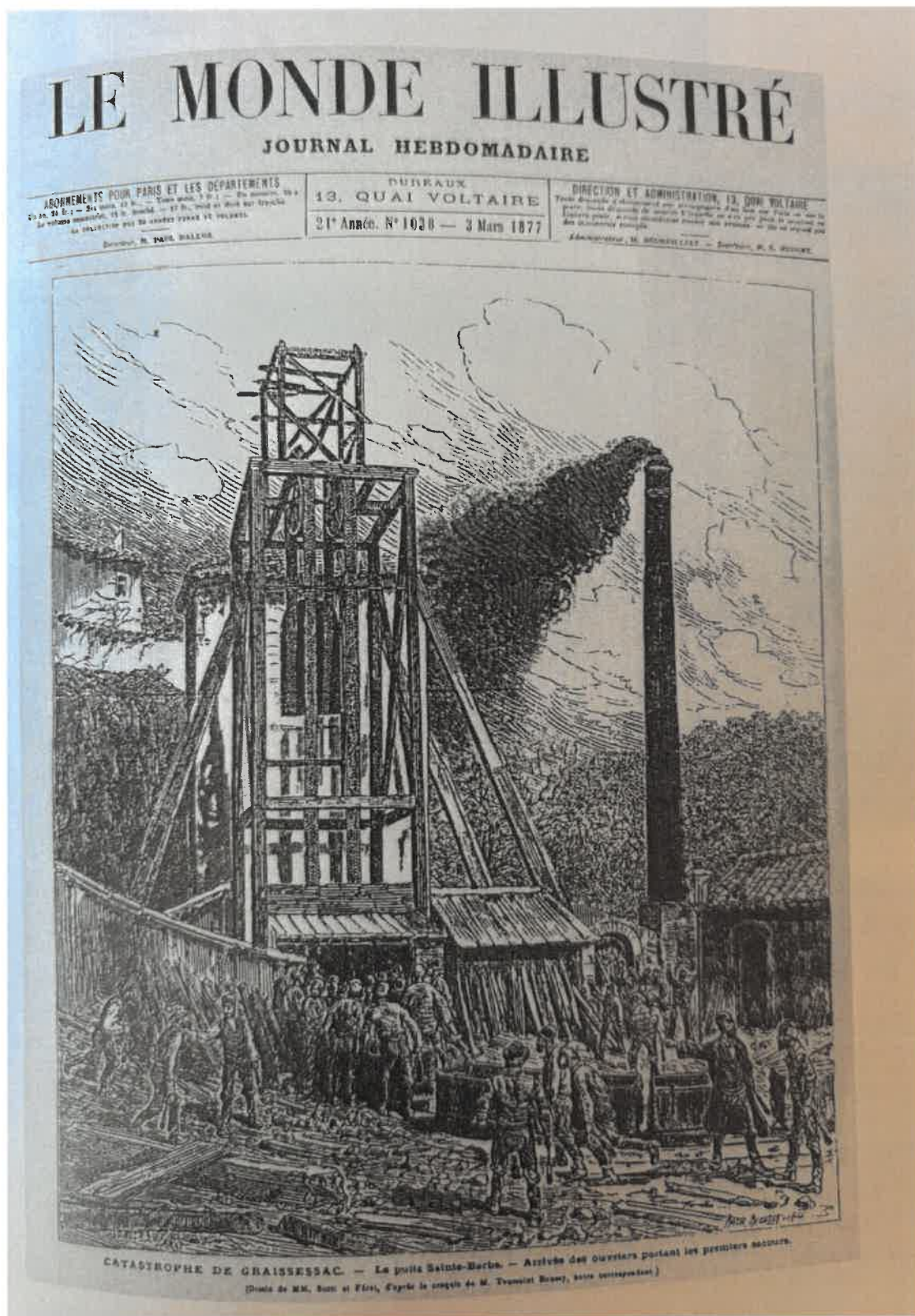
Je n'ai par ailleurs pas trouvé si les travaux demandés par la Préfecture à la Compagnie des 4 mines réunies ont été réalisés ou pas.

Je pensais mes recherches terminées et je l'avoue j'étais un peu dépitée d'avoir si peu de documents à présenter dans mon mémoire. A ce moment, j'étais loin de me douter de l'impact sur la France entière de cette catastrophe minière.

Il faut rappeler le contexte de 1877, c'est l'heure de l'industrialisation certes mais les communications sont encore « lentes » et on vit surtout en autarcie, ou tout au plus avec le

¹⁶⁹ Dossiers consultés : 8S27 / 8S100 / 3ETP 1-962

bourg voisin. Et pourtant, en 1877, la catastrophe de Graissessac paraît dans le journal national « Le Monde illustré » :



(Extrait « Le haut pays minier » de Gilbert CREPEL page 225)

Je me suis donc tournée vers le site des archives de l'Hérault à la rubrique Presse : quelle ne fut pas ma surprise de découvrir que cette catastrophe avait touché par son ampleur les communes voisines, mais aussi l'ensemble du département et jusqu'à Paris !

Dès le 16 février, dans le journal « La république du Midi » n°46¹⁷⁰ : « Nous avons reçu ce matin la nouvelle qu'une terrible explosion de feu grisou avait eu lieu mercredi soir, à une heure et demi, quelques minutes après la rentrée des ouvriers dans les mines de Graissessac, au puits Sainte-Barbe. Une soixantaine de travailleurs se trouvaient dans ce puits où on aurait négligé – nous ne donnons ce détail que sous la plus expresse réserve- d'entretenir la ventilation pendant l'heure du repas. L'explosion fut entendue à plusieurs kilomètres et toute la population de Graissessac fut promptement sur les lieux de la catastrophe. Les travaux de sauvetage furent organisés et tous les ouvriers se mirent promptement à l'ouvrage [...] On craint que le chiffre des victimes ne soit considérable. A l'heure où nous recevons ces renseignements, on n'a retiré du puits Sainte-Barbe que 11 mineurs dont 6 morts et 5 blessés plus ou moins grièvement »

A partir de ce jour-là, il y aura quasiment un article par jour dans ce journal relatant tout d'abord l'accident, les sommes envoyées par les ministères ainsi que la souscription, et ce, jusqu'à fin mars 1877. L'émoi de cette catastrophe était palpable en suivant pas à pas la souscription :

Le 20 février 1877¹⁷¹ : « Des listes de souscriptions sont ouvertes à la préfecture de l'Hérault et dans toutes les mairies du département en faveur des parents des malheureuses victimes de la catastrophe de Graissessac [...] Quarante-cinq ouvriers ont succombé, laissant des veuves, des enfants, des vieux parents qu'ils nourrissaient sans ressources. **En présence de ces poignantes misères, la solidarité ne doit pas être un vain mot**» et tous les jours, il y a un encart dédié à la souscription de Graissessac :

Souscription pour les familles des victimes de Graissessac	
La République du Midi	50 fr.
M. Auguste Valabrègues	50
<hr/>	
<i>SOUSCRIPTION recueillie pendant la journée du 19 février pour les familles des victimes de Graissessac.</i>	
<i>2^e Liste de la préfecture</i>	
M. de Sorbier de Pognadoresse, chef du cabinet du préfet de l'Hérault	2
MM. Hamolin, imprimeurs	30
M. J. Boissier, négociant à Aiguesmortes	5
Le Cercle Magudone	100
Le personnel des bureaux de la préfecture	80
MM. Bazille et Leenhardt, de Montpellier	1000
Total.	1235 fr.
<hr/>	
Par une délibération en date du 17 février, le conseil municipal de Cette a voté une somme de 500 fr. pour venir en aide aux familles des victimes de Graissessac.	
<hr/>	
M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser à M. le préfet de l'Hérault un nouveau secours de 2000 fr. en faveur des familles des victimes de la catastrophe de Graissessac.	

¹⁷⁰ AD34 Presse La république du Midi 10DOC1512 vue 2

¹⁷¹ AD34 Presse La république du Midi 10DOC1516 vue 2

La publication de la souscription s'arrête le 20 mars 1877 : la somme de **28 453,05** francs ont été récoltés.

*SOUSCRIPTIONS recueillies pendant
la journée du 20 mars pour les familles
des victimes de Graissessac.*

19^e Liste de la préfecture

L'instituteur et les élèves de l'école de St-Aunès,	8 »»
Les employés du service de l'abattoir et les bouchers de la ville de Cette,	143 55
M. Barille, juge de paix	20 »»
Le conseil municipal de Cette,	500 »»
Recette particulière de Béziers: Le personnel du collège de Béziers,	679,80
M. Louis Jaussan, à Béziers,	50 »»
Divers,	36 »»
Total	1437 35
Souscriptions antérieures	27,015 70
Total	28,453,05

(Source AD34 Presse La république du Midi 22 mars 1877 10DOC1545 vue 2)

C'est aussi grâce à la presse que je vais pouvoir ressentir et comprendre à travers ces articles que l'on peut s'imaginer la douleur des familles et l'impact sur l'ensemble du village.

Article du 18 février 1877¹⁷² : « funérailles du 17 février : On comptait dix-huit cercueils, renfermant pour la plupart, la dépouille mortelle de jeunes-garçons, employés dans la galerie souterraine de la mine centrale, où l'explosion s'est produite [...] Les travaux de dégagement n'ont pas été arrêtés pendant les funérailles [...] L'identité des victimes est de plus en plus difficile à établir, tellement les figures sont devenues méconnaissables »

¹⁷² AD34 Presse L'Union Nationale 11DOC2159 vue 2

Voici les noms des malheureux mineurs qui ont été retirés, au nombre de 17, ce matin à neuf heures, du puits Sainte-Barbe :

Léon Pistre. — Michel Puncernal. — Aristide Bec. — Léonard Daval. — Laurent Baffard. — Henri Gilles. — Pierre-Jean Campergue. — Dominique Berthol. — Joseph Pourcel. — Régis Gely. — Pierre Fournier. — Léonard Mougier. — André Canac. — François Boissonnet. — Auguste Fabre. — Thomas Puncernal. — Philippe Mayneau, chef de poste.

Philippe, fils de Philipe MAYNAU et de Anne TOUREN, fait partie des victimes. Il est retrouvé parmi les cadavres le 17 février, soit 3 jours après le coup de grisou.

Il est à noter la présence de nombreuses personnalités aux obsèques du 17 février dont le Préfet, le procureur général, l'administrateur des mines, le sous-préfet, le procureur de la République, le chef d'escadron de la gendarmerie, l'inspecteur de la compagnie des chemins de fer du Midi ainsi que Monseigneur l'évêque de Montpellier.

Article du 19 février 1877¹⁷³ : « On a retiré du puits Sainte-Barbe deux nouvelles victimes [...]Ces cadavres commençaient à se décomposer . Leurs obsèques ont eu lieu ce matin au milieu d'un grand concours d'habitants. Comme l'état de putréfaction des corps peut être un danger pour la salubrité du village, la Compagnie a décidé que dorénavant ils seront transportés directement au cimetière par la voie ferrée des mines. Il reste encore vingt-cinq cadavres à découvrir ».

J'ai parcouru l'ensemble des publications de ce journal, relatant les recherches, les souscriptions et les nombreuses manifestations organisées au profit des familles de Graissessac. On notera que dans la parution du 6 mars 1877¹⁷⁴ que « La Cigale » a décidé l'organisation de 2 spectacles de bienfaisance, un à Paris et un à Montpellier, organisé en faveur des victimes de Graissessac et dans la parution du 18 avril 1877¹⁷⁵ informe que le concert à Paris du 16 avril s'est bien déroulé et pour le spectacle de Montpellier « la commission

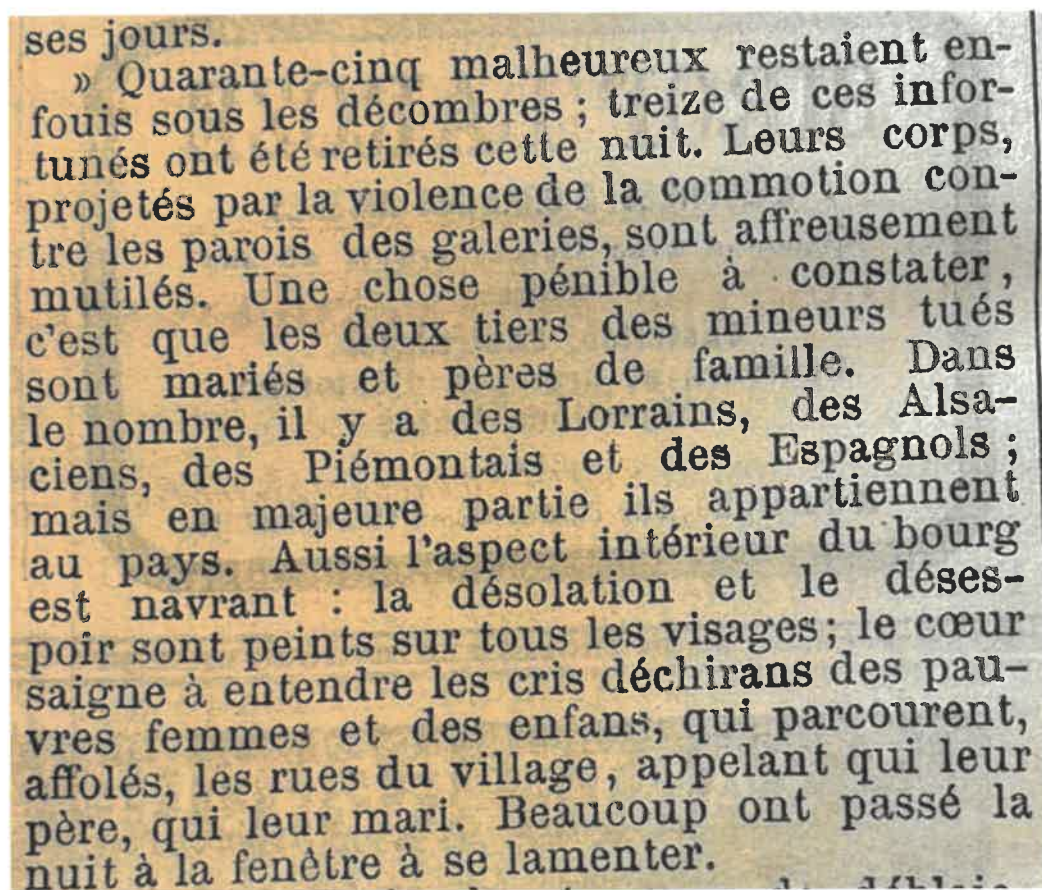
¹⁷³ AD34 Presse La république du Midi 10DOC1517 vue 2

¹⁷⁴ AD34 Presse La république du Midi 10DOC1529 vue 2

¹⁷⁵ AD34 Presse La république du Midi 10DOC1571 vue 2

d'organisation compte sur une recette d'environ quinze mille francs : **il y aura bien des pleurs séchés par cette manne de charité** » Quelle délicatesse !

J'ai aussi tenté de faire des recherches aux archives de Nîmes, car Graissessac et la Grand-Combe sont liés par l'historique des Houillères du Bassin des Cévennes, et dans le Journal des Débats j'ai retrouvé de nombreux articles fort bien écrit dont celui du 18 février¹⁷⁶ :



ses jours.
» Quarante-cinq malheureux restaient enfouis sous les décombres ; treize de ces infortunés ont été retirés cette nuit. Leurs corps, projetés par la violence de la commotion contre les parois des galeries, sont affreusement mutilés. Une chose pénible à constater, c'est que les deux tiers des mineurs tués sont mariés et pères de famille. Dans le nombre, il y a des Lorrains, des Alsaciens, des Piémontais et des Espagnols ; mais en majeure partie ils appartiennent au pays. Aussi l'aspect intérieur du bourg est navrant : la désolation et le désespoir sont peints sur tous les visages ; le cœur saigne à entendre les cris déchirants des pauvres femmes et des enfans, qui parcourent, affolés, les rues du village, appelant qui leur père, qui leur mari. Beaucoup ont passé la nuit à la fenêtre à se lamenter.

Pour conclure, cet évènement exceptionnel de part le nombre de victimes et de son retentissement national, a marqué à jamais le village de Graissessac. Le puits Sainte-Barbe a été fermé suite à cette catastrophe gardant en son cœur de nombreux morts jamais retrouvés.

Une plaque commémorative a été installée le 28 juillet 2018 par l'association « Des Pierres et du Charbon » afin que l'on oublie pas le passé minier de ce village et que l'on garde en mémoire le nom des ces hommes valeureux et courageux.

¹⁷⁶AD30 Presse Journal des débats 1877 JR2/56



Photo prise à Graissessac sur le Plateau Ste Barbe

VII Conclusion

Ces hommes de Graissessac pour la plupart de religion protestante, cloutiers ou mineurs, ont eu une vie de labeur, de misère et d'oppression.

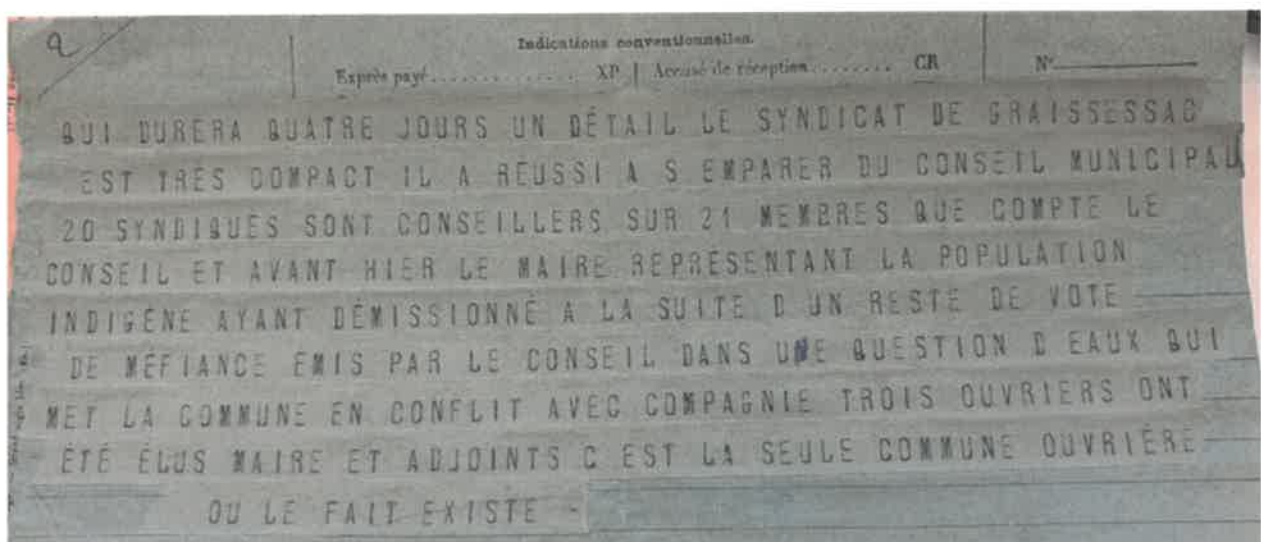
Je crois profondément que leurs gènes ont été marqués par leur histoire et qu'au fil des générations, cette rudesse a marqué leur caractère.

Il faut rappeler que les protestants ont été persécutés pendant plus d'un siècle, pourtant cela ne les a pas empêchés de continuer à pratiquer leur culte, en secret ou pas !

La vie de mineur était d'une dureté incroyable, combien ne sont pas remontés du « fond » ? Combien ont été emportés par la silicose ? Et pourtant, ils étaient tellement fiers de leur métier. Même si aujourd'hui, il n'y plus de mineur à Graissessac, cette vie passée est ancrée par son patrimoine immobilier certes, mais aussi par cette mémoire collective toujours présente et vivante à Graissessac.

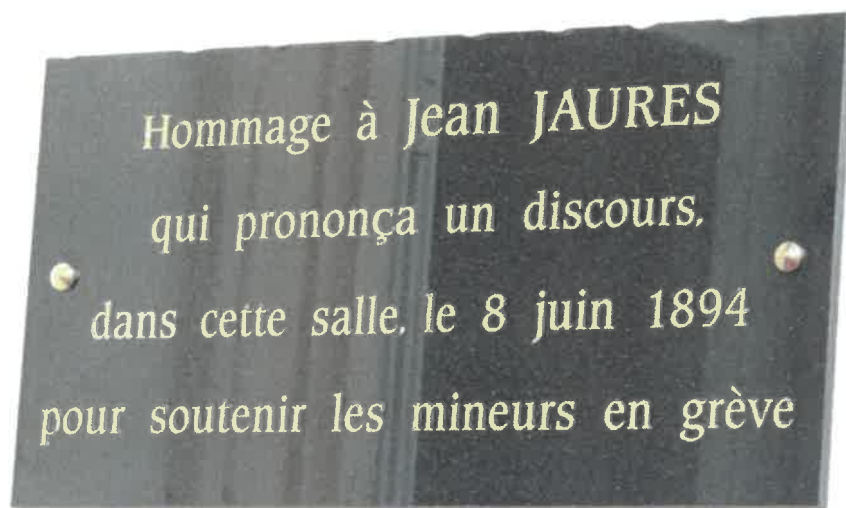
Je souhaite conclure sur la grève des mineurs de Graissessac : lors du congrès national organisé à Graissessac à partir du 18 avril 1894, la tension était plus que palpable : dans le dossier des archives départementales 10M416, j'ai pu comprendre combien ce congrès avait été important et que les mineurs graissessacois inspiraient de la méfiance.

De nombreux télégrammes et de courriers adressés au Préfet relatant les faits et gestes de tous les participants, surtout ceux du Maire (annexe page91).



On notera « Le maire représentant la population indigène ayant démissionné [...] trois ouvriers ont été élus maire et adjoints. C'est la seule commune ouvrière où le fait existe »

La venue de Jean Jaurès le 8 juin 1894 et son discours dans le Café Mounis a laissé une trace indélébile dans cette commune.



Ce mémoire a été l'occasion pour moi d'ouvrir une petite fenêtre sur la vie de la famille « MAYNAU » à Graissessac. Je ne m'attendais pas à parcourir autant d'archives, faire autant de recherches afin que ce document soit le plus complet possible et le plus près de la réalité.

Il y a sûrement des imperfections, des coquilles, mais j'y ai mis toute ma passion pour la généalogie et mon énergie pour faire revivre ces hommes et ces femmes à travers ces quelques pages, j'espère que vous y avez pris autant de plaisir à le lire que j'ai pris à l'écrire !



AD34 Images Graissessac 1850W239 : Les gueules noires de Graissessac

VII Annexes

Pièces
relatives aux religionnaires de Guaithe-sur.

N.º 1.

Pétition des protestants de Guaithe-sur au Préfet de l'Aisne et pour révoquer l'arrêté du 26 août de l'épisc. catholique de Guaithe-sur, pendant les soirs de chaque dimanche, et arrêté préfectoral qui admet leur réclamation.

1. Pétition.

Les Protestants de Guaithe-sur, commune de Camplong, aux citoyens Préfet du département de l'Aisne.

Le 26 août 1808, votre religionnaire arrêté confirmatif de celui qui est au Cons. Préfet de notre arrondissement le 26 août de l'année dernière, concernant l'exercice du culte dans la commune de Guaithe-sur, nous venons vous en demander le rapport ou les informations.

Cet arrêté, Citoyen Préfet, ordonne l'exécution d'un arrêté de l'administration municipale du Canton de Pedarviana qui avait été annulé par l'administration Centrale du département comme étant véritablement injuste et déraisonnable.

N'est-il pas déraisonnable, en effet, d'indiquer aux Protestants le lieu de leur culte, pendant les soirs de chaque dimanche, tandis que l'on réserve les dimanches aux cultes pour les Catholiques ?

Comment si l'on ne savait pas que les Protestants observent principalement le dimanche et ne s'occupent que peu de jours ?

N'est-ce pas de plus en quelque sorte les priver de leur culte, ou du moins du local où ils vont l'exercer ? N'est-ce pas une injustice ? une partialité involontaire de donner aux protestants, quoique ce temple vous appartient, quoiqu'il ait été bâti par vos Pères, quoique vous fournissiez la main d'œuvre pour le bâtir, les Catholiques néanmoins aient la préférence, non lors qu'ils s'occupent de leur culte le dimanche, mais qu'ils occupent tout le jour, n'est-ce pas une injustice ?

à la disposition des habitans de ces hameaux, à l'effet
d'être employés à l'exercice de deux cultes, différens, conformément
à la loi du 11 Mars 1808.

Considérant que cette loi ne peut avoir d'obstacles son
exécution, quant à ce, puisque par celle du 18 Com
les anciens édifices, qui ont servi à l'exercice des cultes
catholiques, doivent être mis à la disposition des évêques.

Arrête.

L'édifice des hameaux de Graissarac, Com. de Campagny
est mis à la disposition de M. l'évêque de Montpellier
pour l'exercice des cultes catholiques, exclusivement.

Le M. le Préfet de l'Ariège, est chargé de tenir la main
à l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier le 13 ventôse an 11. Le M. le Préfet de
l'Ariège, sign. Chagnat. - Par le préfet, le M. le général
sign. Bougette. - Tous copies conformes, le M. le Préfet de
l'Ariège, à Montpellier, sign. Chagnat. - Par le Com. Préfet,
sign. le M. le Com. Couderc.

Tous copies conformes, sign. Bougette, maire
de la Mairie, sign. Chagnat, Préfet.

N. III.

N^o 89

Camplong le 25 Septembre 1832

Le Maire de la commune de Camplong

Approuvé le 26 Septembre 1832
Maire

Monsieur le Procureur du Roi, Beziers

Le 29^e jour du mois de janvier l'an 1808 un acte de naissance fut inscrit sous le vrai nom de Marie Philips, il est dit, quelle est fille légitime de Pierre Philips, l'ère, Marie Touren, cependant cette fille appartient, réellement à Philip maignan Et Marie Touren, est de notoriété publique. Pierre Philips n'a aucune fille de cet âge ni en vie ni morte? Marie Philips se présenterait pour contracter mariage, ni pu être admise, comme elle se trouve sans une position de légitime, je demande pour elle un moyen sûr

J'ai à vous renvoyer cette lettre, ou tel autre
de l'abbé de M... son rapport à la loi.

J'ai l'honneur de

vous en

rester très respectueusement
votre

Wolff

Campoloug le 6^{me} 8^{bre} 1832

M. le Maire de la commune de Campoloug
M. le Procureur du Roi, (Beziers)
M. le Maire de la commune de Campoloug
M. le Procureur du Roi, (Beziers)
M. le Maire de la commune de Campoloug
M. le Procureur du Roi, (Beziers)

M. le Maire de la commune de Campoloug

M. le Procureur du Roi, (Beziers)

Monsieur

En vertu de votre lettre du 26^{me} 7^{bre} dernier
N^o 958 j'ai l'honneur de vous adresser deux
certificats, d'indigence reconnue, en faveur
de ma recommandée, M^{lle} Jeanne Marie,

J'ai l'honneur d'être

Monsieur

Votre très Respectueux
Serviteur

M. Lottin

(1834) Copy of the 11th of 1834

Etant de la main de copie de M. le Comte de ...
pour le Comte de ...

Monsieur le Comte de ...

J'ai l'honneur de vous remercier de l'envoi de ...
regarder, j'en ai vu un ...
de ... je suis ...
pour ...

Je vous prie de croire
Monsieur le Comte de ...
de ...
[Signature]

Je vous prie de croire
de ...



Rapport d'espion sur les protestants de Graissessac, vers 1730

Source :

Bibliothèque de la société de l'histoire du protestantisme Français, Manuscrit 598

« Mémoire sur les Cévennes, le Vivarais, le Languedoc », La Farre, 1729-1739

⇒ rapports d'espion sur les protestants de diverses communautés

⇒ un gros chapitre sur Graissessac + Faugères, avec quelques lettres de rapport plus un relevé des familles de Graissessac. Est retranscrit ici le relevé des familles de Graissessac. Les personnages de Graissessac cités dans les lettres de rapport sont cités dans le relevé des familles.

Etat des religionnaires du lieu de Graissessac, diocèse de Béziers, en 6 hameaux

Proveyres

Barthélémy & Jacques Touren	Frères, ménagers	Maison rasée il y a 30 ans, huguenots des plus obstinés, armés
Barthélémy Rambal dit lou Sau & David Rambal dit Fin	Frères, cloutiers	Huguenots très obstinés et dangereux

La Roque

Antoine Poeux & Samuel Poeux	Maître maçon & cloutier	2 familles mutins et séditieux
Jean Gros	Cloutier	Homme paisible

Riols

Jean Touren	Brassier	Homme paisible mais armé
Samuel Clary dit Beulaygues	Cloutier	Refuge des prédicants
Antoine Clary dit lou Bessou	Cabaretier	Véritable coquin
François Fabre	Cloutier	Huguenot obstiné

La Place

Jacques Combes dit Pargas	Brasseur	Epouse catholique, lui et enfants huguenots dangereux
Mathieux Ponderoux (1)	Cabaretier	Dangereux, femme soupçonnée de prêcher
Jean Touren	Menuisier	Dangereux et séditieux, armé
Pierre Cartheirade dit la Pieuleude		Fameux huguenot
Pierre Apoly (2)	Brassier	Mutin blasphémateur, épouse catholique mais il refuse que ses enfants aillent à l'église
Jacques Cartheirade dit las pétètes	Bourgeois	Homme très dangereux, a été emprisonné à la citadelle de Montpellier pour faits de religion
Marianne Laserre, veuve de Bernard Garrit, cloutier		Femme très paisible
Jacques Garrit	Bourgeois	Vieux garçon sans religion
Jean Théron	Boucher	Catholique à ce qu'il dit, réfugié dont la femme est très industrieuse pour soutenir la secte
David Causse	Facturier	Séditieux, mutin et armé
Marie Martine, veuve Bernard Cartheirade		Femme paisible
Judit Triol	Fille âgée	Vit paisiblement avec son frère David Triol
Pierre Rambal dit lou Rabinat	Cloutier	Homme paisible
Pierre Rambal	Maréchal	Dangereux. Son frère avait pris partie des Camisards et arrêté et pendu à Montpellier (3)
Antoine Fabre dit le pupille	Cloutier	Mutin et dangereux
Jean Rambal dit Menaude	Voiturier	Paisible
Pierre Galibert	Cloutier	Véritable mutin
Pierre Cabrol	Cordonnier	Fils d'une mère catholique mais lui est un vrai huguenot
N° Barthélémy Triol dit sénateur	Vivant seul	Vrai hérétique, un des chantres

<https://epuch.fr/epuch/wp-content/uploads/2020/09/Graissessac1730.pdf>

N° Isaïe Mayneau & Mathieu son frère Pierre Mayneau dit la Bourguignote & Marguerite sa sœur, logeant chez Isaïe & Mathieu.	facturier	Chez eux on s'assemble pour les chants Isaïe : véritable mutin et camisard Pierre : conducteur des ministres Pierre et Marguerite : vont de maison en maison pour apprendre les filles et les garçons à lire et chanter les psaumes
Jean Maimeau, sa femme + 1 garçon et 3 filles		Logement ordinaire des prédicants, l'aînée va dans les maisons des malades pour les exhorter
Philippe Mayneau fils du susdit Ponderoux (4)	Jeune garçon facturier	Véritable mutin aussi entêté que sa mère
Barthélémy Fabre	Cloutier	Fort entêté dans sa religion
Daniel Causse	Cloutier	Idem
Barthélémy Haugues	Brassier	Idem
Pierre Comte	Cloutier	Dangereux, mutin, armé

Castan

N° Jacques Triol	Ménager	Homme dangereux et armé. Il est resté à la citadelle de Montpellier pour avoir réfugié des prédicants. Très secondé par sa mère.
N° Izaac Cabrol	Cordonnier	Natif de Camarès, réfugié à Graissessac depuis 18 mois. Porteur des nouvelles de départ et d'autres.
N° autre Cabrol	Menuisier	Natif de brusque. Réfugié à Graissessac avec femme et enfants. Poursuivi criminellement pour avoir tiré un coup de fusil sur homme.
Marthe Privat	Veuve	Paisible
David Durand	Cloutier	Vivant avec ses frères et sœurs, assisté du conseil de Bernard Triol. Dangereux.
Marc Rambal	Cloutier	Dangereux, frère du maréchal.
Barthélémy triol dit la Brette	Cloutier	Paisible
Barthélémy triol dit Perdigal	Cloutier	Idem
Jean Combès	Cloutier	Dans l'âge

Lairolles

Jacques Azais	Brassier	Paisible
Jean Bonnefous	Cabaretier	Idem
Louis Valette	Cabaretier	Fort obstiné dans sa religion
Jean Mounis	Jardinier	Homme sans religion, femme et enfants catholiques
Catherine Triol, veuve de Daniel Triol cloutier, & son fils de 25 ans	Cloutier	Forts entêtés dans leur religion
Pierre Cabrol	Facturier	Fort entêté dans sa religion
Moïse Castan	Cloutier	Femme catholique. Lui et enfants vrai fanatiques et mutins
N° Bernard Triol dit la Verdol, marié à Anne Cartairade	Bourgeois	Homme séditieux, mutin et dangereux, détenu assez longtemps à la citadelle de Montpellier pour faits de religion Chez lui son frère, fameux coquin, sa mère et deux sœurs, toutes trois véritables dogmatisantes Refuge des prédicants, assemblées Bien armé
N° Pierre Férieux, irlandais de nation	Bourgeois	Le père dudit Férieux était fugitif et passa en Irlande avec son frère. Pierre Férieux est revenu en France après la mort de son oncle et a pris possession des biens de celui-ci à la Peyre (diocèse de Vabres) Établi depuis deux ans et marié avec la sœur de Bernard Triol Le plus dangereux de tous.

Seulement 4 familles catholiques dans cette communauté (5).

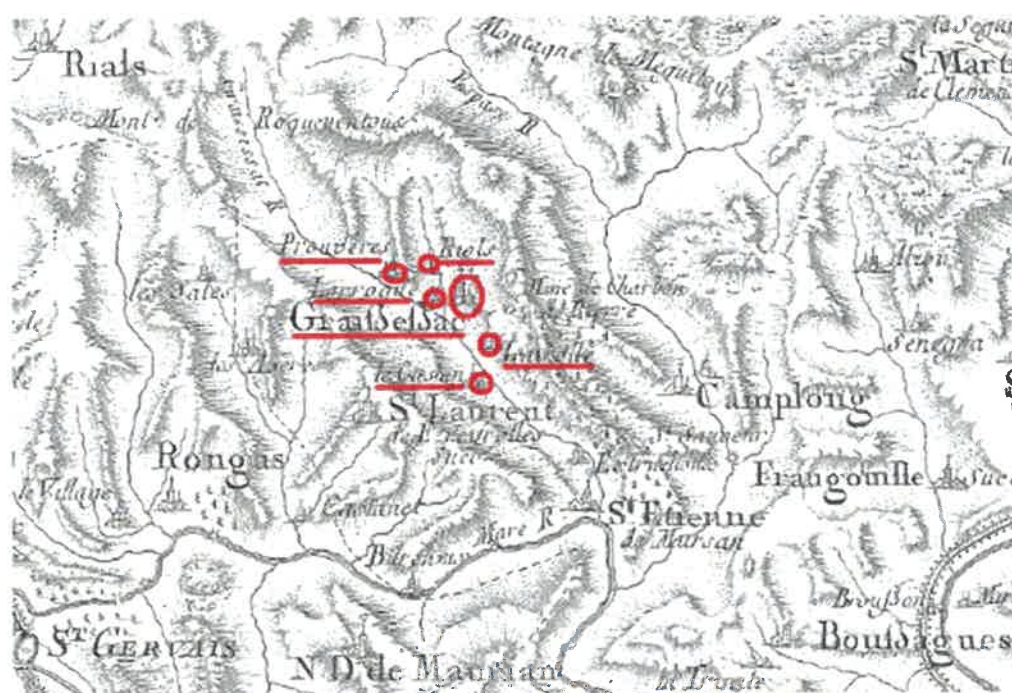
<https://epuch.fr/epuch/wp-content/uploads/2020/09/Graissessac1730.pdf>

- (1) a priori un surnom, le patronyme devant être Mayneau d'après le commentaire sur le fils Philippe Mayneau : voir note (4).
- (2) Appoly ou Appolis ?
- (3) Par d'autres sources (AD34, C192, n°74, p337) : ce frère est David Rambal pendu le 18.01.1704 à Montpellier.
- (4) Donc Ponderoux semble être un surnom, non un patronyme.
- (5) Je pense que ce sont 4 familles catholiques dans l'ensemble des 6 hameaux de Graissessac, pas seulement dans celui de Lairrolles. Le document original n'est pas très explicite sur ce point.

Divers commentaires personnels :

Provères, Riols, le Castan et l'Ayrole sont quatre quartiers périphériques de Graissessac nommés sur la carte IGN 1:25000 actuelle. La Place et la Roque ne sont pas nommés. La Place est le cœur du Graissessac d'aujourd'hui. La Roque est un hameau situé tout près du cœur de Graissessac, visible sur la carte de Cassini de la fin du XVIIIème siècle. Sur cette carte de Cassini sont visibles autour de Graissessac les lieux dits suivants : Provères, Larroque, Riols, Layrolle et le Castan. Le relevé ci-dessus était sous forme de tableau. Le relevé n'a pas été fait moi pour moi, mais les informations essentielles ont été retranscrites.

Le relevé des familles n'est pas daté dans le document original, mais vues les lettres qui l'accompagnent, il doit dater des environs de 1730.



Graissessac et ses environs, carte de Cassini (fin XVIIIème siècle)

Analyse du document par Ludovic NOIRIE, 12/12/2004.

<https://epuch.fr/epuch/wp-content/uploads/2020/09/Graissessac1730.pdf>

Philippe Maynau.

D'abord je vous prie de m'excuser de ne vous avoir rien écrit depuis
 quelque temps. Je suis en ce moment à la campagne et j'ai beaucoup
 de choses à faire. Je vous enverrai ce que j'aurai pu faire.
 Je suis, Monsieur, votre très humble et très fidèle serviteur.
 P. Maynau.

144

Monsieur le Comte de Bussagues
 J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
 ce que j'ai pu faire pour vous.
 Je suis, Monsieur, votre très humble et très fidèle serviteur.
 P. Maynau.

P. Maynau
 Comte de Bussagues
 11. 10. 1779

* Matrice du Compoix de Boussagues 49EDT3 vue 170

Vne chataignete et herme a Rucelle que
Compoite de ceste David bise Del ravan Narbonnec Ric de
Rucelle Marin Junand Lobre agual hovec Jaques Coubel
Contant Bone cesteru Rome au cinquiesme l'edouard de grece fait
a l'urtime de sol six demiere Gy..... j s. 67 d.

Vn herme et chataignes al pto de berte au
pente troucheux Compoite de ces mat hila Ciferi rec luteo
Deux Narbonnec François poulle h. hovec Jean romber de
marin les Duband agual Jean audibere Contant dau cesteru
fait a l'urtime de sol six demiere Gy..... o s. 67 d.

Somme Gy..... j tt. xiiij s.

Vois mathieu mayneau vne
Maitou le Cazal al d'arj bise Compoite de ceste b'apam
D'ort Narbonnec de d'ouard c'arig' de l'oyne h. David bise
marin patus agual p'batye mayneau contant mayne de
Contant, cazal cinq canes fait a l'urtime de sol six Gy..... ij s.

Une chataignete a Lav deingouette compoite
D'agual Rucellec de c'edou h' des autres pars le d'ouard contant
De d'ouard contant hovec quatre l'itine au cinquiesme de grece
fait a l'urtime de sol six demiere Gy..... j s. 67 d.

Autre chataignete le herme de b'ou Cazal a l'ida
L'ida compoite de ceste David mayneau Narbonnec
h. marin son deus agual Rucellec de c'edou contant
fait d'ur cesteru deux quartes l'itine au sixiesme de grece
fait d'ur sol six demiere Gy..... i s. 67 d.



Philippe Magnan, Curé

La maison de son habitation deux Carats et bastelous joi^g. Située au
 côté des Conf^{es} du lev. n^o publique du midi degré et p^{ar}ter de Barthelamy
 hon^o et Carat de Jacques magnan, couch^o et levant^o j^ou^o de maison de
 Jacques magnan, Contours maison neuf Canes, h^oline au h^oisf^ome degré
 ab^oris neuf deniers Cy 93

Carats quinze Canes au dernier degré ab^oris sept^o deniers maille 78 m.

Bastelous trois Canes ab^oris non deniers demy maille Cy 38 1/2 m.

Degré et p^{ar}ter deux Canes ab^oris maille Cy m.

Un pied, Chatagnete et jardin joi^g au levant^o del roi del Chien Conf^{es}
 du lev^o Champ de Jacques touring, midy cha^o de David miel, du chef cha^o
 de Barthelamy miel, couch^o de son ind^o lev^o h^oisf^ome del. v^o de ch^ou, Contours le
 pied deux boisseaux, h^oline au h^oisf^ome degré en regard aux arbres, ab^oris sept^o
 deniers maille Cy 78 m.

Jouageal deux boisseaux h^oline au h^oisf^ome degré en regard aux rochers,
 ab^oris six deniers Cy 63

Chatag^o ramassée deux h^olines au sept^o ab^oris deux deniers 12 S

Forme un h^oline deux quarts au h^oisf^ome nouveau a. d^oline degré ab^oris
 un denier maille Cy 18 m.

Un Champ et barres de terre a la Côte Conf^{es} du chef chemin de la plaine
 a Layrolle, et barres de terre de Barthelamy miel, midy sur de la v^o conque degré
 milieu de ch^ou a. Chemin du Costan, levant^o h^oisf^ome Chemin et terre de Bernard
 miel, Contours en tous deux h^olines h^oline deux q^o au premier et second degré
 non q^o au h^oisf^ome degré au quatu^o ab^oris cinq deniers maille
 Cy 5 S 108 m.

Un jardin au dessous d^o Champ Conf^{es} du lev^o tend^o au sept^o Chemin de
 Costan, midy milieu de ch^ou couch^o jardin de Barthelamy Jacques, Contours
 un tiers de boisseau au lev^o et h^oisf^ome ab^oris un denier maille Cy 18 m.

Un horizon de Chatag^o et terre al ple del Combat qui a été d^oline Canes maille
 de Barthelamy miel, Conf^{es} du lev^o tend^o au sept^o Chemin de
 Costan, du chef chemin entre h^ou, a la fage couch^o et levant^o cha^o Contours
 h^olines, Contours Chatag^o ramassée une quarte h^oline au h^oisf^ome degré
 ab^oris quatre deniers maille Cy 48 m.

Forme une quarte deux boisseaux ab^oris maille 1/2 demy Cy 11 1/2

Somme onze sous quatre deniers maille
 Cy 11 1/2 98 m

Compoix de Boussagues 1737 49EDT2 vue 161

Smeared Ink

Le sieur de la Roche...
Cartierade & gorie
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche

L'an 1702...
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche

M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche

M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche

Le sieur de la Roche...
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche

M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche

M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche

M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche
M. de la Roche

DEPARTEMENT
DE
L'HÉRAULT

(N^o 1)

ELECTIONS MUNICIPALES.

ARRONDISSEMENT

de Montpellier

CANTON

de Montpellier

COMMUNE

de Montpellier

1^o Secteur.

PROCÈS-VERBAL DES OPERATIONS.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN.

L'AN mil huit cent quatre-vingt-sept, le dimanche 30 Avril, à sept heures du matin, dans la salle de la Chambre de Commerce de Montpellier.

En exécution des lois des 5 Mai 1835 et 14 Avril 1871 sur l'organisation municipale, de l'Arrêté du Chef du Pouvoir Exécutif, du 16 Avril 1871, et du décret du 30 Avril 1871 le Bureau provisoire désigné des Comités municipaux en 1871, et de l'Arrêté de M. le Préfet de l'Hérault, en date du 29 Avril 1871, par lequel les électeurs de la (1) *Commune de Montpellier* ont été convoqués pour ledit jour, à l'effet d'élire M. le Maire et les Membres du Conseil municipal, et de faire officiellement connaître le local choisi pour la tenue et les heures auxquelles elle doit commencer et finir.

M. (2) *le Maire* a pris le nom de la Présidence et a proposé qu'il allait constituer le Bureau électoral, conformément aux dispositions du Chapitre 34 de la loi des 5 Mai 1835. En conséquence, il a invité les deux plus âgés et les deux plus jeunes électeurs présents, à élire le Bureau. Le Bureau a été constitué de la manière suivante :

Le Bureau a été, des lors, constitué de la manière suivante :

Président. M. *Antoine Roux*
M. *Marcel Roux*
M. *Jules Roux*

(5) Scrutateurs. M. *Amable Roux*
M. *Antoine Roux*

Aussitôt après, le Bureau a choisi pour Secrétaire M. *Antoine Roux* électeur présent à l'Assemblée et chargé d'écrire, lequel a immédiatement pris place au Bureau.

Le Président a déposé sur la table autour de laquelle siège le Bureau :

1^o Une copie officielle de la Liste des électeurs, arrêtée le 28 Avril 1871, contenant les noms, âges, domicile et qualification de chacun des inscrits ; dont le nombre est de (4) *203*.

2^o Les feuillets d'inscription des votants ;

3^o Le N^o du Recueil des Actes administratifs de la Préfecture, contenant les dispositions législatives et réglementaires sur les élections au Conseil municipal, ainsi que les instructions préfectorales.

Le Bureau a été disposé de telle sorte que les électeurs puissent circuler aisément. La boîte du scrutin a été placée sur la table du Bureau, et, après qu'elle a été ouverte et qu'on s'est assuré qu'elle ne renfermait aucun bulletin, elle a été fermée à deux serrures, dont les clés ont été remises, l'une entre les mains de M. le Président l'autre entre celles du plus âgé des Scrutateurs. M. *Antoine Roux*

Les électeurs ayant été introduits dès le commencement de la séance, le Président a donné lecture de l'arrêté préfectoral du 29 Avril 1871, portant convocation des électeurs, en vertu de la loi du 14 Avril 1871, des articles 9, 10 et 11 de la loi du 5 Mai 1835, ainsi que des dispositions pénales relatives aux opérations électorales. Il a ensuite fait connaître à l'Assemblée qu'elle avait à élire, par bulletin de vote (5) *203* membres du Conseil municipal, nombre attribué à la (1) *Commune* par l'arrêté préfectoral du

Il a déclaré le scrutin ouvert à sept heures, et, sur son invitation, l'un des Membres du Bureau a fait l'appel des électeurs selon l'ordre de leur inscription sur la liste.

A l'appel de son nom, chaque électeur a remis son bulletin fermé au Président, qui s'est assuré que ledit bulletin contenait qu'un seul bulletin, et l'a déposé dans la boîte du scrutin ; le vote a été constaté par la signature ou le paraphe de l'un des Membres du Bureau, après sur la liste au nom du votant.

L'appel étant terminé, il a été procédé, sans interruption, au dépouillement des bulletins de vote, et l'on a reçu les bulletins de ceux des votants qui se sont présentés. On a également admis à voter, quoique non inscrits, les électeurs qui étaient porteurs d'une décision du Juge de Paix ordonnant leur inscription, ou d'un arrêt de la Cour de Cassation annullant un jugement qui avait prononcé leur radiation.

(1) Inscrire le N^o de la section sur le bord de la commune, Villes et villages sans section.
(2) Exprimer le nombre en toutes lettres.

(3) Dans le cas où le Président, qui agit en son nom, ne peut être élu, il est élu par le Bureau, pour le temps qui s'écoule jusqu'à la séance du 7 Mai 1871, après avoir été élu par le Bureau.

(4) Les Secrétaires seront désignés comme il suit :
a. électeur présent, le plus âgé
b. électeur présent, le plus âgé après le précédent.
c. électeur présent, le plus jeune
d. électeur présent, le plus jeune après le précédent.

(5) Exprimer le nombre en toutes lettres.

1/6 161
101
161
203
7
Antoine Roux
Antoine Roux
Antoine Roux

NOMS DES CITOYENS QUI ONT EXPRIMÉ DES SUFRAGES.	NOMBRE DES SUFRAGES OBTENUS	
	EXPRIMÉ EN CHEFFRE.	EXPRIMÉ EN TOUTES LETTRES.
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
M.		
Bulletins blancs (à parapher et à annexer au procès verbal).	11. (bulletins blancs.)	
Bulletins nuls (à annexer au procès verbal).		
TOTAL.....		

(12) L'Assemblée a procédé à la vérification des bulletins blancs et nuls, et a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(13) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(14) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(15) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(16) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(17) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(18) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(19) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(20) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(21) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(22) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(23) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(24) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(25) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(26) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(27) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(28) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(29) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(30) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(31) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(32) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(33) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(34) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(35) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(36) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(37) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(38) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(39) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(40) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(41) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(42) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(43) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(44) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(45) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(46) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(47) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(48) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(49) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

(50) Elle a constaté que le nombre des bulletins blancs est de 11 et celui des bulletins nuls de 0.

En conséquence, MM. (12) *Bonne Nolle, Marquet Jean, Garsch Jean, Barra-Bourquet Emile, Philp, Abraham fils, Moren Jean, Lavigne, Fathu François, Pascal Pierre, Fathu Jacques, Goulet, Barriame, Jandann, Lucien Jean, Labbé, Proum Jacques, Bonnafe Jean, Dupuis, Siguer Abraham, fils, Médonis, p. fils, Evrygès Louis.*

ayant seuls réuni la majorité absolue des suffrages exprimés (11 sur 15) *Superieur* au quart des électeurs inscrits, ont été proclamés Membres du Conseil municipal de la Commune de *Guaracoba*. Le nombre des citoyens ayant réuni ces deux conditions, ne comptant pas celui des innovations à faire par l'Assemblée, le Président a fait annoncer qu'il serait procédé au second tour de scrutin le (14) heures de Le résultat du scrutin ayant été rendu public, les bulletins blancs, comme aussi ceux déclarés nuls ont été annexés au présent procès-verbal. Tous les autres bulletins ont été brûlés en présence des électeurs.

Après de lever la séance, M. le Président a demandé à l'Assemblée si quelques-uns de ses Membres n'avaient pas de réclamations à élever contre les opérations électorales, et a rappelé que les électeurs qui croiraient devoir arguer de nullité ces opérations seraient, conformément à l'art. 43 de la loi du 5 Mars 1835, ainsi pour déposer leurs réclamations à la Mairie, à la Sous-Préfecture ou à la Préfecture (15).

Nulla

Pendant toute la durée des opérations électorales, ont toujours été présents au bureau tous au moins des Membres qui le composent. Les opérations de l'Assemblée étant terminées, le Président a levé la séance, après avoir donné lecture du présent procès verbal (16).

Fait double et clos à *Guaracoba*
Le Président,
H. L...

le 30 avril
Les Secrétaires
J. G...
Pantel...



REPUBLIQUE FRANÇAISE

BÉZIERS, LE 23 avril 1894,

HERAULT
SOUS-PREFECTURE
BEZIERS
CABINET



Monsieur le Préfet,

M. le Commissaire d'arrondissement de Lamalou a signalé la présence de M. Combes, ancien délégué, parmi les membres du Congrès de la Fédération des Bénévoles qui, dans la séance du 20 avril, ont voté en ordre du jour « le honneur ce membre de phrase ».

« Il (le congrès) adresse au plus profond mépris au Gouvernement pour son attitude de plus en plus « rétrograde et persécutrice contre la justice socialiste »

M. Combes, ancien, était délégué par les Bénévoles de Lamalou au Congrès.

J'ai tenu à vous signaler le vote auquel il s'est associé, avant de lui demander des explications sur son attitude. J'attends pour cela, vos instructions.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'hommage de mon respectueux dévouement,

Le Sous-Prefet,

Monsieur le Préfet de l'Hérault,